

# **Annexe 1**

**Public**

**ICC-01/05-01/08-T-368-FRA**

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance III — Salle d'audience n° 2  
3 Situation en République centrafricaine  
4 Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* — n° ICC-01/05-01/08  
5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki  
6 Audience de fixation de la peine  
7 Lundi 16 mai 2016  
8 (*L'audience est ouverte en public à 09 h 06*)  
9 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [09:06:24] Veuillez vous lever.  
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
11 Veuillez vous asseoir.  
12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:06:43] Bonjour à tous.  
13 Je demande à la greffière d'audience de... d'appeler l'affaire.  
14 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:06:48] Merci, Monsieur... Madame le  
15 Président.  
16 Situation en République centrafricaine, *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*  
17 (*phon.*), ICC-01/05-01/08.  
18 Et aux fins du procès-verbal, nous sommes en audience publique.  
19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:07:11] Merci beaucoup. Je  
20 souhaite la bienvenue aux équipes de l'Accusation, au représentant légaux... légal  
21 des victimes, la Défense et M. Jean-Pierre Bemba Gombo.  
22 J'aime... Avant de commencer, j'aimerais demander aux personnes présentes de se  
23 présenter en commençant par l'Accusation.  
24 M. BADIBANGA : [09:07:26] Bonjour, Madame le Président, bonjour, Honorables  
25 juges.  
26 Sont présents aujourd'hui pour le Bureau du Procureur, à ma droite, M<sup>me</sup> Sylvie  
27 Vidinha, *case manager* ; à la droite, à l'extrême droite de la table, M<sup>me</sup> Horejah Bala-  
28 Gaye, qui est *trial lawyer* ; à l'arrière, M. Massimo Scaliotti et M. Thomas Bifwoli, qui

1 sont également *trial lawyer* — en français substitués du Procureur. Et moi-même,  
2 Jean-Jacques Badibanga, premier substitut du Procureur.

3 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:08:10] Maître Douzima.  
4 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [09:08:21] Merci, Madame le Président.

5 Madame le Président, Honorables juges, je suis M<sup>e</sup> Marie Edith Douzima Lawson,  
6 représentante légale des victimes, assistée de M<sup>me</sup> Mélanie Vianney Liaud,  
7 gestionnaire de dossier. Merci.

8 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:08:33] Maître Haynes.  
9 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [09:08:35] Bonjour, Madame le Président.

10 Nous avons ici, pour M. Bemba, moi-même, Peter Haynes, et ma coconseil, Kate  
11 Gibson. Et nous sommes appuyés par Cécile Colonne (*phon.*).

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:09:00] Merci beaucoup.

13 Le 21 mars 2016, M. Jean-Pierre Bemba Gbagbo a été reconnu coupable, au titre de  
14 l'article 28-a du Statut, de toutes les charges dont il était accusé par l'Accusation.

15 Le même jour, la Chambre a entamé la procédure de fixation de la peine.  
16 Aujourd'hui, nous commençons avec une audience, conformément à l'article 76-2 du  
17 Statut de Rome, concernant la présentation d'éléments de preuve et concernant la  
18 peine juste, telle que prévue dans les décisions 3384 du mai... 4 mai 2016 et 3387  
19 du 10 mai 2016.

20 Conformément à la décision 3387, aujourd'hui, nous allons entendre le témoignage,  
21 tout d'abord du docteur Daryn Reicherter, témoin P-0925 et M<sup>sr</sup> Fridolin Ambongo,  
22 témoin D-0063.

23 Comme les parties et participants ont été informés hier, en raison de circonstances  
24 imprévues, l'ordre des... de comparution des témoins a été modifié, nous allons donc  
25 commencer par le témoin D-0063 appelé par la Défense. Avant ceci, la Chambre a un  
26 certain nombre de décisions orales à rendre.

27 La première est la décision orale sur la demande de poser des questions aux témoins  
28 P-0925 et D-0063, par le représentant légal des victimes.

1 Le 12 mai 2016, la Chambre a reçu une demande de la part de M<sup>e</sup> Douzima Lawson,  
2 au nom des victimes qu'elle représente, de poser des questions au témoin 0925. Il  
3 s'agit de l'écriture 3389. Il s'agit, dans cette requête d'une liste de neuf questions. Le  
4 même jour, la Chambre a reçu une demande de M<sup>e</sup> Douzima de poser des questions  
5 au témoin D-0063. Il s'agit de l'écriture 3388. La demande continue... contient une  
6 liste de quatre questions.

7 Ayant étudié les raisons avancées par M<sup>e</sup> Douzima selon lesquelles les intérêts des  
8 victimes qu'elle représente sont concernés, la Chambre fait droit à sa demande de  
9 poser des questions aux témoins 0925 et D-0063.

10 Concernant les questions, le représentant légal des victimes peut poser l'ensemble  
11 des questions qu'elle a demandé de poser aux deux témoins, toutes ces questions  
12 étant énumérées dans sa... dans ses écritures.

13 Maître Douzima, j'aimerais vous rappeler que, conformément à la décision 3384,  
14 vous n'avez que 30 minutes pour poser des questions à chacun des témoins.

15 La Chambre rend également une décision orale concernant la demande de la  
16 Défense demandant le droit de faire appel de la décision 3384

17 Le 4 mai 2016, la Chambre a rendu sa décision 3384 dans laquelle elle a prévu des  
18 audiences du 16 au 18 mai 2016, et a rendu une décision concernant les éléments de  
19 preuve et les arguments que les parties et les participants étaient près... et les  
20 remarques que les parties et participants étaient autorisés à présenter.

21 En (*phon.*) 10 mai 2016, la Défense a déposé une demande d'obtenir le droit  
22 d'interjeter appel — il s'agit de l'écriture 3386 —, avançant quatre points sur lesquels  
23 elle souhaite faire appel.

24 La Défense n'a pas expliqué, point par point, en quoi cela correspond aux critères  
25 nécessaires. En fait, la Défense n'a fait que des remarques générales, concernant la  
26 décision 3384, sans faire de lien direct avec les critères précis qui y sont mentionnés.

27 Le 13 mai 2016, l'Accusation a répondu — il s'agit de l'écriture 3392 — demandant à  
28 la Chambre de rejeter la demande de la Défense d'obtenir le droit d'interjeter appel.

1 L'Accusation a également fait des remarques séparées indiquant pourquoi ces quatre  
2 points ne devraient pas faire l'objet d'un appel.

3 La Chambre note... note que dans la mesure où la Défense n'a pas fourni de raison  
4 sur pourquoi les quatre points particuliers correspondent aux critères nécessaires, il  
5 est possible qu'elle rejette cette demande avant même l'audience.

6 La Chambre a toutefois étudié les remarques de la Défense en détails et note que...  
7 et estime que les critères nécessaires pour obtenir le droit d'interjeter appel,  
8 conformément à l'article 82-1-d (*phon.*) du Statut de Rome, ne sont pas réunis.

9 En conséquence, la Chambre rejette la requête de la Défense. Une décision écrite  
10 avec... contenant les arguments de la Chambre à ce sujet sera déposée en temps  
11 utile. Avant de... que nous commençons, je vais demander à la greffière de bien  
12 vouloir... à l'huissière de faire bien (*phon.*) vouloir pénétrer le témoin au prétoire.

13 Et j'aimerais également présenter mes excuses aux interprètes ainsi qu'aux  
14 sténotypistes qui sont avec nous depuis le début de cette procédure, et j'aimerais  
15 également leur souhaiter la bienvenue.

16 Je demande maintenant à l'huissière de bien vouloir faire pénétrer le témoin au  
17 prétoire.

18 (*Le témoin est introduit dans le prétoire*)

19 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0063

20 (*Le témoin s'exprimera en français*)

21 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:16:39] Bonjour.

22 Bienvenue, Monseigneur Fridolin Ambongo.

23 Tout d'abord, nous aimerions vous remercier sincèrement d'avoir pris le temps de  
24 venir témoigner devant cette Chambre ; nous ferons de notre mieux pour que vos...  
25 faire en sorte que nous réussissions à ne pas prendre trop de temps dans votre  
26 emploi du temps déjà très occupé. Et nous vous remercions d'être venu devant la  
27 Cour.

28 Monsieur Ambongo, vous avez devant vous une carte plastifiée sur laquelle est

1 imprimée une déclaration solennelle. Je vais vous demander de bien vouloir lire les  
2 termes qui apparaissent sur cette carte.

3 LE TÉMOIN : [09:17:42] Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la  
4 vérité, rien que la vérité.

5 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:18:01] Je vous remercie  
6 Monseigneur.

7 Monseigneur Ambongo, bien que votre témoignage sera en audience publique, et  
8 que votre identité sera connue du public, il y a des victimes et des témoins ayant  
9 participé à cette affaire, qui... dont l'identité n'est pas connue par le public. En  
10 conséquence, je vous demande de bien vouloir ne pas donner le nom de personnes  
11 dont vous estimez qu'elles sont vulnérables dans le cadre de cette procédure. Et si  
12 besoin, nous vous demandons de bien vouloir nous signaler le besoin de passer en  
13 audience publique ou même, si nécessaire, à... en audience à huis clos partiel ou  
14 même à huis clos.

15 Vous allez donc maintenant répondre à des questions qui vous seront posées par la  
16 partie appelante, la Défense, ensuite ce sera le tour de l'Accusation, et enfin le tour  
17 de M<sup>e</sup> Douzima, le représentant légal des victimes en l'affaire.

18 Et en fin d'audience, la Défense pourra vous poser des questions supplémentaires, si  
19 cela est nécessaire. Est-ce... Tout cela est-il bien clair, Monseigneur ?

20 R. [09:19:40] Oui, c'est clair.

21 Q. [09:19:43] Je vous informe du fait que l'Accusation et la Défense ont chacune une  
22 heure au total pour vous poser des questions.

23 La représentante légale des victimes, elle, dispose de 30 minutes. Ce qui veut dire  
24 que votre témoignage ne devrait pas dépasser deux heures et demie.

25 Monseigneur, comme nous l'avons fait avec tous les autres témoins en l'affaire, je  
26 dois vous informer du fait qu'il existe un certain nombre de règles de base qui sont  
27 très importantes et qu'il faut suivre au cours de votre témoignage.

28 Dans la mesure où nous parlons des langues différentes, il y a des interprètes de

1 façon à ce que nous puissions tous nous comprendre.  
2 En raison de cela, il est important que vous vous exprimiez de manière plus lente  
3 que la normale, afin de permettre aux interprètes de faire leur travail.  
4 Et puis, il y a également une règle que nous appelons « la règle d'or des 5 secondes ».  
5 Ce qui veut dire qu'après qu'une question vous « est » posée, il faut  
6 attendre 5 secondes avant de donner votre réponse, cela permet aux interprètes qui  
7 traduisent la question d'avoir le temps de terminer la question avant que vous ne  
8 répondiez. Bien entendu, ça n'est pas très naturel, donc il est probable que vous  
9 commenciez à accélérer. Et si cela est le cas, je serai contrainte de vous demander de  
10 ralentir à nouveau. Donc, ne le prenez pas mal si je vous interromps, ce n'est que  
11 pour des raisons pratiques. Et, bien entendu, cela n'a absolument pas pour but de  
12 vous décourager de continuer à parler et à témoigner.

13 Avez-vous des questions avant que nous ne commencions, Monseigneur ?

14 R. [09:22:15] Non, ça va.

15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [09:22:17] Je donne donc la  
16 parole à M<sup>e</sup> Haynes au nom de la Défense.

17 Maître Haynes, vous avez la parole.

18 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [09:22:24] Merci, Madame le Président.

19 la parole.

20 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [09:22:51] Merci, Madame le Président.

21 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

22 PAR M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [9:22:30]

23 Q. [9:22:31] Bonjour, Monseigneur.

24 Comment allez-vous ?

25 R. [9:22:34] Ça va. Je vais bien.

26 Q. [9:22:41] De façon à ce que nous nous habituions à cet exercice, je vais vous poser  
27 un certain nombre de questions concernant votre vie et votre travail ; c'est bon ?

28 R. [9:23:00] Oui.

- 1 Q. [9:23:01] Quel est votre nom complet ?
- 2 R. [9:23:04] Fridolin Ambongo Besungu.
- 3 Q. [9:23:14] Et quelle est votre date de naissance, Monseigneur Ambongo ?
- 4 R. [9:23:22] 24 janvier 1960.
- 5 Q. [9:23:29] Où êtes-vous né ?
- 6 R. [9:23:32] À Boto.
- 7 Q. [9:23:40] Et où cela se trouve-il ?
- 8 R. [9:23:44] Elle se trouve dans la nouvelle province du Sud-Oubangui, ce qu'on
- 9 appelait autrefois l'Équateur en République démocratique du Congo.
- 10 Q. [9:24:04] Très bien.
- 11 Et pouvez-vous nous dire, concernant votre scolarité, où est-ce que vous êtes allé à
- 12 l'école, si vous êtes allé à l'université, et cetera ?
- 13 R. [9:24:20] Ouais, j'ai étudié. J'ai fait mes études primaires à l'école primaire à
- 14 Bobabili ; ça, c'est toujours tout près de Boto. C'est à 3 kilomètres de Boto où je suis
- 15 né. C'était une grande plantation d'hévéa et de café. Mon père travaillait dans cette
- 16 plantation-là (*phon.*) d'hévéa et de café. Ensuite, j'ai continué mes études secondaires
- 17 à l'institut Ungisa (*phon.*) de Bwamanda qui est une mission catholique. C'est dans
- 18 cet institut que j'ai terminé mes études secondaires et j'ai eu mon diplôme d'État en
- 19 1980. Et je suis entré au couvent chez les pères capucins, la congrégation des Frères
- 20 mineurs capucins pour devenir religieux. Et je le suis jusqu'aujourd'hui.
- 21 J'ai suivi la formation du noviciat, du postulat à Bwamanda qui est ma mission
- 22 d'origine. C'est aussi à Bwamanda que j'ai commencé les études en philosophie en
- 23 vue de devenir prêtre. On étudie la philosophie et la théologie. J'ai fait la philosophie
- 24 à Bwamanda. Et j'ai passé une partie du temps que nous étions au noviciat à Ndim.
- 25 Ndim, c'est un poste de... poste missionnaire situé dans... sur le versant est du massif
- 26 de l'Adamaoua en République centrafricaine.
- 27 Je suis allé à Kinshasa en 1984 pour commencer la théologie. Et c'est à Kinshasa que
- 28 j'ai été ordonné diacre à la fin des études de théologie. En 1980 (*phon.*), j'ai été

1 ordonné prêtre, membre de la congrégation de pères capucins. Puis j'ai travaillé  
2 pendant une année comme curé de paroisse à Bobito, de 1989... de 1988 à 1989.

3 À partir de 1989, je suis retourné à Kinshasa pour continuer mes études en théologie.

4 Et c'est de là que j'ai terminé ma licence en théologie morale à Kinshasa.

5 De 1991 à 1995, j'ai été envoyé à Rome où j'ai soutenu une thèse de doctorat en

6 Théologie morale sur des questions qui concernaient mon pays, la... le Zaïre de

7 Mobutu où j'ai travaillé essentiellement sur la question de la réhabilitation, la valeur

8 de la personne humaine dans le contexte de misère comme nous vivions au Congo.

9 Donc, du point de vue études, j'ai terminé ma thèse en 95. Depuis lors, j'étais rentré

10 au pays, et j'ai enseigné, à l'Université catholique de Kinshasa, la théologie morale et

11 essentiellement les questions qui avaient lié... qui avaient des liens avec la dignité de

12 la personne humaine à l'Université, jusque ma nomination, en 2004, comme évêque.

13 Q. [9:29:20] Merci beaucoup.

14 En tant qu'évêque, quel est votre diocèse ?

15 R. [9:29:28] Mon diocèse s'appelle Bokungu Ikela. Vous n'avez aucune chance d'avoir

16 entendu ça, parce que ce sont de... c'est un petit diocèse, pas en... en étendue...

17 comme étendue, c'est très grand, 42 000 kilomètres carrés, mais comme population,

18 c'est pas très peuplé, parce que, là, nous sommes au cœur de la forêt équatoriale,

19 dans la cuvette centrale.

20 Depuis le 5 mars de cette année, j'ai été nommé administrateur apostolique de

21 l'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro. Donc, pour le moment, j'ai la gestion de mon

22 diocèse, mais j'ai aussi la gestion de l'archidiocèse de Mbandaka-Bikoro en attendant

23 que le Pape nomme un archevêque.

24 Au niveau de la... Oui, ça, c'est mon diocèse.

25 Q. [9:30:42] Merci beaucoup.

26 Laissons de côté, maintenant, votre parcours au sein de l'Église. Avez-vous détenu

27 d'autres responsabilités en dehors de l'Église ?

28 R. [9:31:00] Effectivement, quand je suis rentré de Rome, j'ai été nommé directeur



1 du projet CDI-Bwamanda, Centre de développement intégral Bwamanda, j'étais  
2 aussi, en même temps, élu Supérieur provincial de la Congrégation de pères  
3 capucins. Et c'est à ce titre j'étais aussi responsable de tous les Capucins au Congo.

4 Q. [9:35:18] Merci.

5 Pouvez-vous donc nous dire quelques mots concernant votre... vos responsabilités  
6 concernant votre poste de Supérieur provincial de la Congrégation des pères  
7 capucins ?

8 R. [09:36:03] Moi, je suis devenu supérieur à une époque trouble au Congo. J'ai été  
9 élu supérieur provincial en 1997. Le chapitre a eu lieu au mois de mars. Pendant ce  
10 temps, la guerre avait déjà commencé à l'Est, la guerre de Kabila avec le... l'AFDL,  
11 que j'appelais comme ça, le mouvement qui a porté Kabila au pouvoir et qui a chassé  
12 Mobutu du pouvoir à Kinshasa. Donc, la guerre avait commencé. Et dans la province  
13 des pères capucins au Congo, et les pères capucins ont travaillé surtout dans la  
14 province de l'Équateur au Nord. Nous avions des missionnaires belges, italiens et,  
15 aussi, des Canadiens. Mais à l'approche de la guerre et quand on entendait tout ce  
16 qui se passait à l'Est, le Supérieur général à Rome avait demandé à ceux qui n'étaient  
17 pas des Congolais, s'ils n'avaient pas le courage de vivre le traumatisme de la guerre,  
18 c'était mieux pour eux de rentrer dans leur pays en attendant que la guerre se  
19 termine.

20 Alors, à peine moi, j'étais élu supérieur, la guerre est arrivé chez nous, parce que  
21 Kabila a pris le pouvoir au mois de mai — je ne sais plus si c'était le 20 mai, quelle  
22 date, là, mais, en tout cas, au mois de mai. Ça signifie quelques mois après que j'étais  
23 élu supérieur. Et tous les missionnaires étaient partis. Donc, j'ai commencé à  
24 travailler comme supérieur en allant visiter mes confrères dans cette région qui était  
25 pillée, il y avait beaucoup de pillages.

26 Comme vous le savez, les soldats de Mobutu, ils n'affrontaient pas les ennemis. Dès  
27 qu'ils apprenaient que les ennemis sont là, ils fuyaient, mais avant de fuir, ce qu'ils  
28 faisaient, c'était quoi ? Le pillage, ils pillaient, ils détruisaient, ils violaient des

1 femmes, et puis ils fuyaient. Et nous, nous avons vécu tous ces traumatismes. Moi, je  
2 l'ai vécu comme supérieur avec... non seulement avec mes confrères, mais aussi  
3 comme mais aussi comme responsable du projet de développement CDI-Bwamanda.  
4 C'était un moment très traumatisant pour nous.

5 Q. [9:38:51] Vous avez parlé de vos frères, et j'ai oublié de vous poser une question  
6 un peu plus tôt : est-ce que vous aviez de la famille dans la région de l'Équateur ?

7 R. [9:39:05] Moi, je suis... je suis de la région de l'Équateur. Et je vous ai dit, au début,  
8 que je suis né à Boto, et Boto, c'est dans la province de l'Équateur. C'est là que j'ai  
9 grandi jusqu'au moment où j'ai quitté l'Équateur pour aller à Kinshasa à l'âge  
10 de 24 ans. Et depuis l'âge de 24 ans, j'ai toujours vécu à Kinshasa jusqu'à ma  
11 nomination, mais je suis originaire de cette région-là.

12 Q. [9:39:42] Très bien.

13 Votre travail pour l'ONG et en tant que supérieur des Capucins vous a fait revenir  
14 en Équateur de temps à autre ?

15 R. [9:39:58] Effectivement, comme supérieur et comme directeur du projet  
16 CDI-Bwamanda — et je vous ai dit, en même temps, j'étais aussi professeur de  
17 Théologie morale à l'Université de Kinshasa... à l'Université catholique. J'habitais à  
18 Kinshasa. Au moins deux ou trois fois par an, je devais aller visiter mes confrères et  
19 le grand projet CDI-Bwamanda qui évoluait dans la région de l'Équateur. Donc, je le  
20 faisais au moins trois fois par an. Deux ou trois fois par an, j'allais visiter tous les  
21 postes où il y avait mes confrères, mais aussi là où nous avions des postes du Centre  
22 de développement pour voir si les choses fonctionnaient normalement. Ce qui fait  
23 que, après l'entrée des militaires de Kabila, tous ces postes ont été pillés. Alors, nous  
24 avons dû recommencer.

25 Q. [9:41:06] Vous avez pris un peu d'avance pour... sur moi. J'allais vous demander  
26 de nous expliquer comment était la région de l'Équateur pendant les années  
27 Mobutu. À quoi ressemblait l'Équateur à l'époque ?

28 R. [9:41:26] Il y a un mythe au Congo, hein, où beaucoup de gens croyaient que

1 l'Équateur qui était la province de Mobutu était une province favorisée, alors que, en  
2 réalité, Mobutu a fait beaucoup de choses non pas pour l'Équateur mais pour son  
3 village qui s'appelait, qui s'appelle encore Gbadolite. J'ai... J'ai été là il y a un mois,  
4 parce que nous avons la... eu la réunion des évêques de l'Équateur actuellement à  
5 Gbadolite. Ça, c'est le village de Mobutu. Au début, Mobutu habitait à Gemena, qui  
6 est notre chef-lieu de la province actuellement, mais ça, c'est au début des années 60,  
7 quand il a pris le pouvoir, 65. Mais quand Mobutu a commencé à prendre de  
8 l'ampleur, il a abandonné la ville de Gemena où il a toujours vécu et il s'est retiré  
9 chez lui à Gbadolite qui était un village. Et c'est de là qu'il a investi énormément  
10 d'argent pour développer Gbadolite. D'un petit village qu'il était, Gbadolite est  
11 devenu une ville avec de grands bâtiments. Il a construit un grand barrage sur la  
12 rivière Oubangui entre Mobayi-Mbongo du côté Congo et Mobayi-Banga du côté de  
13 la République centrafricaine.

14 Mais c'est des constructions de barrages non pas pour le développement, mais c'était  
15 pour le confort de Mobutu. Mais le reste de la province, notamment — je vous ai dit  
16 ça ici au début — la région où nous étions, était complètement oubliée de ses... sa  
17 stratégie. Il n'y avait pas d'école, il n'y avait pas de route, il n'y avait pas  
18 d'infrastructure de santé. C'est ainsi qu'on a conçu le projet de développement pour  
19 pallier « à » cette situation de Mobutu.

20 Ça, c'était sous Mobutu.

21 Q. [9:43:40] Pour préciser les choses, de... de quelles années parle-t-on là, la « période  
22 de Mobutu » ?

23 R. [9:43:51] Mobutu est arrivé au pouvoir en 1965 et il a été chassé du pouvoir en  
24 1997.

25 Q. [9:44:10] Quand est-ce que les forces de Kabila sont arrivées en équateur ?

26 R. [9:44:18] Comme je l'ai mentionné au début, la guerre de l'AFDL est parti de  
27 Goma et de l'est du pays, ils ont avancé vers l'ouest.

28 Comme nous nous... nous nous trouvons dans la partie extrême nord-ouest du pays,

1 nous étions pratiquement les derniers... la dernière partie du pays à être occupée par  
2 l'armée de Kabila. Ce que je sais de l'avancée de l'armée de Kabila, c'est que les  
3 soldats de Mobutu n'étaient pas motivés parce qu'ils n'étaient pas payés, ils n'étaient  
4 pas nourris correctement. Dès qu'ils entendaient que les ennemis sont là devant,  
5 l'unique chose qu'ils faisaient, c'était piller, voler, détruire, violer et ils fuyaient.  
6 Effectivement, quand ils fuyaient, les militaires de Kabila avançaient de telle sorte  
7 que les soldats de Kabila ont occupé presque tout le pays sans jamais affronter une  
8 armée régulière, sauf autour de Kinshasa, à... à Kenge, il y a eu un affrontement à  
9 Kenge, mais nous savons que ce n'étaient pas les militaires de Mobutu, c'étaient  
10 plutôt les hommes de Jonas Savimbi, le rebelle de l'Angola, qui était... qui soutenait  
11 Mobutu à l'époque, parce que Mobutu l'avait soutenu avant.

12 Mais, sinon, l'arrivée de Kabila, pour nous, ça signifiait pillage systématique. Mais,  
13 alors, le pillage, ce n'était pas par ceux qui arrivaient, pas les militaires de... de... de  
14 Kabila, mais plutôt par ceux qui étaient sur le point de perdre le pouvoir, les  
15 militaires de Mobutu. Et eux, ils ont mis le pays à sac.

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [9:46:42]

17 Q. [9:46:42] Je vous prie de m'excuser si je vous interromps, pour la transcription,  
18 Monsieur le témoin, pourriez-vous épeler le nom des forces armées de Kabila ?

19 R. [09:47:10] AFDL : Alliance démocratique... C'est une abréviation. AFD... AFDL :  
20 Alliance... Alliance... Je sais plus là, le « F », là, démocratique pour la... pour la  
21 libération, quelque chose comme ça, mais je pourrais vous donner ça, après. Mais  
22 l'abréviation, c'est AF... AFDL — AFDL.

23 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [9:47:39]

24 Q. [9:47:42] Pendant combien de temps les forces de Kabila ont-elles gardé le  
25 contrôle de l'Équateur ?

26 R. [9:47:51] Bon, en réalité, une année, une année, une année et demie, parce que  
27 Kabila a pris le pouvoir en 97 — oui, 97 —, et ses militaires ont été chassés d'une  
28 partie de l'Équateur, pas partout. Mais dans la zone où nous étions, au début des

1 années... enfin, au cours des années 1998, donc je crois que Kabila est resté plus ou  
2 moins une année, une année et demie dans cette partie de l'Équateur.

3 Q. [9:48:32] Et comment se passait la vie en Équateur pendant cette période-là ?

4 R. [9:48:44] La situation était encore plus difficile, parce que quand les soldats de  
5 Kabila sont arrivés à l'Équateur, ils parlaient du principe que l'Équateur a été  
6 favorisé par Mobutu, donc, les gens qui habitaient cette zone devaient être punis. Et  
7 les militaires de Kabila, ce n'étaient pas des militaires formés, c'était plutôt un  
8 ramassis de personnes qui n'avaient aucune formation militaire. Ils étaient mis sous  
9 le commandement des officiers rwandais qui étaient essentiellement des Tutsi, parce  
10 que le mouvement est parti de l'est. Et je dirais, c'était la volonté plutôt de... du  
11 Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda pour chasser Mobutu du pouvoir. Alors, ceux  
12 qui avaient le commandement de l'armée, c'étaient des Tutsis, mais la troupe comme  
13 telle, les autres militaires, c'étaient des garçons qu'on a ramassés sur la route pendant  
14 que l'armée avançait sur l'ouest, de telle sorte que cette armée était tellement  
15 indisciplinée. Tout le monde se faisait appeler « commandant » et c'étaient, parfois,  
16 des jeunes garçons mineurs qu'on appelait communément des « *kadogo* » —  
17 « *kadogo* », ça signifiait « enfant soldat » — enfant soldat, des *kadogo*.

18 Alors, ces petits garçons ou ces... ces gens qui n'avaient aucune formation militaire,  
19 leur force à ceux, c'était quoi ? C'était avoir une arme. Et quand il a une arme en  
20 mains, il se croyait tout puissant et il pouvait se permettre n'importe quoi. Et nous,  
21 nous avons vécu ça. Même lors de mes visites, quand on arrivait, il y avait des  
22 barrières partout et on devait vous contrôler. Si vous veniez avec des... des courriers,  
23 des lettres, on devait lire tout ce que vous aviez. Et pendant qu'on lisait, on nous  
24 faisait asseoir par terre, assis par terre, et c'étaient ces petits garçons avec leurs armes  
25 braquées sur vous. Évidemment, ça fait peur, ça fait peur. Nous avons vécu ça. Et ces  
26 années pour la partie de l'Équateur qu'on considérait comme « Chez Mobutu », la  
27 région de Mobutu.

28 Ça a été une période extrêmement difficile, extrêmement difficile, pour reprendre

1 (*inaudible*). Les soldats de Mobutu ont tout pillé quand ils fuyaient. Les autres qui  
2 arrivent, ils vous considèrent comme le soutien à Mobutu et on commence encore à  
3 vous punir doublement. Donc, ça, c'était un peu la période que nous avons vécue  
4 pendant ce temps-là.

5 Q. [9:52:07] Est-ce que vous vous souvenez de l'arrivée du MLC en Équateur ?

6 R. [09:52:16] Oui, oui, parce que, pour nous, l'arrivée du MLC a été... a été une bonne  
7 nouvelle pour le peuple — pour utiliser un langage biblique comme nous, on a  
8 l'habitude de le faire. Ça a été vécu comme une bonne nouvelle. Pourquoi ? Parce  
9 que, quand les soldats de Kabila... parce que le mouvement MLC n'a pas commencé  
10 à l'Équateur, ça a commencé dans la Province Orientale. Et petit à petit, le  
11 mouvement est venu vers l'Équateur. Et partout où le MLC arrivait, les soldats de  
12 Kabila qui s'apprêtaient aussi à fuir faisaient exactement comme les soldats de  
13 Mobutu. Ils sentaient qu'ils vont perdre le contrôle d'un poste ; avant de partir, ils  
14 entraient dans cette logique qu'avaient les soldats de Mobutu : « on ne veut rien  
15 laisser à ceux qui vont arriver », ils pillaient, ils détruisaient.

16 Or, l'Équateur, la partie de l'Équateur où nous avons nos activités était considérée  
17 non pas seulement comme le fief de Mobutu, mais aussi comme la province de celui  
18 qui a pris la tête de la rébellion, Jean-Pierre. Il n'était pas à l'Équateur, à l'époque ; il  
19 était du côté de la frontière avec l'Ouganda, là-bas. Le mouvement a commencé  
20 là-bas.

21 Mais par le fait même qu'on était à l'Équateur, région de Mobutu, à l'Équateur,  
22 région du chef du mouvement qui a commencé à l'est, ça avait développé comme  
23 une animosité du pouvoir de Kabila contre le peuple de la région qu'on considérait  
24 comme de connivence avec celui qui a commencé la rébellion. Et nous avons vécu...  
25 nous, nous avons vécu comme une sorte d'injustice : on nous punit pour Mobutu qui  
26 n'a rien fait pour la région et, ensuite, on nous punit pour le mouvement de  
27 Jean-Pierre qui a commencé à l'est et que nous n'avions pas encore connu.  
28 Seulement, quand ces militaires de MLC, qui n'étaient pas encore arrivés à

1 l'Équateur, partout où ils passaient, ils sécurisaient la population. C'est ainsi que la  
2 population de la région de l'Équateur où étaient mes frères et où nous avons nos  
3 activités a vécu l'arrivée de MLC dans la région comme une libération par rapport  
4 aux soldatesques de Kabila avec tout ce qu'ils faisaient dans la région.

5 Et, je dois dire, les choses se sont mieux passées quand les soldats de Kabila avaient  
6 pris la fuite. Il faut encore dire : beaucoup de ces soldats parlaient de... il y en a qui  
7 parlaient le portugais. Or, au Congo, bon, on ne parle pas le portugais. On n'avait  
8 pas de contact avec ces... ces... ces soldats. Ça a été une humiliation pour la  
9 population.

10 Alors, l'arrivée de l'armée de MLC avec la fuite de ces soldats pillards de... du  
11 pouvoir a été saluée comme une bonne nouvelle.

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, est-ce que... je  
13 crois, ici, qu'il y a une petite... petite confusion. Je voudrais une précision de la part  
14 du témoin. Page 19, lignes 10 et 11, le témoin a déclaré : « Nous étions punis pour  
15 Mobutu qui n'avait rien fait pour la région et puis nous étions punis pour le  
16 mouvement de Jean-Pierre. »

17 Q. [09:56:36] Est-ce exactement ce que vous avez dit, Monsieur le témoin ?

18 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [9:56:56] Je vais essayer de préciser.

19 Q. [9:57:00] Quelle était la forme de cette punition après l'arrivée de MLC en  
20 Équateur ? Qu'est-ce qu'on a fait à la population à l'époque ?

21 R. [9:57:06] Là, je suis mieux placé pour le dire, parce que j'avais mes frères qui  
22 habitaient cette région et nous avions notre grand projet de développement que nous  
23 devrions faire tourner.

24 La première conséquence pour nous, c'est qu'il y avait plus de communication entre  
25 Kinshasa et cette partie du... du Congo. Ça, c'est à l'époque de MLC. Quand MLC est  
26 entré, il n'y avait plus de contact ni par avion, il était interdit de communiquer par  
27 phonie, parce que le téléphone n'existait pas, avec cette région-là. Or, dans la zone,  
28 quand Mobutu est tombé, moi, comme supérieur des Capucins, je coordonnais les

1 activités de mes confrères en tant que supérieur, mais, en même temps, je  
2 coordonnais les activités de développement pour la population. Or, les activités de  
3 développement, c'était dans le domaine de la santé. Nous avions la gestion de tous  
4 les grands hôpitaux de cette région-là. Il y avait nous, les catholiques, mais aussi les  
5 protestants. Mais le gros, c'étaient nos centres de santé, nos hôpitaux. Par le fait  
6 même qu'il y avait eu une sorte d'embargo sur la région, nous n'avions plus la  
7 possibilité de faire venir des médicaments de Kinshasa vers la zone sous notre  
8 contrôle. Donc, la population, sur le plan de santé, était abandonnée.

9 Sur le plan de l'éducation, il devenait impossible d'entrer en contact avec les  
10 autorités de Kinshasa pour l'organisation des écoles et donner des diplômes et pour  
11 le développement, parce que nous travaillions dans la production de café, la  
12 production de maïs, la production d'arachide et de soja... soja. Ce qui permettait à la  
13 population de générer des... des revenus monétaires. Donc, avec l'embargo, on ne  
14 savait plus tourner. Donc, pour nous, la première conséquence, c'était ça :  
15 impossibilité de fonctionner.

16 Q. [9:59:38] Je vous remercie.

17 Une autre chose : est-ce que la population civile a été attaquée au début de l'arrivée  
18 du MLC ?

19 R. [9:59:50] Au contraire, la population... pardon, le... oui, la population civile a été  
20 protégée, parce qu'il y a un élément que je n'ai pas donné ici, quand les soldats de  
21 Kabila fuyaient, à l'approche des MLC, chaque jour, entre midi et 14 heures, il y avait  
22 des avions qu'on appelait des Antonov. C'étaient des... des... des appareils type  
23 Russe et des MIG... des MIG21 qui partaient de Mbandaka qui était sous le contrôle  
24 de Kabila et venaient jeter des bombes tous les jours entre midi et 14 heures. Les  
25 bombes, c'étaient des bombes artisanales, c'est-à-dire on prend de grands fûts, le...  
26 le... je ne sais pas comment on appelle ça, là, des grands fûts de 200... 200 litres, on  
27 bourre des... des explosifs et on met ça dans l'avion. L'avion monte. Quand il arrive  
28 sur une... une cité comme Bwamanda, comme Gemena, comme Libenge, comme

1 Zongo, en face de Bangui, de l'avion, on ouvrait la porte de... de l'Antonov et on  
2 glissait le fût qui tombait là où ça pouvait tomber. Ce qui fait que ces bombes ont fait  
3 beaucoup de dégâts chez nous, parce que c'est des bombes aveugles. Ça tombe non  
4 pas de façon guidée.

5 À Gemena, c'est tombé sur de... des écoles, c'est tombé sur des centres de santé. Et  
6 chez nous, dans la mission de Bwamanda, c'est tombé dans la cour du couvent. Ce  
7 qui nous avait obligés, pendant cette période-là, de transférer la maison de formation  
8 qui était à Bwamanda vers Bangui, parce que tout le monde fuyait les bombes de  
9 Kabila.

10 Alors, l'arrivée des MLC, pour la population du point de vue de sécurité, ça signifiait  
11 la fin des bombes qui tombaient chaque jour entre midi et 14 heures.

12 Q. [10:02:26] Je vous remercie.

13 Après leur arrivée, comment est-ce que les choses ont encore évolué, pour la  
14 population ?

15 R. [10:02:41] La première sensation pour la population, c'était la paix enfin retrouvée.  
16 Beaucoup de gens qui avaient fui dans la brousse, dans la forêt, étaient sortis dans le  
17 village, et la vie a commencé à reprendre. La vie a commencé à reprendre.

18 Les militaires du MLC étaient accompagnés de... des Ougandais, et je dois dire,  
19 depuis les soldatesques de Mobutu, et les soldatesques de Kabila, pour nous, c'était  
20 une armée disciplinée qui prenait soin de la population, si nous comparions avec les  
21 deux autres armées qui ont précédé.

22 C'était l'armée de MLC qui avait pu prendre la Défense de la population, et du  
23 moins les gens se sentaient en sécurité quand, eux, ils étaient là.

24 Q. [10:04:06] Je vous remercie.

25 Cette sécurité, est-ce que l'on pourrait parler du fonctionnement du système de  
26 santé, après leur arrivée ?

27 R. Je parle de ce que nous, nous avons fait, parce qu'il n'y avait plus d'autorité,  
28 c'est-à-dire l'État ; le gouvernement n'existait plus dans cette région. Un élément

1 important.

2 Moi, j'habitais Kinshasa, mais mon grand champ d'apostolat, c'était le  
3 Nord-Équateur. Il n'y avait pas de moyens de communication, de transports, entre  
4 Kinshasa et le Nord-Équateur.

5 Comment je faisais pour passer d'un coin à l'autre ? De Kinshasa, je prenais l'avion  
6 soit pour Libreville soit pour le Cameroun, à Douala, et à partir de Douala, je prenais  
7 un avion qui m'amenait à Bangui en République centrafricaine. De Bangui, je  
8 m'arrangeais avec le... le service d'immigration pour que je puisse entrer à Zongo. Et  
9 quand j'entrais à Zongo, j'expliquais ma situation à l'immigration centrafricaine en  
10 disant : « De grâce, ne mettez pas le sceau... le tampon d'immigration dans mon  
11 passeport, parce que si vous mettez ça dans mon passeport, à mon retour à Kinshasa,  
12 je vais tout droit en prison. » Parce que le pouvoir à Kinshasa n'acceptait pas que  
13 quelqu'un aille dans la zone qui était occupée. Et du côté de la Centrafrique, on  
14 comprenait la situation, on me mettait un... le visa sur un papier volant. Avec ça,  
15 j'entrais à Zongo et j'allais visiter mes frères.

16 C'est dans ce contexte que nous avons commencé à réorganiser les activités de  
17 développement dans la région. Nous avons commencé à réorganiser les écoles. Nous  
18 avons commencé à réorganiser les services de santé, et tout le processus de  
19 développement comme ça fonctionnait avant.

20 Pour revenir à la question qui est posée pour le domaine de la santé où est-ce que  
21 nous allions trouver des médicaments ? Parce qu'il était interdit de demander des  
22 choses à Kinshasa ; on était coupés.

23 Notre responsable du service de santé, qui était une religieuse, sœur Jacqueline,  
24 d'origine hollandaise — elle est morte, on l'a enterrée ici quelque part en Hollande —  
25 j'ai été, là, m'incliner devant sa tombe, c'est elle qui a pris contact avec les autorités  
26 de MLC. « Il » a pris contact avec Jean-Pierre Bemba, qui l'a orientée chez Olivier  
27 Kamitatu qui était responsable qui... qui... qui s'occupait de la gestion, parce que  
28 Jean-Pierre Bemba, on ne le voyait presque pas, il était occupé avec des questions

1 militaires. Mais la personne qu'il nous avait désignée comme notre interface, c'était  
2 Olivier Kamitatu. Et il nous... MLC nous a donné l'autorisation d'importer des  
3 médicaments par la République centrafricaine. Les médicaments, nous les achetions  
4 parfois ici, en Belgique, soit ici en Hollande, parce que la sœur responsable était  
5 hollandaise. On mettait dans des containers, jusqu'à Douala et à partir de Douala la  
6 sœur Jacqueline ou nos agents de Bwamanda, traversaient la rivière Oubangui, au  
7 niveau de Zongo, à Bangui, et les containers arrivaient à Bangui, on dépotait (*phon.*)  
8 ouvrait les containers, soit on emmenait les containers avec les médicaments jusque  
9 chez nous à Bwamanda. Mais cela se faisait parce que le MLC nous donnait  
10 l'autorisation de pouvoir continuer à le faire, autrement, la population était... était  
11 abandonnée, donc... ce qui nous permettait de continuer à alimenter les hôpitaux et  
12 les centres de santé qui étaient sous notre contrôle. Et je dois dire, ça a été une facilité  
13 pendant cette période-là.

14 Q. [10:08:49] Et qu'en était-il des écoles, de l'enseignement ?

15 R. [10:08:55] Pour les écoles, étant donné que Kinshasa nous avait abandonnés, il y  
16 avait le risque qu'à la fin de... de... des écoles primaires ou secondaires, les enfants  
17 qui terminaient n'avaient pas de diplôme, parce que c'est Kinshasa qui pouvait  
18 donner les diplômes.

19 Alors, nous avons pris contact avec le MLC, à travers Olivier Kamitatu, et MLC avec  
20 nous, on a pris contact avec les premiers éléments de la MONUC — c'est aujourd'hui  
21 la MONUSCO, mais, au début, c'était la MONUC. Les éléments de la MONUC  
22 étaient les premiers à arriver sur le terrain, on leur a expliqué la situation des enfants  
23 qui étaient abandonnés à eux-mêmes, avec le risque que s'ils terminaient les études,  
24 ils n'auront pas de diplôme. Grâce au concours du MLC, à travers la MONUC, on a  
25 pu obtenir que la MONUC prenne les épreuves d'examen à Kinshasa, les transporte  
26 à travers les avions de la MONUC jusqu'à Gemena et jusqu'à Gbadolite et, et ainsi,  
27 on pouvait passer les tests aux enfants dans les territoires occupés pendant cette  
28 période-là, de telle sorte que grâce à cette intervention, les enfants ont pu présenter

1 l'examen d'État, et recevoir le diplôme pendant cette période trouble.

2 Q. [10:10:50] Je vous remercie.

3 Et enfin, qu'en était-il de l'activité économique, comment est-ce que le MLC assurait  
4 la promotion de cette activité ?

5 R. [10:11:04] La région du Nord-Équateur, qui est sous notre contrôle, vit  
6 essentiellement de l'agriculture. Nous n'avons pas de mines là-bas. Bon, il y a des  
7 diamants, maintenant, on trouve des diamants partout. Mais la population vit de  
8 l'agriculture.

9 Avant l'arrivée de MLC, tous les produits agricoles de la population, nous assurons,  
10 l'achat des produits agricoles avec une subvention de l'Union européenne. Nous  
11 recevions, chaque année, une subvention, une aide de l'Union européenne qui nous  
12 permettait d'acheter les produits agricoles dans la région du Nord-Équateur, et nous  
13 avons des bateaux. Notre ONG CDI-Bwamanda, nous avions trois bateaux, trois  
14 grands bateaux, et on achetait les produits agricoles, notamment le maïs, le café, le  
15 soja, un peu aussi l'arachide. On chargeait sur les bateaux et le marché était  
16 Kinshasa. Le café, par contre, une fois arrivés à Kinshasa, on le traitait, nous avions  
17 une machine qu'on appelle une trieuse, pour trier la qualité de café et la meilleure  
18 qualité qui était destinée à l'exportation, nous mettions dans des containers, et ça  
19 prenait la direction de... d'Anvers, la direction de Rotterdam et de Londres, là où  
20 nous vendions le café dans le cadre du programme appelé Max Aavaar. Donc, là où  
21 on essaie d'aider les paysans locaux à produire des produits de bonne qualité et on  
22 leur assure la vente à de bons prix. Donc, nous fonctionnions dans ce cadre-là, avec  
23 le programme Max Aavaar.

24 Avec la guerre, nous étions coupés de Kinshasa où est-ce que nous allions livrer nos  
25 produits agricoles. Ça, c'était un grand problème pour nous. Confrontés à ce  
26 dilemme, nous nous sommes tournés vers MLC pour dire : « Voilà, la population  
27 commence à travailler ; mais où est-ce que nous allons vendre ces produits  
28 agricoles ? ».

1 C'est le MLC qui va nous autoriser d'exporter notre café vers l'étranger vers  
2 l'Occident via Bangui, à travers Bangui. Nous avons obtenu l'autorisation et nos  
3 cafés venaient jusqu'à Zongo, on les mettait dans des containers, et chargés sur des  
4 camions, on traversait toute la République centrafricaine avec nos containers de café,  
5 sur la route de... de Bouar, et on allait les charger sur le bateau, au port de Douala, ce  
6 qui nous a permis de continuer à assurer l'achat des produits agricoles de la  
7 population.

8 Mais une autre question qui s'est posée, difficulté à laquelle nous étions confrontés,  
9 c'était question d'argent. Parce que notre argent venait de l'Europe, et on versait sur  
10 le compte à Kinshasa. Coupés par rapport à Kinshasa, il était impossible d'avoir  
11 des... des... des Zaïre — l'argent, à l'époque, c'était des Zaïre et après, tout de suite,  
12 on est passé aux francs congolais. Il fallait venir... faire venir ça de Kinshasa jusqu'à...  
13 au Nord-Équateur.

14 La route était coupée. Nous sommes allés trouver Olivier, le MLC, pour poser la  
15 question : ils vont nous autoriser d'ouvrir un compte à Bangui avec la possibilité de  
16 retirer des fonds importants à Bangui et continuer à assurer l'achat des produits  
17 agricoles dans la région qui était sous leur contrôle ; ce qui a permis, pendant cette  
18 période de blocus par rapport à Kinshasa, la circulation d'une certaine masse  
19 monétaire dans la région et permettre à la population d'avoir de quoi payer l'école,  
20 payer la... la santé, et s'acheter des vêtements.

21 Q. [10:16:04] Merci.

22 Encore un point sur ce sujet. Manifestement, vous avez bénéficié d'une coopération  
23 importante de la part du MLC ; est-ce que vous avez pu constater quel était le niveau  
24 de coopération du MLC avec d'autres organisations, éventuellement, pendant cette  
25 époque ainsi qu'avec la Monuc ?

26 R. Le MLC... Le MLC ne le faisait pas seulement avec nous. Je l'ai bien dit au début,  
27 je parle de ce qui me concerne. Mais les ONG qui ont travaillé à l'époque, là, étaient  
28 surtout les confessions religieuses, notamment les Protestants, parce que les

1 Protestants avaient aussi des... des grands hôpitaux dans la région et les Protestants  
2 ont bénéficié des mêmes régimes que nous à travers notre ONG.

3 Il y avait aussi des associations et des ONG créées par la population locale, surtout  
4 quand la Monuc est arrivée, et quelques aides sur le plan international ont  
5 commencé à arriver dans la région. Il y a eu aussi des... des ONG qui se sont créées,  
6 et « tous » ces ONG ont bénéficié de... de beaucoup de facilités de la part de MLC  
7 pour pouvoir aider la population.

8 Q. [10:17:35] Merci bien.

9 J'aimerais, maintenant, que nous avancions le plus rapidement possible. Et je  
10 passerai à un autre sujet.

11 J'aimerais que nous passions de la paix. Est-ce que... Vous connaissez bien, n'est-ce  
12 pas les accords de Sun City ?

13 R. [10:17:53] Oui, tout à fait.

14 Q. [10:17:57] Avez-vous joué un rôle personnel dans la conclusion de ces accords ou  
15 est-ce que vous en avez simplement entendu parler ?

16 R. [10:18:12] Non, jouer un rôle, non. Parce qu'à l'époque, moi, j'étais le provincial  
17 des Capucins, j'étais directeur de CDI-Bwamanda, j'étais professeur de Théologie  
18 morale à l'université. Si on peut dire que nous avons joué un rôle, c'était plutôt un  
19 rôle intellectuel au niveau des réflexions à... à Kinshasa avec les étudiants, mais aussi  
20 au niveau des conférences que j'ai données quand je passais dans la région du  
21 Nord-Équateur qui était sous contrôle du MLC. J'avais l'habitude de donner des  
22 conférences sur la situation du pays et le processus de... qui « ont » conduit à la fin  
23 de la guerre.

24 Q. [10:19:03] Bien. D'accord.

25 J'ai maintenant une question simple : qu'est-il advenu de la... de l'aile militaire du  
26 MLC ?

27 R. [10:19] J'ai pas bien compris la question.

28 Q. [10:19:40] C'est sans doute parce que ma question n'était pas tout à fait parfaite.



1 court de temps ?

2 Vous vous rappelez les élections de 2006, des élections présidentielles, et le résultat  
3 de ces élections avec la perte de M. Bemba ; est-ce que vous vous rappelez la... quelle  
4 a été la réaction de M. Bemba lorsque qu'il a perdu ces élections ?

5 R. Oui. Je crois que c'était l'élection... Pour dire la vérité, c'est l'élection que tout le  
6 monde attendait avec beaucoup d'espérance, les élections de 2006. Et je peux dire  
7 aussi, au niveau du Congo, c'était la meilleure élection, tel que ça a été organisé,  
8 depuis l'Histoire du pays. Et même après, on n'a plus eu de... d'élections comme ça.

9 Il y a eu élection à deux tours, et ils étaient les deux pour passer au deuxième tour.

10 Ce que nous avons constaté, on... on... on a... on avait eu l'impression qu'il y avait  
11 une militarisation du pays avec, en plus, des éléments de la MONUC — je ne sais  
12 pas si c'était déjà MONUSCO, MONUC, à l'époque —, beaucoup de soldats de  
13 MONUC, il y a eu encore un corps, une brigade qu'on a appelé KFOR... KFORT...  
14 KFOR, je crois. C'étaient surtout de... des Allemands qui étaient là.

15 Alors, dès que le résultat est sorti, c'est sûr qu'il y a eu... eu des protestations de la  
16 part de la population. Mais la réaction de Jean-Pierre, ça, je ne peux pas le dire, ça je  
17 ne peux pas le dire, parce que ça n'a pas été... ça n'a pas été public. Mais, nous, nous  
18 voyions plutôt la réaction, la... le mécontentement général qui avait été exprimé à la  
19 suite des élections de 2006 ; la victoire contestée de Kabila.

20 Q. [10:25:00] Quelques questions de suivi.

21 Est-ce que vous connaissez Jean-Pierre Bemba ?

22 R. [10:25:08] Connaître, ce sera trop fort, mais je l'ai vu, et je l'ai vu, je crois, peut-être  
23 trois ou quatre fois. Et je l'ai vu à partir du moment où il était vice-Président de la  
24 République démocratique du Congo, dans le cadre de sa fonction.

25 Q. [10:25:36] Monseigneur, je crois que je suis... j'en suis arrivé à une heure  
26 d'interrogatoire exactement, donc je m'arrêterai là.

27 Je vous remercie de tout cœur.

28 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [10:25:28] Merci, Monsieur

1 Haynes.

2 Je donne la parole, à présent, à M<sup>e</sup> Badibanga pour les questions de l'Accusation.

3 M. BADIBANGA : [10:26:09] Merci, Madame le Président. Merci, Honorables juges.

4 QUESTIONS DU PROCUREUR

5 PAR M. BADIBANGA : [10:26:14]

6 Q. [10:26:15] Bonjour, Monsieur le témoin.

7 R. Bonjour.

8 Q. [10:26:21] Vous aurez compris que mon nom est Jean-Jacques Badibanga, et je suis  
9 le premier substitut du Procureur, et c'est moi qui ai l'honneur de vous poser  
10 quelques questions pour le compte du Bureau du Procureur.

11 Je pense... Je pense, Monsieur le témoin, que grâce aux réponses que vous avez  
12 données à M<sup>e</sup> Haynes, vous avez couvert un certain nombre de sujets que je voulais  
13 aborder et que nous allons aller relativement rapidement dans cet entretien.

14 Ce que je voudrais commencer par...

15 M. BADIBANGA : [10:27:05] Et ça, je vais demander, avec la permission de Madame  
16 le Président, je voudrais demander, en fait, que soit jouée une petite séquence audio.  
17 Je ne sais pas si cela sera possible, ceci va peut-être nous faire un... un petit test. Le  
18 document, c'est le cinquième document sur la liste de l'Accusation. Il porte la  
19 référence CAR-OTP-0094-1447.

20 C'est un document pour lequel nous avons besoin de jouer une minute, simplement,  
21 donc, du... du début au point de départ, et il irait jusqu'à la minute 29.

22 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:28:38] Pourriez-vous, je vous prie,  
23 confirmer le caractère public de ce document ?

24 M. BADIBANGA : [10:28:44] Tout à fait. Le document est un document public, qui  
25 est accessible sur Internet. Et tous les documents, d'ailleurs, que j'utiliserai au cours  
26 de cette audience, sont publics.

27 Madame le Président, juste pour votre information, je propose que toute autre  
28 séquence audio... — et c'est pour informer également M<sup>me</sup> le greffier d'audience —,

1 toute autre séquence audio sera jouée après la pause, de telle manière que, pendant  
2 l'interruption, nous allons vérifier. Donc, il n'y a que ce cas unique que nous allons  
3 jouer maintenant.

4 Puis-je... Puis-je faire gagner du temps à la Chambre ? Si... Si... Si l'audio ne peut  
5 pas jouer, alors, je vais passer à la question suivante. Je reviendrai sur ceci plus tard,  
6 alors, s'il y a des difficultés techniques.

7 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [10:31:15] Est-ce que nous  
8 pourrions être informés sur ce qui est en train de se passer ?

9 Maître Badibanga, la Chambre apprécierait que vous poursuiviez avec vos questions  
10 pendant que les techniciens s'activent pour tenter de régler le problème.

11 M. BADIBANGA : [10:31:58] Tout à fait, Madame le Président. Et encore, toutes mes  
12 excuses pour le caractère un peu soudain.

13 Est-ce que M<sup>me</sup> le greffier d'audience pourrait passer à l'écran un document ? C'est le  
14 sixième document sur la liste de l'Accusation. Il porte la référence  
15 CAR-OTP-0094-0643.

16 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

17 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:32:59] On peut trouver le document sur  
18 « Evidence 1 », le pavé « Evidence 1 ».

19 M. BADIBANGA : [10:33:14]

20 Q. [10:33:15] Est-ce que, Monsieur le témoin, vous voyez ce document à l'écran ?

21 R. [10:33:20] Oui.

22 Q. [10:33:20] Je vous laisse regarder quelques secondes pour vous familiariser avec le  
23 document. Il s'agit d'une interview que vous auriez donnée qui a été recueillie par  
24 un M. Loup Besmond de Senneville le 9 février 2015. Et ce document s'intitule :  
25 « Nous demandons à la France de faire pression sur l'entourage de Kabila ».

26 Alors, il s'agirait d'une visite que vous auriez conduite en Europe en tant que  
27 président de la commission Justice et Paix de l'épiscopat de la RDC, et cette audition  
28 semble faire référence à une rencontre que vous avez eue avec les autorités

1 françaises.

2 Est-ce que vous pouvez d'abord nous confirmer que, en cette période-là, vers le mois  
3 de février 2015, vous avez effectivement eu des rencontres avec les autorités  
4 françaises ?

5 R. [10:34:22] Je vous ai dit ici que je suis le président de la commission épiscopale  
6 Justice et Paix pour le Congo, mais aussi pour le Rwanda et le Burundi. Un volet très  
7 important de notre travail, à la commission, c'est le plaidoyer. L'année passée, j'ai  
8 conduit deux ou trois fois des missions de plaidoyer dans de grandes capitales  
9 occidentales aux États-Unis, au Canada, à Berlin, à Paris, à Bruxelles. Nous étions à  
10 Genève, à Londres sur la question de justice et déni de démocratie chez nous, mais  
11 aussi sur la question des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

12 M. BADIBANGA : [10:35:55] J'ai des soucis techniques, Madame le Président.  
13 Vraiment, accordez-moi deux secondes. Je perds tout ce que j'ai sur l'écran.

14 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

15 Avec toutes mes excuses. Je suis de la vieille école, Madame le Président. Une feuille  
16 de papier et un stylo, ça... ça fait tous les miracles.

17 Q. [10:38:45] Je reviens à vous, Monsieur le témoin.

18 Vous voyez que lorsque vous est posée la première question, votre réponse — et je  
19 cite à partir de la deuxième phrase — dit ceci : « Nous pensons que le Président  
20 Joseph Kabila... » Vous voyez cette phrase-là dans le texte, la phrase qui commence  
21 par « Nous pensons que le Président Joseph Kabila... »

22 R. [10:38:39] Non.

23 Q. [10:38:40] « ... veut se maintenir à la tête de l'État » ?

24 R. [10:38:43] Ça ne bouge pas chez moi.

25 Q. [10:38:45] Ça ne bouge pas. Il faut, en fait...

26 R. [10:38:50] Ah, ah, voilà.

27 R. [10:38:50] ... descendre le texte.

28 Q. [10:38:51] Ça bouge, maintenant.

1 M. BADIBANGA : [10:38:51] Si vous voulez bien, Madame le greffier d'audience...

2 Voilà.

3 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

4 Q. [10:38:55] Vous voyez cette phrase ?

5 R. [10:38:57] Oui.

6 Q. [10:38:58] Est-ce que je peux vous demander de lire l'intégralité de cette réponse,

7 jusqu'à... jusqu'à la fin de cette réponse, donc toute... toute cette réponse que vous

8 donnez — de la lire à haute voix, si vous voulez — excusez-moi ? Est-ce que vous

9 pourriez la lire à haute voix pour que cela puisse être traduit pour les juges ?

10 R. [10:39:27] C'est à moi de lire ?

11 Q. [10:39:30] Oui, c'est à vous que je demande de le lire à haute voix pour que cela

12 puisse être entendu par les juges dans la traduction anglaise.

13 R. [10:39:40] « Nous pensons que le Président Joseph Kabila veut se maintenir à la

14 tête de l'État après 2016, date où il doit quitter le pouvoir après deux mandats

15 consécutifs. Pourtant, la Constitution lui interdit de briguer un troisième mandat.

16 Cette volonté s'est manifestée à plusieurs reprises. Le régime a d'abord tenté de

17 changer un article pour lui permettre de se représenter, puis il a voulu lier les

18 prochaines élections à un recensement de toute la population. Or, dans notre pays,

19 ce type de recensement prend au moins quatre ans. Mais ses tentatives ont échoué. Il

20 y a 10 jours, des soulèvements ont eu lieu à Kinshasa, et le Parlement a renoncé à ce

21 projet. »

22 Q. [10:40:52] L'on vous demande, ensuite : « Pourtant, le Président Kabila a toujours

23 nié vouloir changer les règles constitutionnelles. » Voulez-vous nous lire quelle est

24 votre réponse ?

25 R. [10:41:19] Ça ne bouge pas. Ça ne monte pas.

26 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

27 Ah !

28 Q. [10:41:38] Vous devez commencer à la dernière ligne, Monsieur le témoin, et

1 ensuite, vous pourrez continuer à la page suivante.

2 R. [10:41:48] La dernière, ce serait ?

3 Q. [10:41:52] En fait, je voulais votre réponse, donc vous commencez par : « Oui, c'est  
4 aussi ce qu'il nous a dit. » C'est cette réponse-là que je voulais, en fait.

5 R. [10:42:02] Mais je n'ai pas ce texte-là.

6 Q. [10:42:05] Je... Je vais lire le texte, et vous nous direz si cela correspond à ce... ce  
7 dont vous vous rappelez.

8 L'on vous pose donc la question : « Pourtant, le Président Kabila a toujours nié  
9 vouloir changer les règles constitutionnelles. » Et vous répondez : « Oui, c'est aussi  
10 ce qu'il nous a dit lorsque nous l'avons rencontré il y a deux semaines. Mais s'il a  
11 vraiment renoncé, pourquoi ne dit-il pas clairement qu'il ne sera pas candidat  
12 en 2016 ? Le flou demeure. Nous avons, pourtant, la conviction que le pouvoir veut  
13 se maintenir envers et contre tout. Sur quelle base ? Nous ne le savons pas. »

14 Toujours pour faire gagner du temps, je vais lire une réponse... une dernière réponse  
15 que vous donnez un peu plus bas. Et là, normalement, c'est à la page ERN-64... 644,  
16 qui se termine par le chiffre 0644.

17 On vous a demandé : « Que demandez-vous aux autorités françaises ? » Et vous  
18 parlez de messages que vous avez délivrés à l'Elysée et au Quai d'Orsay, et vous  
19 dites à un moment : « Nous avons aussi délivré un deuxième message. Nous savons  
20 que lorsqu'un chef d'État veut se maintenir au pouvoir malgré une Constitution, il  
21 n'est jamais seul. Il est entouré par un groupe qui contribue à cette situation. Nous  
22 demandons à la France de faire pression sur l'entourage du Président Kabila pour  
23 qu'il parte en 2016. Il faut identifier ses proches et faire peser sur eux des sanctions,  
24 soit en les menaçant de geler leurs comptes dans les banques européennes, soit en les  
25 interdisant de visa, soit en le... en les menaçant d'être traduits devant la Cour pénale  
26 internationale. »

27 Est-ce que vous reconnaissez ces propos comme étant les vôtres ?

28 R. [10:44:53] Bien sûr, et je l'assume.

1 Q. [10:45:02] En rapport avec cet extrait, donc, vous demandez que la France fasse  
2 peser des sanctions sur l'entourage de Kabila, et menace l'entourage de Kabila, donc,  
3 de geler leurs comptes dans les banques européennes, de les interdire de visa ou de  
4 les traduire devant la Cour pénale internationale. Voulez-vous nous dire pour quels  
5 crimes de la compétence de la CPI devrait-on les poursuivre ?

6 R. [10:45:36] Bon, nous sommes ici... il faut situer mon intervention ici dans le  
7 contexte des événements qui se sont passés au mois de janvier 2005. Le pouvoir a  
8 voulu changer la règle du jeu, et la règle du jeu, c'était quoi ? On évoluait vers les  
9 élections de 2016 qui signifient la fin du deuxième mandat de Kabila. Et au mois de  
10 janvier, le pouvoir, par l'entremise du... du Parlement, sort une loi, donc, qui était en  
11 préparation, pour dire : les élections au Congo ne peuvent avoir lieu qu'après le  
12 grand recensement qui doit avoir lieu avant.

13 Nous, nous avons rencontrés les responsables. C'était Boshab. Nous avons échangé  
14 avec lui. Nous avons échangé avec M. Lumanu qui était nommé à la tête de cette  
15 institution qui était chargée de faire le recensement.

16 En écoutant les grands statisticiens (*phon.*) — je ne sais pas si... comment on les  
17 appelle comme ça, des spécialistes en statistiques —, ils nous ont dit : considérant la  
18 situation du Congo où il n'y a pas d'infrastructure, il n'y a pas de route, on n'a  
19 jamais fait un recensement général, il y a eu des recensements dans le passé, mais  
20 c'était toujours des recensements pour les gens à l'âge de voter. Or, ici, il s'agissait  
21 d'un recensement général qu'on n'a jamais fait au Congo. Ça allait prendre quatre  
22 ans.

23 Q. Est-ce que vous permettez, Monsieur le témoin ? Puis-je vous demander de vous  
24 concentrer sur la partie de la question que je... que je vous posais ?

25 Vous dites qu'un certain nombre de personnes devraient être traduites devant la  
26 Cour pénale internationale. Je voudrais juste suivre votre raisonnement pour  
27 comprendre quel est le fondement juridique de ces poursuites. Quels crimes ces  
28 personnes ont, d'après vous, commis qui fait qu'ils devraient être poursuivis devant

1 la Cour pénale internationale ?

2 R. [10:48:22] Ma réponse se situe dans son contexte, et je crois qu'il est intéressant  
3 d'écouter le contexte pour mieux comprendre ce que je veux dire.

4 Le contexte était celui-là, ce que je suis en train de dire. Et quand nous avons été à la  
5 rencontre de Kabila, il était entouré de certaines personnes, nous avons eu un  
6 entretien avec lui, et nous avons compris qu'il y avait tout un groupe de gens qui  
7 n'avaient pas intérêt à voir Kabila partir, parce que c'était leur intérêt qui était en jeu.  
8 Nous connaissons les personnes de ces entretiens que nous avons eus. C'est  
9 pourquoi, dans le plaidoyer que nous avons fait tout de suite après les événements  
10 de Kinshasa, nous avons demandé qu'on fasse des pressions sur ces gens-là pour  
11 qu'ils puissent... qu'ils ne puissent pas enfermer le Président Kabila dans la logique  
12 de se maintenir au pouvoir quoi qu'il arrive. Malheureusement, c'est ce qui arrive  
13 maintenant. Malheureusement, ce que nous avons dit, c'est ça qui est arrivé  
14 aujourd'hui.

15 Alors pour nous, la CPI, nous, comme justice et paix, et moi, comme personne, moi,  
16 je crois fermement à la CPI, je crois vraiment de tout mon cœur que l'institution CPI  
17 peut énormément aider à ce qu'il y ait plus de justice de par le monde, c'est qu'il y  
18 ait plus de considération pour les personnes de par le monde. Et nous avons aussi  
19 pensé, et c'est pour cela que nous avons demandé, la CPI peut fonctionner comme  
20 une instance qui peut dissuader les... le futur dictateur si on brandit... on fait agiter  
21 cette affaire sur leur tête.

22 Le crime comme tel, moi, je ne peux pas évoquer un crime dans le cadre... le... le  
23 contexte de ce que nous disions, mais c'était plus utiliser ces arguments et même  
24 faire agiter la CPI comme une sorte de... si vous permettez le mot, une sorte de...  
25 d'épouvantail pour le décourager à se comporter de cette manière-là.

26 Mais si vous me demandez le crime maintenant, bon, je ne saurais pas le dire. Ça,  
27 c'est le rôle du Procureur.

28 Q. [10:51:03] Alors, le Procureur vous propose ceci : pour nous résumer, le

1 journaliste vous demande à un moment... il vous dit, pardon : « Pourtant, le  
2 Président Kabila a toujours nié vouloir changer les règles constitutionnelles. » Vous  
3 répondez : « Oui, c'est aussi ce qu'il nous a dit lorsque nous l'avons rencontré il y a  
4 deux semaines. »

5 Et je... Et nous comprenons que malgré ce que le Président vous a dit, vous avez vos  
6 doutes. Et sur base de ces doutes, votre démarche, en tant que président de la  
7 commission Justice et Paix, et je suppose homme épris de justice, c'est de dire : il faut  
8 dès maintenant bloquer les comptes des gens qui sont autour du Président Kabila et  
9 il faut les traduire devant la CPI.

10 Est-ce que je résume bien la question ? Et ça, vous le... vous avez cette démarche  
11 parce que vous voulez prévenir le futur, un futur dans lequel on pourrait changer la  
12 constitution ?

13 R. [10:52:09] Oui.

14 M. BADIBANGA : [10:52:23] Est-ce que Madame le greffier d'audience pourrait  
15 passer le document n° 8 de l'Accusation qui porte la... la référence  
16 CAR-OTP-0094-0646 ?

17 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

18 Q. [10:53:13] Vous voyez le document, Monsieur le témoin ?

19 R. [10:53:09] Oui.

20 Q. [10:53:12] Il est fait ici référence à une interview accordée au magazine *La Croix*,  
21 qui est un journal catholique, si je ne me trompe pas. Et l'on explique ici en  
22 préambule que « M<sup>sr</sup> Fridolin Ambongo était à la tête d'une délégation de membres  
23 de la commission Justice et Paix de la conférence des évêques de la RDC, qui a fait le  
24 tour de grandes chancelleries en Europe. Ce prélat catholique a indiqué que la  
25 tournée s'explique par la situation politique de la RDC. La délégation a échangé avec  
26 les autorités françaises mais aussi allemandes, belges et européennes. »

27 Alors, ici, on semble vous citer, on vous attribue les propos suivants : « Nous  
28 pensons que le Président Joseph Kabila veut se maintenir à la tête de l'État après

1 2016, date à laquelle il doit quitter le pouvoir après deux mandats consécutifs.  
2 Pourtant, la constitution lui interdit de briguer un troisième mandat, a-t-il dit — et  
3 donc là, on veut nous dire c'est ce que vous avez dit. »

4 Je descends juste un peu plus bas au paragraphe suivant : « M<sup>gr</sup> Ambongo dénonce  
5 la duplicité du Président congolais qui a souvent indiqué qu'il n'a aucune envie de  
6 changer les règles constitutionnelles, mais Kabila n'a toujours pas annoncé qu'il ne  
7 sera pas candidat en 2016. »

8 Est-ce que vous reconnaissez ces propos ?

9 R. [10:55:26] Oui.

10 Q. [10:55:29] Cet article mentionne la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Union  
11 européenne. Avez-vous visité d'autres États occidentaux dans le cadre de cette  
12 campagne ?

13 R. [10:55:48] Nous avons été à Londres, nous avons été à Berlin, à l'époque de  
14 M<sup>me</sup> Mary Robinson — nous avons été à sa rencontre.

15 Q. [10:56:10] Juste en lien avec ce que nous disions quelques minutes plus tôt, est-ce  
16 qu'il faut comprendre de vos propos dans cette interview que vous agissez par  
17 anticipation ? C'est-à-dire que le Président Kabila ne s'est pas encore prononcé sur  
18 ses intentions réelles, et par anticipation, vous faites campagne ? Est-ce que c'est  
19 correct ?

20 R. [10:56:37] Je crois que c'est plus que anticipation.

21 Nous avons des éléments à notre disposition qui montraient que le pouvoir allait  
22 dans le sens du maintien de Kabila au... au pouvoir. Il y avait des éléments qui  
23 étaient là.

24 Alors, quand nous disons « on doit faire des pressions », c'est parce que le risque  
25 était déjà là, ce n'était pas seulement prévenir, mais on était déjà confrontés à des  
26 réalités avec les morts qu'il y a eu « lieu » à Kinshasa au mois de janvier 2015. Le  
27 peuple qui a voulu manifester pour défendre la Constitution, mais la police a tiré sur  
28 la population, il y avait plus de 24 morts. Donc, ces éléments-là, pour nous, ce n'est

1 pas seulement une anticipation, mais nous étions confrontés à ces réalités et nous  
2 avons rencontré Kabila la semaine qui a suivi le massacre.

3 Q. [10:57:54] Pour faire gagner du temps, je ne vais pas vous présenter un troisième  
4 texte qui va également dans le même sens. C'était un M. Jean-Christophe Ploquin, je  
5 crois, qui vous a également entendu, ou qui a recueilli vos propos, toujours à propos  
6 de la même... de la même campagne.

7 Lorsque vous menez cette campagne, vous avez le sentiment de... de parler au nom  
8 du peuple ou d'exprimer l'opinion du peuple, en tout cas. C'est... C'est... Ça, ce sont  
9 les attentes de la population, ce changement que... que vous appelez de vos vœux au  
10 Congo ?

11 R. [10:58:34] Oui.

12 Q. [10:58:35] Ma question est : comment avez-vous recueilli ce sentiment de la  
13 population ? Avez-vous procédé à un sondage, un référendum, une consultation  
14 populaire ? Comment avez-vous... Qu'est-ce qui vous met en position de dire que ce  
15 que vous dites là aux chancelleries européennes, en leur demandant de prendre  
16 action... qu'est-ce qui vous permet de dire que c'est bien la voix du peuple que vous  
17 exprimez et non votre opinion personnelle ?

18 R. [10:59:12] La réponse se trouve dans la structure même de ce que nous appelons la  
19 Commission épiscopale Justice et Paix.

20 Nous, nous avons, au niveau de Kinshasa, pour ne parler que de la partie  
21 République démocratique du Congo, je mets de côté la partie Rwanda et Burundi,  
22 mais pour le Congo, nous avons le bureau central à Kinshasa, là où j'ai mon bureau,  
23 dans chaque diocèse — et le Congo est divisé en 47 diocèses... dans chaque diocèse,  
24 il y a une commission diocésaine Justice et Paix qui s'occupe de toutes ces questions  
25 et qui est en relation avec le bureau central. Au niveau de chaque diocèse, les  
26 diocèses sont divisés en paroisses, et dans chaque paroisse, il y a la Commission  
27 paroissiale Justice et Paix. À partir du niveau diocésain, niveau paroissial, nous  
28 travaillons avec tout le monde. Tout homme, toute femme, quelles que soient ses

1 convictions politiques, quelle que soit sa confession religieuse, nous travaillons avec  
2 tout le monde autour de la question de la valeur de la personne humaine. Parce que  
3 nous sommes convaincus que le problème du Congo, aujourd'hui, ce n'est pas  
4 d'abord un problème économique. Nous sommes convaincus que le malheur du  
5 Congo d'aujourd'hui tient à une chose : c'est l'homme, l'homme congolais. Alors  
6 notre travail, c'est justement investir dans cet homme pour le réhabiliter, le valoriser.

7 M. BADIBANGA : [11:01:48] Je crois, Madame le Président, que c'est l'heure de la  
8 pause. Je vous remercie.

9 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [11:01:14] Merci beaucoup,  
10 Maître Badibanga.

11 Monsieur le témoin, nous allons prendre une pause d'une demi-heure, vous allez  
12 pouvoir vous reposer. Il est 11 heures, nous nous retrouverons donc à 11 h 30.

13 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [11:01:41] Veuillez vous lever.

14 *(L'audience est suspendue à 11 h 01)*

15 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

16 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

17 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [11:32:58] Veuillez vous lever.

18 Veuillez vous asseoir.

19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [11:33:10] Monsieur le témoin,  
20 nous vous retrouvons.

21 Monsieur le témoin, nous vous retrouvons.

22 Êtes-vous prêt à continuer votre déposition ?

23 LE TÉMOIN : [11:33:37] Oui.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [11:33:40] Maître Badibanga.

25 M. BADIBANGA : [11:33:44] Je vous remercie, Madame le Président.

26 Pour votre information, Madame le Président, nous avons essayé de fixer le  
27 problème technique qui se posait avec les audio. Le problème semble effectivement  
28 beaucoup plus important que ce que nous pensions. Nous avons également réduit le

1 volume, alors, de matériel à utiliser, pour... pour simplifier les choses. Et il se  
2 pourrait que, en cours d'audience, on ait juste à nous amener un... un ordinateur  
3 portable, un *laptop*, qui pourrait être connecté plus facilement. Mais sinon, nous  
4 avons des solutions de... de rechange.

5 En attendant, je vais donc mener l'audition essentiellement avec les documents  
6 papier qui sont à notre disposition.

7 (*Discussion au sein de l'équipe du Procureur*)

8 Est-ce que M<sup>me</sup> le greffier d'audience pourrait afficher à l'écran le document 12 de la  
9 liste de l'Accusation ? Il porte la référence CAR-OTP-0094-0653.

10 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

11 Q. [11:35:36] Monsieur le témoin, est-il exact de dire que vous avez donné plusieurs  
12 conférences et que vous avez fait plusieurs déclarations portant sur l'exploitation  
13 illégale des ressources au Congo ?

14 R. [11:35:53] Moi, je suis, en plus d'être le président de la commission épiscopale  
15 justice et paix, je suis aussi le président de la commission épiscopale pour les  
16 ressources naturelles pour le Congo.

17 Q. [11:36:27] Monsieur le témoin, pendant qu'on règle des petites questions  
18 techniques, est-ce que vous pouvez juste nous indiquer comment est votre  
19 compréhension de l'anglais ou votre lecture ? Est-ce que je peux vous laisser lire les  
20 documents en anglais, ou, pour votre facilité, il vaut mieux que vous ayez la  
21 traduction en langue française ? Qu'est-ce que vous préférez ?

22 R. [11:36:51] C'est mieux, la traduction.

23 Q. [11:36:59] Alors, voilà. Vous voyez ce document à l'écran ? C'est un document qui  
24 a été publié par, et là j'ai dirai en anglais pour que vous puissiez avoir la traduction,  
25 par une certaine Ellen Teague, et ça s'intitule (*interprétation*) « Les réseaux  
26 catholiques pressent de... de prendre des mesures par rapport au conflit sur les  
27 minerais ».

28 (*Intervention en français*) Je vais aller directement au troisième paragraphe qui dit

1 ceci — et c'est vous que l'on cite : (*interprétation*) « Je connais la misère dans laquelle  
2 vit notre population, et comment l'exploitation anarchique non coordonnée et même  
3 illicite des ressources naturelles contribue à l'appauvrissement de notre peuple.  
4 Nous n'avons pas hésité à signer. »

5 Est-ce que vous reconnaissez ces propos, Monseigneur ?

6 R. [11:38:17] Oui.

7 Q. [11:38:22] Pourquoi considérez-vous que l'exploitation illégale des ressources  
8 contribue à l'appauvrissement de la population ?

9 R. [11:38:38] Là, c'est dans le cadre de conférences que j'ai déjà données, je crois,  
10 deux fois à Genève, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies — j'ai  
11 déjà été invité deux fois —, puis ici, c'était à Bruxelles, avec la CIDSE. Nous avons  
12 mené des enquêtes, notre commission de ressources naturelles, nous avons mené des  
13 enquêtes dans le territoire de Walikale, essentiellement autour de l'exploitation de  
14 cassitérite, ce qu'on appelle les... surtout les... les *tantalum*, les tantalites,  
15 communément appelés le coltan.

16 Nous avons publié le résultat de notre enquête, mais il faut dire que c'est révoltant,  
17 révoltant parce que l'exploitation... Bon, nous faisons toujours la distinction entre  
18 l'exploitation officielle et l'exploitation artisanale. Or, dans la région de Walikale,  
19 l'exploitation de cassitérite est essentiellement artisanale. Or, la réalité dans cette  
20 partie du Congo, c'est que les zones de conflit suivent les puits de mines. Là où il y a  
21 des puits de mine, il y a des bandes armées et il y a circulation des armes de petit  
22 calibre, ce qui engendre l'insécurité et, donc, empêche la population à vaquer  
23 librement à ses travaux qui peuvent aider à son développement.

24 Et tout ce qui est exploité, nous avons découvert ça à Walikale, nous avons été à... à  
25 Goma, nous avons été à Bukavu, il y a des avions qui décollent de Walikale — il n'y  
26 a pas de piste d'aviation, les avions atterrissent sur la route, la route entre les  
27 maisons — et qui prennent les sacs de 50 kilos de terre — parce qu'on creuse, on met  
28 dans les sacs. Et l'avion partait.

1 Nous avons cherché la destination de ces avions. Finalement, nous avons découvert  
2 qu'il y avait une usine de traitement de cassitérite à Gisenyi. Or, Gisenyi, c'est au  
3 Rwanda. Donc, finalement, le peuple est placé dans une situation de misère alors  
4 qu'il y a des ressources naturelles disponibles.

5 M. BADIBANGA : [11:41:26] Merci.

6 Est-ce que le greffier de... M<sup>me</sup> le greffier d'audience pourrait passer le document  
7 n° 13 à l'écran ? Il porte la référence 0094-0660.

8 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

9 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:42:03] Le document sera affiché sur le  
10 canal 2 des éléments de preuve.

11 M. BADIBANGA : [11:42:16]

12 Q. [11:42:16] Vous avez le document à l'écran, Monsieur le témoin ?

13 R. [11:42:19] Oui, j'ai un document devant moi, oui.

14 Q. [11:42:25] Merci.

15 Alors, pour gagner du temps, je vais faire la lecture des portions qui m'intéressent.  
16 De nouveau, c'est vous qui dites, dans ce document, « si les pays occidentaux, en  
17 particulier l'Allemagne, veulent assurer à long terme leurs intérêts en ressources  
18 naturelles, matières premières, autant le faire dans un cadre légal, autant le faire  
19 dans un cadre juridique reconnu mondialement, plutôt que travailler dans les eaux  
20 troubles, comme on voit maintenant chez nous, avec des conséquences tragiques  
21 pour les personnes humaines qui travaillent là-dedans ».

22 Parlant d'un texte de loi que la Commission européenne propose, l'article dit :  
23 « L'objectif annoncé est de rompre le lien entre ressources naturelles et conflits,  
24 comme c'est le cas à l'est de la République démocratique du Congo depuis 15 ans, où  
25 mutilations, massacres, viols, esclavage et déplacements massifs sont autant de  
26 souffrances perpétrées à l'encontre des populations par des acteurs armés, se  
27 finançant largement à partir des richesses du sous-sol. »

28 Est-ce que vous reconnaissez ces propos ?

1 R. [11:44:07] Oui.

2 Q. [11:44:13] Dans cet article, vous dites donc qu'il y a un lien entre ressources  
3 naturelles et conflits, et c'est ce que vous avez constaté dans l'est du Congo depuis...  
4 depuis 15 ans, et vous parlez de souffrance perpétrées à l'encontre des populations  
5 par des acteurs armés.

6 Sont-ce là des choses que vous avez constatées vous-même dans le cadre de votre  
7 mandat ?

8 R. [11:44:45] Ce que j'ai dit là, tout de suite, là, c'est le lien étroit entre les puits de  
9 mines et la circulation des armes de petit calibre, créant l'insécurité pour la  
10 population.

11 M. BADIBANGA : [11:44:59] Un dernier extrait sur ce sujet : c'est le document 14 de  
12 la liste du Procureur qui porte la référence CAR-OTP-0094-0657.

13 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

14 Q. [11:45:51] Monsieur le témoin, vous avez le document à l'écran ?

15 R. [11:45:54] Oui.

16 Q. [11:45:55] Alors, ici, je vais lire juste un extrait du troisième paragraphe. Donc, il  
17 s'agit d'une conférence de presse à laquelle vous avez participé en septembre... Ils  
18 disent le 9 septembre. Désolé, je ne peux plus dire la date précise, maintenant. Je  
19 pense que c'était le 9 septembre 2015, à Berne, en Suisse. Et vous dites ceci : « Une  
20 guerre civile fait rage depuis 10 ans dans l'est du pays.

21 Tant les insurgés que l'armée contrôlent les mines et empochent les recettes de la  
22 vente des minerais qui en sont extraits au détriment de la population autochtone. »  
23 Et ça, ce sont des propos qui correspondent à ce que vous venez de dire.

24 Ma question pour vous est la suivante : est-ce que cette situation que vous dénoncez  
25 est également dénoncée par les Nations Unies et les organisations internationales qui  
26 s'intéressent à ce sujet ?

27 R. [11:46:56] Oui. Globalement, dans les rapports annuels des Nations Unies sur le  
28 Congo, toutes ces questions sortent chaque année, et toutes les fois que j'ai été invité

1 à Genève, c'était à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ; la  
2 journée où on traitait du Congo, ces questions sortaient. Donc, c'est connu.

3 Q. [11:47:39] Monsieur le témoin, on se rend compte à... à la lecture attentive de ces  
4 documents, qu'il y est beaucoup question de l'Est de la République démocratique du  
5 Congo. Dans l'affaire qui nous concerne, la région pour laquelle je voudrais avoir  
6 votre avis, c'est l'Équateur : est-ce que... dans la région de l'Équateur, la province de  
7 l'Équateur, dans les années 1998 à 2003, il s'agit donc de la période pendant laquelle  
8 l'Équateur était sous le contrôle du MLC de Jean-Pierre Bemba, est-ce que les mêmes  
9 faits d'exploitation illégale des ressources et d'abus contre la population ont été  
10 dénoncés ou pas ?

11 R. [11:48:29] Pour la période sous étude, moi je n'étais pas encore à la tête de la  
12 commission Justice et Paix, et jusqu'aujourd'hui, à l'Équateur, on n'exploitait pas de  
13 minerai. Je dirais encore jusqu'aujourd'hui, nous savons qu'il y a des minerais, mais  
14 qu'on n'exploite pas encore.

15 Dans mon diocèse, dans les... dans les rivières, il y a des rivières où on peut tamiser  
16 et trouver de l'or et des diamants, mais une exploitation comme on voit à l'Est, ce  
17 n'est pas encore développé dans la région. Donc, il y avait dans le temps quelques  
18 compagnies qui coupaient le bois, mais pendant la guerre, toutes ces compagnies  
19 s'étaient retirées, ce qui fait qu'aujourd'hui, l'Équateur, sur le plan de l'exploitation  
20 de ressources naturelles, est un peu une province qui est tout à fait à côté. Et pendant  
21 cette période dont vous parlez ici, on n'exploitait pas de minerai, il n'y avait pas de  
22 minerai ; il n'y avait pas... de matières premières, donc de ressources naturelles.

23 Q. [11:49:42] Je reviendrai sur la question de l'Équateur dans quelques minutes.

24 Vous savez que pendant un certain moment, le MLC a également contrôlé une partie  
25 de la Province Orientale et est allé jusqu'en Ituri. Est-ce que vous avez ou vous  
26 disposez d'informations sur le... la question des exploitations... l'exploitation des  
27 ressources par le MLC dans ces provinces — je parle donc de la Province Orientale et  
28 de l'Ituri ?

1 R. [11:50:16] Je sais... J'avais entendu, et je l'ai dit au début de ma communication,  
2 que le mouvement a commencé dans la Province Orientale. Moi, je n'étais pas encore  
3 en charge de la commission Justice et Paix. J'étais responsable de la partie Équateur.  
4 Nous étions... Pendant une période de guerre, il n'y avait pas de téléphone comme  
5 aujourd'hui — aujourd'hui, les choses sont beaucoup plus faciles parce qu'il y a des  
6 téléphones —, mais savoir ce qui se passait à l'Est était pratiquement difficile, sinon à  
7 travers le média international. Mais nous n'avions pas les informations sur ce qui se  
8 passait en Ituri ni dans la région de Goma et de Bukavu, parce que ça appartenait à  
9 d'autres seigneurs de guerre. Donc je dis ici : le pays était divisé.

10 M. BADIBANGA : [11:51:19] Est-ce que M<sup>me</sup> le greffier d'audience pourrait diffuser le  
11 document 16 de la liste de l'Accusation, qui porte la référence CAR-OTP-0094-0792 ?

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13 Est-ce que l'on pourrait montrer la page 0795 ?

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 Merci, Madame le Président.

16 Q. [11:52:37] Monsieur le témoin, sur ce document, il est dit ceci : « Le groupe  
17 d'experts donne ensuite un aperçu général des liens existant entre l'exploitation des  
18 ressources et la poursuite des ressources. Il indique par exemple que les  
19 affrontements qui ont eu lieu au cours des sept derniers mois dans la région  
20 Orientale et le Kivu, entre les Mai-Mai qui semblent être mieux équipés et mieux  
21 coordonnés qu'avant, et l'UPDF, et le groupe rebelle MLC, paraissent être  
22 directement liés aux efforts faits pour contrôler l'exploitation du coltan et de l'or. »  
23 Ce rapport du Conseil de Sécurité des Nations Unies est daté de décembre 2001.

24 Je voudrais que l'on vous montre un autre extrait, un autre document. C'est le  
25 document 20 sur la liste de l'Accusation, qui porte la référence CAR-OTP-0094-0840.

26 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:54:22] Pouvez-vous nous indiquer le  
27 niveau de confidentialité du document, je vous prie ?

28 M. BADIBANGA : [11:54:30] Oui, les documents que nous avons sont tous des

1 documents publics pour... pour cette audition.

2 Q. [11:54:40] Monsieur le témoin, pendant que le document est préparé, vous  
3 connaissez l'organisation internationale... l'ONG Amnesty International ?

4 R. [11:54:49] Oui.

5 Q. [11:54:53] Alors, je ne vais pas vous lire tous les extraits, parce qu'il y en a  
6 beaucoup dans ce document ; je vais vous lire celui qui se trouve à la page 2 du  
7 document, c'est-à-dire comme référence 0094-0864.

8 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

9 Et puisque c'est en anglais, je vais vous en donner lecture.

10 *(Interprétation)* « La bataille pour Kisangani a laissé la ville de Kisangani entre les  
11 mains de RCD-Goma, mais la plupart des zones de mines de diamants au nord de  
12 Kisangani se sont retrouvées entre les mains de l'armée ougandaise et du MLC. Les  
13 populations de la ville continuent à souffrir.

14 Kisangani est maintenant une enclave RCD-Goma au sein d'une zone qui est  
15 contrôlée par l'Ouganda et par le MLC. Et c'est une des villes les plus onéreuses de  
16 toute la DRC. Elle dépend de fournitures et qui arrivent de Goma à des coûts  
17 extrêmement élevés de Kigali, de Goma et récemment de Kampala.

18 Même si la réouverture de la rivière Congo au public a facilité la circulation et la  
19 liberté de mouvement, le commerce sur la rivière, qui est vital à l'économie de la  
20 ville, reste largement interdit par le MLC et par le RCD-Goma. L'électricité et l'eau  
21 sont rationnées, et l'essence est disponible en très petites quantités, ce qui fait que la  
22 population doit dépendre des *toleka*, qui sont des cyclo-taxis pour le transport  
23 public. »

24 *(Intervention en français)* Monsieur le témoin, cette déclaration d'Amnesty  
25 International semble contredire ce que vous disiez tout à l'heure dans la matinée  
26 lorsque M<sup>e</sup> Haynes vous interrogeait et que vous parliez de... du changement  
27 qu'apportait le... le MLC, de la facilitation que cela représentait pour les populations  
28 dans leurs activités.

1 R. [11:58:03] Oui, je ne pense pas qu'il y a contradiction. Parce que ce rapport ne dit  
2 pas qu'au Nord-Équateur, les choses se passaient de cette manière-là. Et je vous ai  
3 donné mon témoignage dans la partie qui était sous notre responsabilité, au  
4 Nord-Équateur.

5 Q. [11:58:49] Alors, je vais demander que l'on vous passe le document 21 de la liste  
6 de l'Accusation, qui porte la référence 0094-0895, et ce sera à la page 0094-0903.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 Il s'agit, Monsieur le témoin, d'un document de Crisis Group Africa, et là également,  
9 c'est en anglais, je vais juste vous lire une portion très courte.

10 *(Interprétation)* « En RDC, pays voisin, Jean-Pierre Bemba a partiellement financé sa  
11 rébellion de 1988-2003 *(phon.)* en contrôlant les mines de diamant juste au-delà de la  
12 rivière Oubangui. D'après des rapports qui établissaient des liens entre les bureaux  
13 d'acheteurs et la République centrafricaine à Bemba, il aurait trouvé à Bangui un  
14 canal utile pour exporter ses pierres sur les marchés internationaux. Sa volonté  
15 d'envoyer des troupes en juin 2001 puis une fois encore en octobre 2002, pour  
16 défendre Patassé, a démontré la mesure dans laquelle il accordait de la valeur à la  
17 coopération du régime. » *(Intervention en français)* Dans le cadre de vos études sur  
18 l'exploitation illégale des ressources, avez-vous eu à aborder la question du  
19 financement des rébellions ou financement du conflit, comment on finance sa guerre  
20 par l'exploitation des ressources ? Et pour rester dans le cas de notre affaire, est-ce  
21 que vous avez des informations concernant le MLC de M. Jean-Pierre Bemba ?

22 R. [12:01:28] Bon, moi, je crois, je suppose que toutes les armées au Congo ont  
23 fonctionné de la même manière. C'est-à-dire les armées, les milices, et même l'armée  
24 du gouvernement se sont alimentées des ressources naturelles. Je crois que c'est la  
25 même logique qui continue aujourd'hui. Ça, ça ne m'étonnerait pas que MLC, au  
26 plus fort moment de la crise, puisse aussi recourir à la même source. Ça, ça ne  
27 m'étonnerait pas. Mais je ne connais pas le mécanisme spécifique de MLC, parce qu'à  
28 l'époque, moi, je n'étais pas encore responsable de ce que je fais maintenant. Mais je

1 peux déduire que toutes ces armées se sont alimentées de la même manière à la  
2 même source.

3 Q. [12:02:30] Monsieur le témoin, si nous avons eu une demi-heure de plus, je vous  
4 aurais passé bien plus d'extraits, et notamment des extraits dans lesquels vous  
5 parlez de ce qui s'est passé à l'époque du roi Léopold II. Je pense donc que si vous  
6 avez pu faire des recherches sur les abus dans le cadre de l'exploitation illégale des  
7 ressources dès l'époque de Léopold II, je pense que, étant en charge aujourd'hui,  
8 vous pourriez avoir des informations sur ce qui s'est passé en 2001, 2002 ou 2003,  
9 étant particulièrement de la région.

10 Mais passons... Je voudrais vous montrer un extrait de ce que vous dites  
11 vous-même, et ça, c'est le document 24 de l'Accusation qui porte la référence  
12 CAR-OTP-0094-0683.

13 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

14 M. BADIBANGA : [12:03:28] Et je demanderais que l'on vous montre la page 0685.

15 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

16 Q. [12:04:03] Au cours de cette interview, le... le centre d'intérêt, c'était : comment  
17 est-ce que vous interagissiez avec les populations, vous-même, et comment vous  
18 preniez soin de vos ouailles. Et vous dites à cette page : « Le diocèse a été  
19 complètement détruit par différentes armées qui sont passées par là. Les routes sont  
20 inexistantes, des ponts sautés et sabotés par des militaires en fuite, les trois bacs ont  
21 été emportés par des... les hommes en uniforme. Le diocèse est lui-même coupé en  
22 deux par la rivière Tshuapa, ce qui permet à l'heure actuelle de ne visiter qu'une  
23 partie du troupeau. Bref, dans une situation d'enclavement général, c'est une  
24 population complètement abandonnée qui n'a aucune voie d'accès et qui n'est  
25 encouragée à produire, faute de voie... qui n'est pas encouragée à produire, faute de  
26 voie d'évacuation. On a l'impression qu'on n'est pas encore sortis de la guerre. »

27 Et ça, c'est une déclaration que vous faites deux ans après la fin du conflit : c'est  
28 le 18 août 2005.

1 Est-ce que vous reconnaissez ces propos ?

2 R. [12:05:27] Tout à fait, je reconnais et je l'assume.

3 Q. [12:05:32] Sachant que pendant cinq années la région était sous contrôle du MLC,  
4 est-ce qu'on peut en toute bonne foi penser que, lorsque vous parlez des armées qui  
5 sont passées par là et des... des sabotages par les militaires, cela inclut également les  
6 soldats du MLC ?

7 R. [12:05:54] Je vous réponds tout de suite : non. Pourquoi ? Regardez la carte du  
8 Congo — je ne sais pas s'il y a une carte quelque part —, ou la région de l'Équateur.  
9 Moi, je suis évêque du diocèse de Bokungu Ikela. Ça se trouve au sud de l'Équateur.  
10 C'est une zone qui n'a jamais été sous contrôle de MLC. Malheureusement, il n'y a  
11 pas une carte ici où je peux vous indiquer les choses.

12 La région qui était sous le contrôle de MLC, c'est le Nord-Équateur. Moi, j'ai travaillé  
13 là-bas.

14 Mais quand j'ai été nommé évêque, je n'ai pas été fait évêque chez moi, mais au sud,  
15 et cette région a été contrôlée par le gouvernement. Donc, j'ai parlé des... des  
16 Antonov qui partaient de Mbandaka. Or, mon diocèse, c'est à mi-chemin entre  
17 Mbandaka et Kisangani. Donc, la route qui vient de Kisangani-Mbandaka passe par  
18 Bokungu et Ikela. Donc, c'est une zone qui n'a jamais été sous contrôle MLC.

19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:07:20] Maître.

20 M. BADIBANGA : [12:07:22] Oui, Madame le Président, je vais très vite. Il me reste  
21 juste deux sujets.

22 Q. [12:07:27] Monsieur le témoin, vous avez parlé de café, tout à l'heure. Vous vous  
23 en rappelez ?

24 R. [12:07:32] Oui.

25 Q. [12:07:33] Pour faire gagner du temps à la Chambre, je ne vais pas vous lire tous  
26 les extraits que j'ai, mais je vous soumets une hypothèse.

27 Selon certaines organisations — c'est le cas pour les Nations Unies, mais c'est  
28 également le cas pour d'autres ONG —, il y a des allégations selon lesquelles le

1 pouvoir du MLC en place confisquait les productions de café des producteurs pour  
2 l'écouler à leur propre profit sur des marchés extérieurs.

3 Êtes-vous au courant de ces faits-là ?

4 R. [12:08:18] Celui qui a écrit, certainement, il doit avoir ses sources. Mais nous, nous  
5 avons notre expérience. Et nous étions pendant ce temps-là considérés comme un  
6 des plus grands exportateurs de café du Congo, à travers Max Avalaar. Notre  
7 expérience à nous, c'est que notre café n'a jamais été confisqué par qui que ce soit.  
8 Et l'ONG CDI Bwamanda, malgré la crise, malgré la guerre, a continué à tenir le  
9 coup et à avoir des devises grâce au café. Et nous l'évacuons, ça, par des « canals »  
10 reconnus. Max Avalaar, ce n'est pas quelque chose de... de mafieux. C'est connu. Et  
11 nous n'avons jamais eu de plainte parce que notre café a été confisqué par le MLC,  
12 ça non.

13 M. BADIBANGA : [12:09:25] Est-ce que M<sup>me</sup> le greffier d'audience pourrait passer le  
14 document 26, CAR-OTP-0094-0689 ?

15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:09:32] Maître, il vous reste  
16 encore quelques minutes.

17 M. BADIBANGA : [12:09:37] Je propose, Madame le Président, juste pour le compte  
18 rendu d'audience, juste montrer au témoin un seul document, à ce niveau, et puis  
19 jouer la... la vidéo, et je n'en garderai qu'une, finalement, une seule des deux vidéos  
20 que j'avais (*phon.*), et... et j'en aurai fini.

21 Q. [12:09:48] Monsieur le témoin, ce document... Je voudrais que l'on vous montre à  
22 la page 0094-0696, et c'est le paragraphe 35. Il est dit ceci : (*interprétation*) « En  
23 janvier 1999, dans la province de l'Équateur, Jean-Pierre Bemba et Jean-Louis Kazini  
24 ont organisé une vaste opération de confiscation de graines de café. M. Bemba a  
25 initié, encouragé et perpétré des pratiques de cette nature dans la province. Dans  
26 une lettre écrite adressée à l'un de ses commandants, il a appelé à utiliser un  
27 véhicule plus grand que celui qu'il utilisait, dont il avait besoin en urgence. La  
28 source concernée a indiqué que cette lettre a servi à assurer le transport de plusieurs



1 voulais vous... vous passer. Êtes-vous déjà venu ici, à... à la CPI, dans un cadre de  
2 votre travail ? Si c'est confidentiel, ne le dites pas, nous sommes en audience  
3 publique, mais j'ai entendu dans une audio que vous disiez que vous vous étiez  
4 rendu ici à la CPI, je pense, en 2009 ou 2010.

5 R. [12:14:38] Non, je crois... je suis... je suis effectivement venu, mais je crois, je ne me  
6 souviens pas très bien, je crois, 2011... autour de 2011, dans l'ancien bâtiment.

7 Q. [12:14:49] Cela n'avait rien à voir avec le dossier dont nous sommes en train de  
8 parler aujourd'hui ; était-ce une visite dans le cadre de l'affaire *Bemba* ?

9 R. [12:15:04] Non. J'étais venu dans le cadre de la collaboration entre les commissions  
10 Justice et Paix d'Afrique et d'Europe. Nous avons une rencontre qui a duré une  
11 semaine ici, à La Haye, et une journée a été consacrée à la rencontre avec la CPI. Et  
12 nous avons rencontré le Président de la Cour. Je ne sais pas si c'est encore le même  
13 jusqu'aujourd'hui, c'était un Sud-Coréen.

14 (*Diffusion d'une vidéo*)

15 M. BADIBANGA : [12:16:08] Juste pour une question d'organisation, j'avais fourni  
16 un *transcript* libre à la cabine d'interprétation, je ne sais pas si les interprètes  
17 préfèrent que je revienne sur le texte après ou si on peut faire une pause et qu'ils  
18 pourraient, éventuellement, traduire pour que la Chambre ait le... le texte en temps  
19 réel.

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Ceci concerne surtout la cabine anglaise,  
21 mais ça ne devrait pas poser de problème.

22 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:16:41] Maître, je crois qu'il  
23 est très difficile à la Chambre et aux autres participants de suivre une vidéo dont les  
24 paroles sont en français, si nous ne disposons pas de la traduction. Comment  
25 voyez-vous les choses ? Comment pensez-vous faire en sorte que la Chambre et les  
26 autres participants puissent comprendre le contenu de ce cette vidéo ?

27 M. BADIBANGA : [12:17:39] Excusez-moi, Madame le Président, je... moi, je savais  
28 de quoi je parlais, et j'ai... j'ai fait l'erreur... J'ai donné déjà le texte à la cabine et, donc,

1 la cabine va traduire. Ce que nous allons faire, c'est qu'on va juste jouer une petite  
2 session, mettre un pause... une petite pause, la cabine traduit, et nous avançons.  
3 Donc, il y a effectivement un texte qui a été préparé pour que vous puissiez suivre la  
4 vidéo.

5 Mes excuses.

6 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:17:38] Eh bien, dans ce  
7 cas-là, si la Défense n'y voit pas d'objection, nous pourrions peut-être entendre  
8 d'abord les questions de M<sup>e</sup> Douzima et, entre-temps, l'Accusation pourrait remettre  
9 à la Chambre et à la Défense une traduction.

10 M. BADIBANGA : [12:18:03] Tel que vous le... C'est comme vous le souhaitez,  
11 Madame le... le Président.

12 J'ai... Je pourrais, en fait, tout de suite le communiquer, mais on peut effectivement  
13 procéder de cette manière-là. Le texte est disponible ; donc, nous pourrions le fournir  
14 sans difficulté. Donc, O.K., je vais, peut-être, laisser M<sup>e</sup> Douzima et nous vous  
15 fournissons le texte alors.

16 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:18:23] Est-ce que cela  
17 convient à la Défense ?

18 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [12:18:27] Eh bien, je constate simplement qu'il y a  
19 15 minutes, vous avez dit à M<sup>e</sup> Badibanga que son contre-interrogatoire devait cesser  
20 maintenant, car, avec cette vidéo, il excède le temps qui lui est imparti de  
21 30 pour-cent. C'est donc la requête que je dépose.

22 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:18:51] La Chambre a  
23 manifesté une grande patience également à l'égard de la Défense s'agissant du temps  
24 qui lui était imparti et le fait d'accorder à l'Accusation un temps un peu  
25 supplémentaire peut se comprendre étant donné les problèmes techniques qui se  
26 sont posés et le temps très important qu'il a fallu consacrer à la régler avant de  
27 pouvoir arriver au début des questions de l'Accusation et à la diffusion des vidéos.  
28 Donc, je vais accorder à l'Accusation la possibilité de faire connaître à la Chambre et



1 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [12:22:46] Vous me permettez : au fait, je... je dis... je sais  
2 que ça... ça fonctionne actuellement, mais je voudrais juste signaler que, à un  
3 moment donné, ça ne fonctionnait plus. Donc, pour le moment, ça fonctionne. C'est  
4 juste pour dire que, à un moment donné, j'aurai quand même des difficultés à... à  
5 faire référence à certaines parties de... de la transcription.

6 Merci.

7 Q. [12:22:42] Monsieur le témoin, répondant à une question qui avait été posée à  
8 vous par M<sup>e</sup> Haynes, à savoir si vous connaissez M. Bemba, vous avez dit « non »,  
9 mais que vous l'avez vu. Et cela veut dire que vous ne le connaissez pas  
10 personnellement ; est-ce exact ?

11 R. [12:23:10] Ce que j'ai dit est... est exact. Je connais Bemba papa, donc, le père de  
12 Jean-Pierre, mais Jean-Pierre, jusqu'au moment où, lui, il est entré en rébellion et il a  
13 accédé à la fonction de vice-Président, moi, je ne l'ai jamais rencontré, mais je  
14 connaissais son père, parce que c'était un homme public très connu.

15 Q. [12:23:49] Un homme public très connu, vous l'avez entendu parler, au moins ?

16 R. [12:23:56] Qui : papa ou Jean-Pierre ?

17 Q. [12:23:59] Jean-Pierre. J'ai dit « Jean-Pierre ».

18 R. [12:24:06] Mais quand j'ai dit « homme public connu », c'était son papa.

19 Q. [12:24:13] Parlant de Jean-Pierre Bemba, est-ce que vous l'avez entendu parler, lui,  
20 Jean-Pierre Bemba ?

21 R. [12:24:23] Je l'ai rencontré. Quand il était vice-Président chargé de questions  
22 économiques, nous l'avons rencontré, la première fois, c'étaient tous les évêques de  
23 la province, parce qu'il était de passage dans le cadre de son travail. Ça, c'était la  
24 première fois.

25 La deuxième fois, c'était à l'occasion d'un voyage : lui, il allait avec son avion vers  
26 l'Équateur, on s'est retrouvés à l'aéroport. Donc, pendant tout ce temps, il était  
27 vice-Président. Donc, je crois que les trois ou quatre fois que je l'ai rencontré, c'est  
28 quand il était vice-Président à Kinshasa. Et une fois à Mbandaka, lors d'une de nos

1 réunions, il était venu à l'occasion d'un jubilé d'un archevêque et on était à cette  
2 cérémonie-là. Mais pendant la rébellion, moi, je ne l'ai jamais rencontré.

3 Q. [12:25:41] Merci.

4 Si j'ai bien compris vos déclarations tout à l'heure, vous résidiez à Kinshasa et vous  
5 vous rendiez deux à trois fois par an en Équateur. Et vous êtes retourné en Équateur  
6 à votre nomination en 2004 ; c'est exact ?

7 R. [12:26:06] Une précision s'impose. J'étais toujours en contact avec l'Équateur  
8 pendant la guerre. Même si le pays était coupé, j'ai dit, je faisais le tour par Douala,  
9 par Libreville, par Bangui et j'entrais au Congo, quand le pays était coupé. Mais  
10 pendant ce temps, ma résidence officielle, c'était Kinshasa. En 2004, j'ai été nommé  
11 évêque. Et le 6 mars 2005, j'ai été consacré évêque dans un diocèse au sud de  
12 l'Équateur, non plus dans la zone qui était occupée par Jean-Pierre et où j'allais pour  
13 mon travail comme supérieur des capucins et comme responsable du projet  
14 CDI-Bwamanda. C'était un autre territoire où MLC n'a jamais été. Et c'est là que je  
15 suis maintenant comme évêque, tout en continuant mon travail à Kinshasa comme  
16 président de la commission Justice et Paix.

17 Q. [12:27:26] Quand vous vous rendiez en Équateur, est-ce que c'était la région qui...  
18 qui était sous le contrôle de... du MLC ?

19 R. [12:27:38] Oui, parce que mes activités et mes confrères capucins habitaient  
20 essentiellement la partie qui était sous le contrôle de MLC., C'est seulement là que  
21 j'allais.

22 Q. [12:28:00] Est-ce que vous y étiez en 2002 ?

23 R. [12:28:04] Chaque année, j'y ai été. Depuis 2007, année de ma nomination, jusqu'à  
24 l'année où je suis devenu évêque, j'ai toujours été là, chaque année, au moins deux  
25 fois.

26 Q. [12:28:22] Ma question, c'est de savoir si, en 2002, vous y étiez aussi.

27 R. [12:28:27] Absolument.

28 Q. [12:28:29] Vous paraissez, d'après vos déclarations, connaître plus ou moins la

1 République centrafricaine, puisque je crois que vous avez fait une mission-là bas,  
2 vous connaissez les villes comme Bangui, comme Bouar, comme Mobayi. Donc, vous  
3 paraissez bien connaître la... la RCA. Savez-vous si les soldats du MLC ou l'ALC ont  
4 commis des exactions en RCA entre 2002 et 2003 ?

5 R. [12:29:15] Si c'est lié à ma connaissance de la Centrafrique et de mon passage, il  
6 faudrait dire les choses avec beaucoup de nuances. Je vous ai dit ici, à un certain  
7 moment : à cause des bombes de Kabila qui tombaient sur notre maison de  
8 formation qu'on appelle noviciat à Bwamanda, j'avais transféré la maison de  
9 formation à Bangui. Et rien que pour ça, je devais passer à Bangui pour visiter les  
10 autres.

11 Ce que, moi, j'ai noté, pendant cette période, c'était le climat qui était à Bangui. Et  
12 c'est là que j'ai entendu qu'il y avait des militaires de Bemba à Bangui, mais le climat  
13 que j'avais noté à Bangui, c'était un peu le climat de fin de règne tel que nous avons  
14 connu au Congo deux fois, c'est-à-dire quand un pouvoir est sur le point de perdre,  
15 il devient méchant et ça crée un... un climat, une psychose où tout le monde est en  
16 insécurité. Donc, le climat global que j'ai trouvé pendant mon passage, pendant cette  
17 période-là, c'était un régime aux abois avec des rebelles qui menacent de le chasser  
18 du pouvoir et le comportement des militaires — ça, j'entendais —, le comportement  
19 des militaires, c'est qu'il y avait des exactions. Ça, j'ai entendu ça. Il y avait des  
20 exactions, mais est-ce que c'était de la part des éléments de MLC ? Ça, nous avons  
21 entendu cet élément-là longtemps après. Nous savions qu'il y avait des militaires, les  
22 MLC et le pouvoir du Président Patassé qui était vacillant, il y avait la rébellion  
23 avec... je sais pas si c'était Bozizé. Donc, tous les deux essayaient de prendre le  
24 pouvoir. Et comme ça se fait chez nous, malheureusement, mais on commet des  
25 exactions.

26 Mais la précision, est-ce que c'étaient les éléments de MLC, nous l'avons entendue  
27 beaucoup plus tard lorsqu'on a commencé à organiser les élections au Congo,  
28 c'est-à-dire après Sun City. C'est après Sun City, quand on a commencé à parler de

1 l'organisation des élections, et cetera, il y a des... des rumeurs. La première fois,  
2 c'étaient d'abord des rumeurs qui disaient « il y a des dossiers contre Jean-Pierre  
3 Bemba au niveau de Bangui. » Ça, c'est de cette manière-là que nous avons été au  
4 courant de choses, mais le climat social de nervosité, de tension, le peuple qui se  
5 plaignait à Bangui, ça, j'ai entendu.

6 Q. [12:32:24] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

7 Étant donné que vous étiez régulier à... vous alliez chaque année à... dans l'Équateur,  
8 la région sous le contrôle du MLC, est-ce que vous avez entendu parler d'un procès  
9 organisé à Gbadolite pour juger les éléments du MLC qui ont commis des crimes à  
10 Bangui à cette époque ?

11 R. [12:32:52] Oui. Ça, je crois même certains de nos confrères, parce que le poste de  
12 mission qui est à côté de Gbadolite, ça s'appelle Mobayi-Mbongo. Il y a  
13 Mobayi-Mbongo ; de l'autre côté, il y a Mobayi-Banga. À Mobayi-Mbongo, le poste  
14 de mission, là, était entre les mains de mes confrères capucins. Et l'événement avait  
15 fait grand bruit dans la région contrôlée par MLC. Parce que, comme je l'ai dit ici,  
16 nous étions habitués à des militaires, des soldatesques qui se croyaient au-dessus de  
17 la loi. Quand il avait une... une arme comme ça, il pouvait vous menacer. Il me faisait  
18 m'asseoir par terre dans des barrières. Mais pour la première fois que nous avons  
19 entendu ça, qu'à Gbadolite, des militaires qui ont commis des exactions contre la  
20 population ont été jugés et sanctionnés, moi, je crois que ça, ça avait fait beaucoup de  
21 bien au peuple.

22 Q. [12:33:59] Je vous remercie.

23 Est-ce que, à part le fait que le MLC vous ait autorisé à... à réaliser un certain nombre  
24 d'activités dans la région, le MLC avait-il, lui-même... non, à son niveau, mené des  
25 actions pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région ?

26 R. [12:34:30] Je ne sais pas si j'ai bien compris la question, mais je sais qu'un effort a  
27 été fait par MLC pour la partie qui était sous son contrôle, du moins dans lequel  
28 nous vivions. Toutes les causes des tensions qu'il y avait, parce que notre insécurité,

1 c'étaient les soldatesques, que ce soient ceux de Mobutu, que ce soient ceux de  
2 Kabila qui étaient sur le point de fuir, l'insécurité de la population, c'était la cause  
3 principale de son malheur. Alors, le fait que le MLC a réussi à pacifier la région, bon,  
4 je crois que c'était un effort que le peuple a beaucoup salué, mais est-ce que le MLC a  
5 fait un effort vis-à-vis d'autres groupes, ça je ne sais pas, c'est-à-dire en dehors de sa  
6 région ; je ne sais pas si c'était ça la question.

7 Q. [12:35:24] Je parle de la région de l'Équateur.

8 R. [12:35:28] La partie qui était sous son contrôle, mais entre cette partie qui était  
9 sous son contrôle et l'autre partie qui était entre les mains du gouvernement, il n'y  
10 avait pas de contact.

11 Sinon, dans un deuxième temps, l'unique contact, c'était la Monuc, quand la Monuc  
12 est arrivée. Et à un certain moment, on pouvait même se déplacer d'une zone à  
13 l'autre grâce aux avions de la Monuc. Donc, c'était le seul lien entre les deux, c'était  
14 la Monuc.

15 Q. [12:36:01] Savez-vous pourquoi le MLC a fait ces efforts-là ?

16 R. [12:36:12] Les efforts de...

17 Q. [12:36:17] En fait, vous dites que le MLC a effectivement mené des actions pour le  
18 rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région. Et ma question est de  
19 savoir : est-ce que vous savez pourquoi, pour quel objectif le MLC l'a fait ?

20 R. [12:36:34] Bon, ça, je ne saurais pas le dire, parce que je n'étais pas dans le  
21 mouvement MLC, mais je peux deviner qu'on était dans une période où on se battait  
22 pour le pouvoir. Je crois que le MLC voulait accéder au pouvoir, je suppose, voulait  
23 accéder au pouvoir. Et dans cette partie, je crois que le MLC a travaillé de manière à  
24 ce qu'il soit apprécié, en vue du pouvoir ; j'imagine, quoi.

25 Q. [12:37:13] Je vous remercie.

26 À la page 9, ligne 28, et page 10, lignes 1 à 4, vous dites avoir enseigné ce qu'on  
27 appelle la théologie morale à l'université catholique de Kinshasa. Pouvez-vous nous  
28 dire en quoi consiste la théologie morale ? Une brève définition.

1 R. [12:37:36] C'est l'éthique, hein, l'éthique, la définition c'est *ethos*, au camp du  
2 moral, c'est *moris*, en latin, c'est-à-dire les mœurs, les valeurs, et au niveau de l'église  
3 catholique, il y a toute une branche en théologie, qu'on appelle la théologie morale.  
4 La théologie morale se fonde d'abord sur l'Homme, l'Homme créé à l'image et à la  
5 ressemblance de Dieu, Dieu l'a voulu digne, pas misérable, et cet homme-là mérite  
6 d'être respecté. Et cet homme-là, qu'il soit homme ou femme, ils jouissent d'égale  
7 dignité. Et la théologie morale, c'est justement promouvoir la dignité de cet  
8 homme-là, tel que Dieu l'a voulu. Donc ça, c'est un peu en ramassé, sinon, je vous  
9 ferais tout un cours de théologie morale ici.

10 Q. [12:38:46] Je suis entièrement satisfaite, Monseigneur.

11 Alors, en répondant à une question du... du Procureur, tout à l'heure — c'est à la  
12 page 27, lignes 10 à 17 —, vous avez dit ceci : « Je crois fermement à la Cour pénale  
13 internationale. Je crois vraiment de tout mon cœur que l'institution CPI peut  
14 énormément faire, qu'il y ait plus de justice de par le monde. C'est la CPI qui peut  
15 dissuader le futur dictateur. » C'est bien ce que vous avez dit ?

16 R. [12:39:21] Oui.

17 Q. [12:39:22] Vous avez aussi visité la CPI. Vous avez rencontré le précédent  
18 Président de la Cour pénale internationale. Connaissez-vous le rôle de la Cour  
19 pénale internationale ?

20 R. [12:39:37] Bon, un peu, hein. D'après ce qu'on nous a expliqué ce jour-là, parce que  
21 nous étions venus justement à cause de certains doutes, comme vous le savez.

22 Il y a beaucoup de doutes et des choses qu'on raconte sur la CPI, actuellement au  
23 niveau de l'Afrique. Et les chefs d'État africains se comportent aujourd'hui en club  
24 syndicat de président, pour jouir de l'impunité. Aujourd'hui leur ennemi, c'est la  
25 CPI. Le dernier qui a fait une déclaration, c'est Museveni, c'était la semaine passée.  
26 Pour lui, la... la CPI ne vaut rien. Mais nous, nous disons, la CPI est peut-être notre  
27 chance, surtout au niveau de l'Afrique, pour que justice soit faite à ceux qui ne  
28 peuvent pas se l'administrer, et surtout dans les pays où on ne peut pas compter sur

1 la justice de ces pays-là. La CPI est une chance. Et nous, notre travail, notre combat  
2 partout où nous allons, c'est que la CPI puisse continuer à se développer.  
3 Malheureusement, il y a beaucoup d'états qui... qui... qui ruminent aujourd'hui  
4 contre la CPI, et ça nous fait très mal. C'est que nous pensons que la CPI peut  
5 constituer un outil international pour la promotion de la justice, de... d'égalité et de  
6 dignité pour la personne humaine.

7 Q. [12:41:17] Pour terminer, Monsieur le témoin, à la page 13 lignes 1 à 10, vous avez  
8 déclaré que « les soldats de Mobutu pillaient, et violaient, c'était un moment très  
9 traumatisant pour nous ». Est-ce que vous pouvez expliquer le traumatisme que ces  
10 pillages et ces viols ont provoqué en vous, et... et... et les autres ?

11 R. [12:41:56] C'est des choses... quand on en parle, c'est une chose, mais quand vous  
12 le vivez, c'est encore une autre. Ce que nous avons vécu, c'était ça. C'est-à-dire, un  
13 jour, des militaires qui débarquent chez vous et qui vous prennent tout ce que vous  
14 avez, qui détruisent tout ce que vous avez. Et nous, on a détruit nos... les maisons de  
15 la population, il y a des maisons qui ont été pillées. Il y a des églises qui non  
16 seulement ont été pillées, mais profanées. Pour nous, c'est très grave, qu'on profane  
17 même les lieux saints, les lieux de culte.

18 J'ai vu des gens prendre des ciboires c'est ce que le prêtre utilise pour consacrer le...  
19 le... le sang du Christ. Des gens ont emmené ça et ils buvaient avec ça à la cité. Vous  
20 imaginez pour nous qui avons la foi au Christ, c'est plus que choquant. Et si en plus  
21 de ça, on va violer votre sœur, votre mère, humainement parlant, c'est  
22 insupportable. Et nous avons vécu des choses pareilles, malheureusement, au  
23 Congo, ce n'est pas fini, ça continue.

24 Q. [12:43:23] « C'est insupportable » vous dites, et jusqu'à présent ?

25 R. [12:43:27] Puisqu'il y a encore des cas qui se répètent à l'est du pays, des cas de  
26 viols, des cas de massacres dans la région de Beni, Butembo, c'est insupportable. Et  
27 ce qui nous effraie, c'est le silence presque unanime de la communauté  
28 internationale, c'est révoltant.

1 Q. [12:43:48] En fait, ma question c'est de savoir : les viols et les pillages qui ont eu  
2 lieu à cette époque, est-ce que la population continue à subir les conséquences, et  
3 est-ce qu'il y a encore des impacts de ces crimes jusqu'aujourd'hui ?

4 R. [12:44:06] Bon, moi, je crois qu'il y a les deux niveaux : le niveau visible, je crois  
5 que beaucoup ont essayé de se reconstituer une nouvelle vie, mais je suppose qu'au  
6 niveau interne, au niveau intérieur, au niveau psychologique, la plaie est encore-là,  
7 parce qu'il y a certaines choses qu'on n'oublie jamais. Parmi les choses qu'on n'oublie  
8 jamais, c'est le viol.

9 Q. [12:44:33] Je vous remercie, Monseigneur, d'avoir répondu à toutes mes questions.  
10 J'en ai terminé.

11 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [12:44:44] Merci, Madame le Président.

12 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:44:47] Merci,  
13 Maître Douzima.

14 Maître Badibanga, vous avez deux minutes.

15 M. BADIBANGA : [12:44:54] Alors, juste pour l'aspect pratique, Madame le  
16 Président, donc nous avons bien le texte en français. Je vais demander juste qu'on  
17 nous fasse parvenir une version anglaise, mais le processus a été un peu lent.

18 Puisque la cabine a déjà le texte, je vous propose que, vraiment, on le joue juste, il  
19 pause, on fait la traduction en anglais, et vous aurez le texte au *transcript*.

20 Donc, je rappelle de quel document il s'agissait, c'est le document 29 de la liste de  
21 l'Accusation, qui porte la référence CAR-OTP-0094-1550. C'est un document public,  
22 et c'est une interview donnée par... par le témoin.

23 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:45:42] (*Intervention non*  
24 *interprétée*).

25 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [12:45:45] Nous ne l'avons toujours pas. Le but de  
26 remettre le contre-interrogatoire à plus tard, c'était pour avoir une traduction pour la  
27 Défense.

28 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:45:57] Ce que propose

1 M<sup>e</sup> Badibanga, c'est qu'on regarde une partie de la vidéo, qu'on s'arrête, qu'il y ait  
2 une traduction, qu'on regarde à nouveau une autre partie, qu'il y ait à nouveau de la  
3 traduction. C'est simplement pour essayer de gagner du temps pendant que les  
4 exemplaires de la transcription arrivent. Ils sont en train d'arriver, c'est bien ça ?

5 *(Diffusion d'une vidéo).*

6 « Connectez-vous sur le site Internet de RFI [www.RFI.fr](http://www.RFI.fr).

7 De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une intervention européenne au  
8 **Kivu dans l'est de la République Démocratique du Congo.**

9 Deux évêques catholiques viennent d'effectuer une tournée aux États-Unis et en  
10 Europe pour faire passer ce message. L'un d'entre eux, M<sup>sr</sup> Fridolin Ambongo, du  
11 diocèse de Bokungu-Ikela, dans la province de l'Équateur, préside la commission  
12 Justice et Paix de la conférence épiscopale en RDC. Il est l'invité de Christophe  
13 Boisbouvier...

14 *(Diffusion d'une vidéo)*

15 « De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une intervention européenne au  
16 Kivu dans l'est de la République démocratique du Congo. Deux évêques catholiques  
17 viennent d'effectuer une tournée aux États-Unis et en Europe pour faire passer ce  
18 message. L'un d'entre eux, M<sup>sr</sup> Fridolin Ambongo, du diocèse de Bokungu-Ikela,  
19 dans la province de l'Équateur, préside la commission Justice et Paix de la  
20 conférence épiscopale en RDC. Il est l'invité de Christophe Boisbouvier ».

21 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:47:53] La traduction a été  
22 presque simultanée, et je remercie les interprètes.

23 *(Diffusion d'une vidéo)*

24 « Monseigneur Frigolin Ambongo, bonjour.

25 Bonjour.

26 Est-ce que les exactions continuent dans l'est de votre pays ?

27 D'après toutes les informations que nous recevons, la situation humanitaire n'a guère  
28 changé. Il y a tous les problèmes des déplacés, les 250 000 déplacés qui croupissent

1 dans des camps.

2 Au Nord-Kivu ?

3 Au Nord-Kivu, justement. Il y a beaucoup de viols, des viols massifs utilisés comme  
4 armes de guerre pour humilier le mari, pour humilier les ethnies qui sont là.  
5 Pourquoi ? Pourquoi recourir à des pratiques aussi odieuses ? Pour humilier nos  
6 filles, nos mamans et ridiculiser des ethnies comme ça.

7 Et qui pratique ces horreurs ?

8 Cette pratique se vérifie surtout du côté de la rébellion, mais aussi du côté de  
9 certains éléments de l'armée congolaise. Il faudrait quand même que tous les... les  
10 auteurs de ces exactions soient punis, et nous avons l'impression qu'il règne une  
11 sorte d'impunité. On n'entend nulle part qu'il y a eu des poursuites contre les  
12 auteurs. C'est ça qui nous choque.

13 Il y a eu 17 000 Casques bleus de la Monuc... »

14 M. BADIBANGA : [12:49:36] Exactement. Il était...

15 L'intention, c'était d'arrêter un extrait ici, et maintenant, nous allons juste faire un  
16 second extrait.

17 Voilà, voilà. C'est le deuxième extrait, il va commencer à la minute 00... 03:33 et les  
18 interprètes disposent de ce texte-là.

19 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

20 *(Diffusion d'une vidéo)*

21 « C'est l'exploitation des ressources naturelles.

22 Alors il y a l'est, mais il y a aussi le reste du Congo. Human Rights Watch affirme  
23 que depuis deux ans 500 opposants ont été tués à travers tout le pays. Est-ce que  
24 vous faites le même constat ?

25 Oui, parce que je viens de Kinshasa, je viens aussi de la région de l'Équateur. On  
26 entend beaucoup de chose, et à Kinshasa, ces derniers temps, il y a eu des  
27 arrestations liées aux caches d'armes. On avait trouvé des armes, je ne sais pas où, et  
28 ça a créé beaucoup de malaise dans certaines communautés. Et moi, je pense que

1 nous devrions chercher à unir le peuple plutôt que viser les autres de façon délibérée  
2 et les jeter en prison sans qu'il y ait de jugement. Et tout ça, ça crée des  
3 mécontentements.

4 Et Human Rights Watch affirme que les principales victimes de cette répression st  
5 soit les personnes originaires de l'Équateur, soit des sympathisants présumés Bundu  
6 dia Kongo.

7 Oui, c'est vrai.

8 Le problème de Bundu Dia Kongo, je crois que ça a fait beaucoup de bruits,  
9 dernièrement. Il y a eu une descente de la police ; on disait la police, mais il y avait  
10 des éléments de l'armée. Ils ont arrêté beaucoup de gens, il y a un rapport de la  
11 Monuc sur ce dossier.

12 Quant aux ressortissants de l'Équateur, c'est vrai, moi-même, moi je suis de  
13 l'Équateur, et je connais beaucoup de gens de l'Équateur qui se plaignent de ce  
14 climat d'acharnement contre eux tout simplement par le fait qu'ils sont de l'Équateur  
15 et qu'ils sont peut-être proches de Jean-Pierre Bemba. Et ce climat c'est pas bien. Si  
16 on veut créer une nation unie autour d'un seul idéal, on ne peut pas continuer  
17 comme ça à poursuivre les gens d'une certaine région sous le seul prétexte qu'ils sont  
18 de telle partie du pays.

19 D'après l'organisation internationale, il y aurait actuellement environ  
20 1 000 personnes détenues dans les prisons congolaises pour des raisons politiques.

21 Ce chiffre ne m'étonnerait pas. Après tout ce que j'ai entendu comme plaintes de la  
22 part de certains des nôtres à Kinshasa et à l'Équateur, ça ne m'étonnerait pas. »

23 Q. [12:52:30] Monsieur le témoin, vous vous rappelez de cet... de cet entretien et de  
24 vos déclarations.

25 R. [12:52:34] Oui.

26 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:52:36] Maître Badibanga,  
27 est-ce que vous pouvez attendre que le... la transcription soit terminée ?

28 M. BADIBANGA : [12:53:20] Mes excuses, Madame le Président, je suivais en

1 anglais, et puis, je m'étais remis en français.

2 Q. [12:53:28] Monsieur le témoin, pour que cela soit clair au compte rendu  
3 d'audience, vous vous rappelez de cette... cette interview et de vos déclarations ?

4 R. [12:53:36] Oui.

5 Q. [12:53:37] Vous dites, Monsieur le témoin : « Il y a beaucoup de viols, des viols  
6 massifs utilisés comme arme de guerre », et vous dénoncez la situation dans le Kivu.

7 Q. Êtes-vous au courant que, dans cette affaire, un jugement a été rendu disant que  
8 des viols massifs ont été commis également en République centrafricaine ? Et est-ce  
9 que vous dénoncez également cette situation dans la République centrafricaine ?  
10 Considérez-vous que les victimes, en République centrafricaine, méritent la même  
11 indignation que les victimes dans le Nord-Kivu ?

12 R. [12:54:24] Bien sûr que si. Moi, je travaille... nous travaillons même en  
13 collaboration avec Justice et Paix de la République centrafricaine. C'est dire. Notre  
14 combat, à nous, c'est l'humain, la personne humaine, dans sa dignité, dans sa  
15 respectabilité, que ce soit au Congo, que ce soit en République centrafricaine, que ce  
16 soit n'importe où, notre combat, c'est l'homme créé à l'image et à la ressemblance de  
17 Dieu.

18 Donc, si des choses pareilles se sont passées en Centrafrique, moi, je ne suis pas très  
19 au courant de ce qui s'est passé en Centrafrique, mais si des choses comme ça se sont  
20 passées en Centrafrique, évidemment, nous les dénonçons et nous y allons avec la  
21 même détermination que nous faisons au Congo.

22 Q. [12:55:21] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

23 M. BADIBANGA : [12:55:24] Merci, Madame le Président.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [12:55:45] Merci, Maître  
25 Badibanga.

26 Je donne la parole à la Défense pour une deuxième fois.

27 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [12:55:38] Merci, Monsieur le Président.

28 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

1 PAR M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) :

2 Q. [12:55:56] Je n'ai que quelques questions à vous poser suite aux qui vous ont été  
3 posées.

4 Alors, vous avez dit que vous connaissiez très bien le père de M. Bemba. Vous a-t-il  
5 dit que son père lui avait... que son fils lui avait volé 200 tonnes de café ?

6 R. [12:56:10] Bon, ça, c'est... Franchement, je peux pas le dire de cette manière-là. Ce  
7 que je sais, c'est que quand Jean-Pierre Bemba a commencé sa rébellion au niveau de  
8 la Province Orientale, son père n'était pas d'accord avec lui, parce que son père,  
9 Bemba Jeannot est un homme d'affaires, c'est un commerçant, plutôt. C'était un  
10 homme... un grand homme d'affaires. Quand il a entendu que son fils avait  
11 commencé la rébellion, il a craint pour sa propre sécurité à Kinshasa. Mais le pouvoir  
12 de Kabila, quand je dis Kabila, c'est Kabila père, pas Kabila Joseph, mais Kabila  
13 Désiré, il va jouer une carte pour pouvoir l'éloigner de son fils, il va le nommer, il va  
14 nommer « Papa Jeannot » ministre de l'Économie.

15 En le nommant ministre de l'Économie dans son gouvernement, ça a créé une  
16 tension entre papa et son fils, parce que papa demandait à son fils de laisser la  
17 rébellion, mais le fils ne voulait pas. Ça, au moins, j'étais au courant de ce... ce conflit  
18 familial entre papa et son fils.

19 Quant au conflit autour du café, ça, je... franchement, je ne peux pas le dire.

20 Q. [12:57:43] Et donc, je comprends que vous n'aviez jamais entendu dire cela, alors ?

21 R. [12:57:50] Conflit autour de café, ça, j'ai pas entendu. Mais ce que j'ai entendu,  
22 c'est l'opposition de papa à... au mouvement de rébellion de Jean-Pierre. Là, il était  
23 contre.

24 Q. [12:58:13] Très bien.

25 Un certain nombre de rapports vous ont été présentés.

26 Est-ce qu'en 2010, quelqu'un du International Crisis Group est venu vous poser des  
27 questions sur ce qui se passait dans l'Équateur, en 2002 ou 2003 ?

28 R. [12:58:36] En 2010 ?

1 Q. [12:58:40] Oui. 2010... vous... vous n'avez peut-être pas vu, mais c'est la date du  
2 rapport qui vous a été proposé. 16 décembre 2010.

3 Est-ce que quelqu'un, en 2010, est venu vous demander comment les choses se  
4 passaient dans la province de l'Équateur pendant la guerre ?

5 R. [12:59:06] Je ne m'en souviens pas, à moins que je me trompe, mais je ne m'en  
6 souviens pas.

7 Q. [12:59:14] Est-ce qu'Amnesty International vous a posé, un jour, des questions sur  
8 comment les choses se passaient pendant la guerre ?

9 R. [12:59:29] Ça, je ne saurais pas le dire avec précision. Je sais seulement que, dans le  
10 cadre de mon travail comme président de commission Justice et Paix, je suis en  
11 relation avec beaucoup de gens ; je parle avec beaucoup de gens, tous ceux qui  
12 luttent pour la même cause, pour qu'il y ait plus de droits, de justice, de dignité, de  
13 démocratie ; donc, je rencontre beaucoup de gens dans ce cadre-là, mais qu'il y ait  
14 une demande spécifique d'Amnesty International, ça, je ne me souviens pas. Je sais  
15 pas.

16 Q. [13:00:13] Et saviez-vous qu'il y avait un groupe international d'experts qui faisait  
17 un rapport sur les matériaux précieux dans la région des Grands Lacs, en 2001 ?

18 R. [13:00:37] En 2001, ça je... je... je ne pouvais même pas le savoir parce que je n'étais  
19 pas dans la position qui est la mienne aujourd'hui. Aujourd'hui, je suis mieux  
20 renseigné sur ce qui se passe au niveau du Congo, par rapport à toutes ces questions  
21 parce que je suis à la tête de la commission Justice et Paix et des ressources  
22 naturelles. Mais en 2001, moi, je m'occupais de notre affaire, au nord, et je  
23 m'occupais de ma congrégation.

24 Donc, je n'avais aucune information à ce sujet.

25 Q. [13:01:15] Encore deux choses.

26 M<sup>e</sup> Badibanga semble émettre des critiques à votre encontre en raison du fait que  
27 vous avez fait appel à divers gouvernements européens afin qu'ils exercent des  
28 pressions sur le Président Kabila et qu'il accepte de renoncer au pouvoir en

1 novembre de cette année, contrairement à ce qu'il a fait.

2 Pourriez-vous nous dire rapidement quelle a été l'attitude des gouvernements  
3 britanniques, belges, français, irlandais, par rapport à la question du maintien de  
4 Kabila après novembre 2015... 2016 (*correction de l'interprète*) ?

5 R. [13:02:03] Oui, je crois qu'il y a eu une unanimité internationale par rapport à cette  
6 question. Parce qu'il ne s'agit pas d'une opposition à la personne de Kabila ; la  
7 question n'a rien à voir avec la personne de Kabila. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime  
8 pas, là n'est pas la question.

9 Ce n'est même pas une question d'évaluation de... du bilan de son gouvernement.  
10 Est-ce qu'il a bien travaillé, est-ce qu'il n'a pas bien travaillé ? Là n'est pas la  
11 question.

12 Mais ici, la question qui se pose, c'est une question de la loi fondamentale du pays.

13 La Constitution du Congo qui dit : « un homme qui devient président peut être réélu  
14 une fois », c'est-à-dire deux mandats. Et à la fin de deux mandats, il doit partir. Ça,  
15 c'est la loi qui s'impose à tout le monde. Et le Président Kabila est le garant de cette  
16 loi-là.

17 Alors nous, en respect de cette loi-là, fondamentale, nous disons, Kabila a fait deux  
18 mandats, à la fin de son mandat, il doit partir comme on a dans tous les autres pays.

19 Sur cette question-là, il y a une unanimité entre nous et la communauté  
20 internationale dans toutes les grandes capitales où nous sommes passés.

21 Q. [13:03:34] Merci. Encore une question si vous me le permettez.

22 Pourriez-vous donner aux juges de la Chambre votre impression globale quant à la  
23 façon dont le MLC s'est comporté vis-à-vis de la population dans la province de  
24 l'Équateur ?

25 R. [13:03:47] De façon globale, c'est un peu la synthèse de ce que j'ai déjà dit avant.  
26 MLC, dans la région de l'Équateur où nous avons travaillé, pour nous, c'était le  
27 mouvement qui a permis à la population de se sentir enfin en paix, parce que MLC  
28 est venu rétablir tout ce qui était détruit, à l'époque, et mettre fin au climat

1 d'insécurité qui avait régné à l'époque. Donc, si je peux ramasser en peu de mots,  
2 pour nous, le point positif avec le MLC, c'était en quatre points.

3 Le premier point : MLC a permis à la population de retrouver la sécurité — ce qu'on  
4 n'avait pas avant —, avec des militaires qui ne pillaient plus la population comme  
5 avant. Il y avait un sentiment de sécurité.

6 Deuxièmement, c'était sur le plan de la santé, comme je l'ai dit, avec la reprise des...  
7 des hôpitaux, avec l'approvisionnement en médicaments via Bangui, les... la  
8 population a commencé à aller à l'hôpital et trouver des médicaments, ce qu'on  
9 n'avait pas avant.

10 Troisièmement, c'est sur le plan de l'éducation. Donc, comme les écoles ne  
11 fonctionnaient plus, MLC, en dialogue avec la Monuc, a permis de relancer les écoles  
12 et obtenir que le gouvernement envoie les épreuves, les examens, et que les enfants  
13 pouvaient le faire et ne pas perdre l'année.

14 Enfin, quatrième élément, selon moi, c'était du point de vue de développement.  
15 Grâce aux facilités que nous avons pour continuer à exporter le café à Max Aavaar,  
16 ici, il y a eu comme « un » plus-value monétaire dans la région qui a permis aux gens  
17 de continuer à acheter des petites choses dont ils avaient besoin pour survivre.

18 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [13:06:11] Monseigneur, merci beaucoup pour votre  
19 patience et le temps que vous nous avez accordé.

20 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [13:06:21] Maître Haynes, j'ai  
21 une question de suivi. Et bien entendu, vous vous verrez accorder la possibilité de  
22 vous exprimer en dernier lieu.

23 Q. [13:06:43] Donc, ma question constitue un suivi par rapport à celle que nous  
24 venons d'entendre. Je renvoie chacun à la page 56, ligne 23 du *transcript* où la  
25 Défense vous a demandé de dire quelle était votre impression globale par rapport à  
26 la façon dont le MLC s'était comporté vis-à-vis de la population de la province de  
27 l'Équateur.

28 Eh bien, Monsieur le témoin, voici donc la question que je souhaite vous poser en

1 suivi : dans la même période, eu égard à la même période, la Chambre a entendu  
2 dire qu'il y avait également eu un conflit dans la République démocratique du  
3 Congo, un conflit auquel des troupes avaient participé. Avez-vous une idée de la  
4 façon dont les troupes du MLC se sont comportées par rapport à la population de la  
5 RDC à cette époque-là, à l'époque de ce conflit ?

6 R. [13:07:40] J'ai entendu quelque chose en dehors de la zone qui était sous notre  
7 contrôle. Ça, je mets ça de côté.

8 Mais j'ai entendu, lorsqu'il y a eu la réunification, il y a eu des rumeurs, j'ai entendu  
9 ça de l'évêque de Béni Butembo, M<sup>gr</sup> Melchisedec Sikuli, pendant la période de  
10 conflit, comme le pays était divisé, nous l'entendions parfois faire des déclarations à  
11 la radio, surtout Radio France internationale. Et une fois, il a dit que les éléments de  
12 MLC — et qu'ils avaient des preuves — ont mangé des Pygmées. Ça, c'était  
13 l'information que nous avons entendues pour la première fois, donc, qu'il y avait  
14 des exactions des éléments de MLC dans la région de l'est et qu'ils auraient  
15 mangé — le mot utilisé, c'était ça —, ils auraient mangé de... des Pygmées.  
16 Évidemment, M<sup>gr</sup> Sikuli, il est très, très proche de nous, parce que, maintenant, bon,  
17 je suis devenu évêque. À l'époque, je n'étais pas encore évêque. On a eu le temps de  
18 revenir sur certaines de ces informations. Je crois, du moins tel qu'on entendait à  
19 l'époque, qu'il y avait probablement eu des exactions du côté de l'est. Nous avons  
20 entendu ça. Les détails, je ne sais pas, parce qu'il y avait beaucoup d'armées à  
21 l'époque du côté de l'est. Il y avait le conflit entre les Lendu et les... les... les Lendu  
22 et les...

23 Q. [13:09:30] Hema.

24 R. [13:09:30] ... les Hema, les Hema, à... dans l'Ituri, et qui avait fait beaucoup,  
25 beaucoup de morts. Il y avait l'armée ougandaise, il y avait l'armée rwandaise, il y  
26 avait des branches de... de... de RCD. Il y avait tellement d'armées. Et comme il n'y  
27 avait pas de communication, on recevait les informations par bribes (*phon.*),  
28 c'est-à-dire de petits morceaux qui nous parvenaient. Mais ce que j'ai entendu

1 moi-même de M<sup>gr</sup> Sikuli, c'était que les soldats de MLC ont mangé des Pygmées.

2 Cette information a été démentie par la... par la suite.

3 Mais les autres détails des exactions, tel que ça circulait, pour nous c'était difficile de  
4 les avoir. Mais c'est sûr qu'il y avait eu des problèmes dans cette partie du Congo.

5 Q. [13:10:30] Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, une partie de ces  
6 accusations de cannibalisme les a concernés, mais vous n'avez jamais entendu parler  
7 d'autres crimes commis par des éléments de... du MLC pendant le conflit en RDC ?

8 La seule chose que vous avez entendue à leur égard concernait ces... ces... ces... ces  
9 actes de cannibalisme dont ils étaient accusés et que... dont vous avez eu  
10 connaissance par la radio, c'est bien cela ?

11 R. [13:11:11] Si. Ça, ça a été dit publiquement par la radio, RFI. Mais après, on est  
12 revenus sur le... cette information. Mais je sais, en partant de ça, je crois que c'était le  
13 point le plus... le plus impressionnant quand on entendait cette histoire, parce que  
14 manger, évidemment, ça... faut retenir le cœur. Mais je sais qu'il y avait beaucoup de  
15 conflits entre les groupes armés à l'est, y compris MLC. Mais les détails du conflit tel  
16 que ça s'est passé, qui a fait quoi, ça, c'était difficile de le savoir, parce qu'il y avait  
17 plusieurs armées et même des groupes entre eux comme les Hema et les Lendu,  
18 évidemment manipulés par des... des chefs de guerre.

19 Alors, les détails, pour nous, c'était difficile de les avoir. Mais on sentait qu'il y avait  
20 des tensions là-bas, il y avait des exactions de ce côté-là. Il y a les Rwandais qui se  
21 battaient contre les... contre les... les Ougandais dans la ville de... de Kisangani.  
22 Donc, on entendait tout ça mais de loin. On n'avait pas de détails.

23 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [13:12:20] Merci beaucoup de  
24 ces précisions.

25 Maître Haynes, d'autres questions de suivi ?

26 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [13:12:29]

27 Q. [13:12:31] Combien de temps a duré le conflit armé entre les Lenda (*phon.*) et les  
28 Hema en Ituri ?

1 R. [13:12:40] Bon, ça, moi, je ne sais plus. Je ne peux pas me souvenir parce que nous,  
2 nous étions à Kinshasa pendant que ça se passait, à l'époque. Je ne sais plus si ça  
3 s'est terminé avec l'arrivée de MLC — je crois —, mais je n'aurai pas de précision à  
4 ce sujet-là. Je sais seulement que quand MLC est arrivé, il y avait déjà un peu de...  
5 d'accalmie dans le conflit entre les Hutu et les Lendu, mais les autres précisions, moi,  
6 je ne maîtrise pas cette question-là. Combien de temps ça a duré, je saurais pas le  
7 dire, parce que je ne sais pas quand ça a commencé et quand ça s'est terminé.

8 Q. [13:13:28] Savez-vous quel a été le rôle de Jean-Pierre Bemba dans la réalisation de  
9 la paix, finalement, entre les Hema et les Lendu ?

10 R. [13:13:43] D'après les informations que nous avons eues, parce que tout ça, il faut  
11 vérifier, parce que, bon, on recevait de loin, du moins, à l'époque de ce conflit,  
12 j'étais — au niveau du Congo — le président des supérieurs religieux. Toutes les  
13 congrégations religieuses du Congo, c'est... ça s'appelle assemblée des supérieur  
14 majeurs, c'est-à-dire tous les provinciaux. J'étais le président pour le Congo.

15 Et l'Ituri, la partie où sont les Hema et les Lendu, il y a les Pères... les Pères Carmes.  
16 Ce sont des Carmes déchaux. Celui qui était le provincial, je me souviens encore,  
17 c'était le Père Désiré Ounem (*phon.*). Il... il est venu une fois pour notre réunion de  
18 supérieurs provinciaux, à Kinshasa. En passant par l'Ouganda et Nairobi, il est  
19 arrivé à Kinshasa. Il nous disait, parce que c'est un conflit qui a fait beaucoup de  
20 dégâts entre les Hema et les Lendu, mais il nous disait que depuis l'arrivée de MLC,  
21 il y avait quand même un effort de... d'accalmie. Donc, depuis que les... les soldats  
22 de MLC sont arrivés, il y avait un peu de... sorte d'accalmie qui a permis à ce conflit  
23 de s'apaiser un peu, et qu'on allait vers une résolution de ce conflit-là. Moi, je me  
24 souviens de ce qu'il nous dit à ce... ce qu'il nous a dit à ce moment-là. Mais,  
25 concrètement, qu'est-ce que le MLC a dit, ça, je ne saurais pas le dire. Mais l'arrivée  
26 des soldats de MLC a permis quand même de calmer le jeu, d'après Désiré Ounem  
27 (*phon.*).

28 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [13:15:42] Merci.

1 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [13:15:53] Monseigneur, c'est  
2 sur ces mots que s'achève votre déposition. Nous vous sommes éminemment  
3 reconnaissants d'avoir accompli ce long voyage jusqu'à La Haye pour nous apporter  
4 votre concours. Et vous sortirez donc de cette salle d'audience avec nos  
5 remerciements sincères pour votre importante contribution.

6 Mais avant cela, Monsieur le témoin, j'aimerais vous demander si vous auriez  
7 peut-être quoi que ce soit d'autre que vous souhaiteriez dire devant les juges de cette  
8 Chambre.

9 LE TÉMOIN : [13:16:40] Oui, merci beaucoup, Madame le Président. Mon travail à la  
10 commission justice et paix, c'est faire un peu de plaider, mais je profite de cette  
11 occasion pour faire un plaidoyer, un plaidoyer dans ce sens que la CPI mène un  
12 combat que nous, nous soutenons à bras-le-cœur (*phon.*). Nous sommes très édifiés  
13 par l'effort que vous êtes en train de faire ici, de par le monde. Nous sommes aussi  
14 un peu au courant – je dis un peu, vous savez mieux que nous – des résistances  
15 que la CPI rencontre de par le monde, et notamment en Afrique, et parfois même les  
16 difficultés à appliquer des principes qui sont... qui devaient être appliqués, la CPI  
17 n'arrive pas à réaliser. Quand je vois le Président du Soudan qui continue à se  
18 balader à travers l'Afrique, ça nous révolte. Mais mon plaidoyer, pour revenir au cas  
19 de Jean-Pierre, les détails de tout ce qui s'est passé en République centrafricaine, je  
20 ne connais pas et je ne peux pas prétendre me prononcer sur la véracité des faits qui  
21 se sont passés en Centrafrique. Nous n'avons pas ces détails. Seulement, j'exprime  
22 mon étonnement par rapport à ce que nous avons vécu au Congo et tout ce que MLC  
23 a fait à nous pendant cette période. Et quand nous traversons de l'autre côté de  
24 l'Oubangi et nous entendons ce qui s'est passé de l'autre côté, notre étonnement, c'est  
25 que : comment est-ce que le même personnage, la même personne qui nous a aidés  
26 au Congo, pendant cette période de troubles, à mettre de l'ordre et à venir en aide à  
27 la population, le même personnage pendant qu'il fait ça chez nous, il se transforme  
28 en monstre de l'autre côté ? Pour nous, ça, ça nous interpelle quand même, première

1 chose.

2 Deuxième chose, et quand nous étions venus à la rencontre de la CPI, je crois même

3 un évêque du Nigeria a posé la question au Président, parce que ça fait partie des

4 choses qui nous gênent dans notre travail et même dans notre soutien à la CPI.

5 Quand Jean-Pierre a envoyé ses militaires en République centrafricaine, le pays

6 n'était pas vide. Il y avait un Président, il y avait un ministre de la Défense, il y avait

7 un commandant en chef de l'armée. Or, d'après les informations à notre disposition,

8 le seul qui est poursuivi dans ce dossier, c'est Jean-Pierre. Patassé, le Président

9 Patassé, il est mort d'une mort naturelle, que son âme repose en paix, il est déjà de

10 l'autre monde, on ne se prononce pas sur les morts, chez nous, on respecte beaucoup

11 les morts. Mais jusqu'à sa mort, personne ne l'a inquiété. Le ministre de la Défense à

12 l'époque, je ne sais plus qui à l'époque, est-ce qu'il a été convoqué ici ? Nous, on ne

13 sait pas. Celui qui était... — je ne sais pas — qui était à la tête de l'armée ou à la tête

14 de la rébellion, c'était... c'était Bozizé. Il est devenu Président, et puis il est parti. Il

15 vit en paix, je ne sais pas si c'est au Gabon ou dans quel pays d'Afrique, là. Ce sont

16 quand même des situations, pour nous, les défenseurs de la justice, des droits de

17 l'homme, ça nous dérange, ça nous dérange.

18 Parce que si les faits reprochés à Jean-Pierre sont des faits avérés, il y a toute la

19 question de responsabilité. Est-ce qu'il est le seul responsable dans cette affaire ? Et

20 les autres qui sont là, quand est-ce qu'on va s'occuper d'eux ? Voilà, ça, c'est un

21 plaidoyer, parce que si ces aspects-là ne sont pas pris en compte, ça nous dérange,

22 nous en tant que défenseurs des droits de l'homme et de la justice, et c'est un

23 mauvais message qu'on envoie dans la direction du Congo... République

24 démocratique du Congo. Ce qui est fait en Centrafrique, nous le saluons, ce n'est pas

25 fait au Congo. S'il y a des gens qui ont envoyé des militaires qui ont pillé, qui ont

26 massacré, nous en connaissons beaucoup au Congo et même dans les pays voisins.

27 Ils sont là, en paix, donnant l'impression, et c'est ça... ça fait partie des critiques que

28 nous entendons beaucoup vis-à-vis de la CPI, c'est comme si on ne s'acharnait que

1 contre ceux qui ne sont pas au pouvoir, et celui qui est au pouvoir, quand il est au  
2 pouvoir, on ne peut rien contre lui.

3 Mais je salue la CPI pour le cas du Soudan, parce que celui-là, il est au pouvoir,  
4 seulement que la CPI n'a pas d'armée pour l'arrêter, et dommage que nous, nous  
5 n'avons pas une armée pour vous aider.

6 Mais un autre danger pour nous, les défenseurs de la démocratie en Afrique, c'est  
7 que tant que la CPI n'aura dans son box ceux qui ne sont pas au pouvoir, ça  
8 encourage ceux qui sont au pouvoir, comme Kabila, de ne pas laisser le pouvoir,  
9 parce que s'il laisse le pouvoir, peut-être, il sera poursuivi par la CPI. On tombe un  
10 peu dans ce qu'on appelle l'effet pervers — l'effet pervers.

11 Alors, nous pensons que ce qui s'est passé en Centrafrique, ça devait être bien qu'on  
12 ne poursuive pas seulement Jean-Pierre, si les faits sont avérés — je dis bien : si les  
13 faits sont avérés —, et je suppose que c'est avéré, les... tous les responsables, pas  
14 seulement un seul. Et que ce soit aussi une leçon pour nous en République  
15 démocratique du Congo, que tous ceux qui ont maltraité notre peuple, demain, ils  
16 « seront » poursuivis.

17 Là-dessus, je vous remercie pour ce temps que vous m'avez accordé. C'était un  
18 grand honneur pour moi de me retrouver devant vous dans cette pièce, pour vous  
19 exprimer mes convictions. Et ce sont mes convictions les plus intimes devant ma  
20 conscience et devant Dieu.

21 Je vous remercie.

22 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [13:24:02] Merci beaucoup,  
23 Monsieur le témoin, encore une fois, au nom de la Chambre, au nom de la Cour  
24 pénale internationale d'avoir pris sur votre temps pour venir témoigner devant la  
25 présente Chambre.

26 Nous allons, maintenant, suspendre l'audience pour la pause consacrée au déjeuner  
27 et nous reviendrons dans cette même salle d'audience à 15 heures pour commencer  
28 l'audition des témoins de l'Accusation.

- 1 Merci encore une fois, Monsieur le témoin.
- 2 L'audience est suspendue.
- 3 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [13:24:38] Veuillez vous lever.
- 4 *(L'audience est suspendue à 13 h 24)*
- 5 *(L'audience est reprise en public à 15 h 02)*
- 6 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [15:02:31] Veuillez vous lever.
- 7 Veuillez vous asseoir.
- 8 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 9 TÉMOIN : CAR-OTP-PPPP-0925
- 10 *(Le témoin s'exprimera en anglais)*
- 11 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:03:24] Bonjour. Et
- 12 bienvenue à l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes, l'équipe
- 13 de la Défense de M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Et je souhaite la bienvenue au
- 14 docteur Daryn Reicherter. Reprenez-moi, ma prononciation n'est probablement pas
- 15 la bonne.
- 16 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:03:59] Reicherter.
- 17 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:04:39] Très bien. Vous
- 18 portez le numéro P-0925. Vous allez déposer devant cette Chambre.
- 19 Et tout d'abord, nous voudrions vous remercier de nous avoir consacré du temps. Le
- 20 voyage a été long, perturbé, donc nous vous remercions vraiment pour votre
- 21 disponibilité cet après-midi.
- 22 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:04:39 ] Je vous remercie.
- 23 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:04:40] Monsieur le témoin,
- 24 vous devriez avoir devant vous une fiche sur laquelle figure l'engagement solennel.
- 25 Veuillez le lire, s'il vous plaît.
- 26 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:04:50] Je déclare solennellement que je dirai la
- 27 vérité, toute la vérité et rien que la vérité.
- 28 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:04:58] Je vous remercie.

1 Docteur, vous avez remis à la Cour un rapport qui a été rédigé en avril 2016, du  
2 laboratoire pour les droits humains en santé mentale et traumatisme, du  
3 département de psychiatrie et de science comportementale de l'université de  
4 Stanford, faculté de médecine.

5 À ce que vous sachiez, est-ce la teneur de ce rapport reflète exactement et de façon  
6 impartiale votre opinion ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:05:41] Oui.

8 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:05:43] Docteur, vous allez  
9 déposer en séance publique, votre identité étant connue du public. Il y a des  
10 victimes, des témoins, et des personnes liées à cette affaire dont l'identité est  
11 protégée et ne peut être rendue publique. Dès lors, je vous demanderais de ne pas  
12 faire mention de noms de personnes qui peuvent être considérées comme étant  
13 vulnérables dans le cadre de ce procès. Si cela s'avère nécessaire, veuillez nous le  
14 faire savoir, et nous pouvons alors passer au huis clos. Et, à ce moment-là, le public  
15 ne pourra pas entendre ce qui se dit en salle d'audience. Vous aurez alors toute  
16 liberté de citer des noms si vous considérez que c'est nécessaire.

17 LE TÉMOIN : [15:06:35] Oui.

18 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:06:36] Vous serez d'abord  
19 interrogé par l'Accusation, puis par le représentant légal des victimes, qui a été  
20 autorisé à participer à la procédure et puis, enfin, par la Défense. Si l'Accusation a  
21 des questions supplémentaires à vous poser, la Défense aura alors le droit de vous  
22 poser des questions, car la Défense a toujours le dernier mot. Est-ce que c'est clair,  
23 pour vous, Docteur ?

24 LE TÉMOIN : [15:07:11] Oui.

25 Je voudrais préciser une chose, le rapport que nous avons établi, il y a des noms,  
26 est-ce que ces noms sont protégés ?

27 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:07:24] Non. Non, les noms  
28 des personnes auxquelles vous faites référence ?

1 LE TÉMOIN : [15:07:32] C'est ça.

2 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:07:33] Ces noms-là sont  
3 protégés.

4 LE TÉMOIN : [15:07:36] D'accord.

5 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:07:37] Donnez alors les  
6 numéros.

7 LE TÉMOIN : [15:07:45] Oui, je ne l'ai pas sous les yeux. J'ai le rapport de New York  
8 et le rapport Afrique centrale.

9 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:07:55] Madame le Président, je voudrais  
10 apporter un éclaircissement. Les deux rapports auxquels fait référence le docteur  
11 Reicherter, ce sont des experts qui ont déposé, et là, il s'agit d'informations  
12 publiques.

13 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:08:15] Je vous remercie,  
14 Madame Bala-Gaye.

15 Monsieur le témoin, lorsque... si vous avez des doutes, n'hésitez pas à me le faire  
16 savoir. Il vaut mieux être sûr. Nous passerons alors au huis clos, et on précisera, au  
17 cas par cas, si une information peut être rendue publique.

18 LE TÉMOIN : [15:08:40] D'accord.

19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:08:46] Pour votre  
20 information, l'Accusation et la Défense se sont vu accorder chacun une heure pour  
21 vous interroger, le représentant légal des victimes aura 30 minutes. Cela veut dire  
22 que la totalité de votre déposition ne devrait pas dépasser plus de deux heures et  
23 demie. Cela veut dire qu'on ne pourra probablement pas terminer aujourd'hui, mais  
24 plutôt demain matin.

25 Avant de donner la parole à l'Accusation, Docteur, il y a un certain nombre de règles  
26 importantes qu'il faudra observer au cours de l'interrogatoire. Dans cette salle  
27 d'audience, nous parlons des langues différentes, nous avons des participants qui  
28 sont francophones, il y a donc des interprètes afin que nous puissions nous

1 comprendre, mais, à cause de l'interprétation, il est très important que vous parliez  
2 plus lentement que de normal.

3 Il y a également ce que l'on appelle « la règle d'or des cinq secondes ». Une fois  
4 qu'une question vous est posée, attendez, s'il vous plaît, cinq secondes avant de  
5 commencer à répondre, afin de permettre aux interprètes de terminer leurs  
6 interventions. Je sais que ça a l'air un peu artificiel, et vous aurez peut-être tendance  
7 à accélérer. Dans ce cas-là, je devrais vous interrompre, ne m'en veuillez pas. Cela ne  
8 doit pas vous empêcher, bien entendu, de parler ; c'est à des fins pratiques.

9 Avant de commencer, puis-je savoir si vous souhaitez poser une question à la  
10 Chambre, Monsieur le témoin ?

11 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:10:44] Non, je pense que tout est clair. Je vous  
12 remercie.

13 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:10:47] Je vous remercie.  
14 Je donne la parole à M<sup>e</sup> Badibanga.

15 M. BADIBANGA : [15:10:55] Je vous remercie, Madame le Président.

16 Ce sera ma collègue, M<sup>me</sup> Horejah Bala-Gaye, qui va conduire l'audition du témoin.  
17 Merci.

18 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:11:05] Madame Bala-Gaye,  
19 vous avez la parole.

20 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:11:30] Je vous remercie, Madame le Président.  
21 Bonjour, Mesdames les juges.

22 QUESTIONS DU PROCUREUR

23 PAR M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:11:31]

24 Q. [15:11:33] Bonjour, Docteur Reicherter.

25 Je m'appelle (*inaudible*) Bala-Gaye, et c'est moi qui vais vous interroger aujourd'hui  
26 au nom du Procureur. Si mes questions ne sont pas claires ou si vous souhaitez que  
27 je répète, n'hésitez pas à le dire.

28 Je vais commencer par quelques questions pour vous identifier. Pourriez-vous nous

1 donner votre nom complet ?

2 R. [15:12:01] Je m'appelle le docteur Daryn Scott Reicherter.

3 Q. [15:12:07] Dans quelle ville et dans quel pays êtes-vous né ?

4 R. [15:12:14] Je suis né à Bellflower en Californie, aux États-Unis.

5 Q. [15:12:18] Je vous rappelle les cinq secondes. Attendez quelques instants avant  
6 que... après ma question.

7 Est-ce que donner votre date de naissance en séance publique vous pose problème ?

8 R. [15:12:31] Non.

9 Q. [15:12:32] Alors, allez-y.

10 R. [15:12:34] Je suis né le 9 octobre 1971.

11 Q. [15:12:40] Vous avez remis au Bureau du Procureur une copie de votre  
12 curriculum vitae ; c'est exact ?

13 R. [15:12:45] Oui.

14 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:12:48] Puis-je demander à ce que l'on affiche  
15 le document n° 4 sur la... de la liste CAR-OTP-0094-0541.

16 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:13:27] Le document est affiché sur le  
17 canal 2.

18 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:13:35]

19 Q. [15:13:35] Docteur Reicherter, vous voyez cette copie de votre CV sur l'écran  
20 devant vous ?

21 R. [15:13:48] (*Intervention non interprétée*).

22 Q. [15:13:48] À la page 0541, et à la page 0543, on y affirme que vous êtes psychiatre,  
23 « qui » est professeur agrégé de l'université de Stanford, et vous êtes directeur du  
24 programme pour les droits humains en santé mentale et traumatismes. C'est exact ?

25 R. [15:14:08] Oui.

26 Q. [15:14:09] À la page 0541, on affirme que votre expertise en traumatisme  
27 interculturel santé, au niveau local et international, a produit plus d'une... d'un  
28 millier d'évaluations de victimes de viols et de violences et de torture. Qu'est-ce que

1 vous entendez par interculturel ?

2 R. [15:14:33] Je travaille dans des contextes où je rencontre des personnes qui ne  
3 viennent pas d'Amérique du nord. Il s'agit de personnes dont la culture est  
4 différente pour lesquelles on avait rédigé le DSM.

5 En général on appelle ça la psychologie... psychiatrie interculturelle ou  
6 transculturelle, mais ceci vaut également... le DSM vaut également pour les  
7 personnes qui viennent d'autres cultures.

8 Q. [15:15:10] Est-ce que vous pouvez énumérer les pays ou les régions dont viennent  
9 vos patients ?

10 R. [15:15:16] Bien sûr. Les patients que je reçois en Californie viennent du monde  
11 entier. Nous avons une forte représentation de personnes du sud de l'Asie, des  
12 Cambodgiens, des Vietnamiens. Nous avons une carte qui est affichée sur un mur où  
13 nous pouvons indiquer d'où viennent les personnes que nous traitons. J'ai également  
14 rencontré des personnes, dans cette clinique, qui viennent de toute l'Asie, du Moyen  
15 Orient, d'Asie, d'Amérique centrale et d'Amérique du sud. J'ai également passé du  
16 temps à l'étranger, j'ai travaillé en Haïti, en Indonésie, et j'ai passé beaucoup de  
17 temps au Cambodge.

18 Q. [15:16:00] Vous avez déjà confirmé à la Chambre que vous aviez établi un rapport  
19 d'expert qui s'appelle « Les séquelles dont... des viols... des viols à grande échelle et  
20 autres formes de violences sexuelles sur la santé mentale. »

21 Est-ce qu'une copie de ce rapport vous a été « remis », à votre arrivée à la Cour, par  
22 l'Unité des victimes et des témoins ?

23 R. [15:16:26] Oui.

24 Q. [15:16:28] Je voudrais passer à la page 0530 de ce rapport ?

25 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:16:41] Simplement, le greffier d'audience,  
26 est-ce qu'on peut afficher cette page ?

27 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:16:47] Nous allons donner un numéro à ce  
28 document sur le... ce sera sur le canal 2.

1 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:16:55] Madame Bala-Gaye,  
2 excusez-moi si je vous interromps, voulez-vous répéter, s'il vous plaît, le numéro que  
3 vous avez donné ?

4 Ça ne fait pas partie du rapport, à moins que je ne me trompe complètement ? Je  
5 vous prie de m'excuser.

6 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:17:15] Je devrais vous donner la version  
7 française, aussi, mais pour la version en anglais CAR-OTP-0094-0593 (*phon.*), à la  
8 page 0530. Pour le français CAR-OTP-0094-0581, à la page... je pense que c'est la  
9 page 0627.

10 Q. [15:17:48] Docteur Reicherter, d'après le rapport que vous avez remis, il a été  
11 établi en avril 2016. Est-ce que vous pouvez préciser la date exacte de la remise au  
12 Bureau du Procureur ou une... quand, à peu près, au mois d'avril, vous avez remis ce  
13 rapport ?

14 R. [15:18:13] Je ne suis pas certain de la date exacte ; ça a été remis au Bureau du  
15 Procureur... je peux chercher dans un courriel. C'est un rapport qui a été établi  
16 pendant un certain temps ; il a été finalisé en avril, et je ne connais pas la date exacte  
17 quand le rapport a été terminé et envoyé.

18 Q. [15:18:42] Je vous remercie, mais vous confirmez...

19 R. [15:18:44] (*Intervention non interprétée*).

20 Q. [15:18:44] ... bien que c'est le rapport que vous avez envoyé ?

21 R. [15:18:46] Oui.

22 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:18:48] Madame Bala-Gaye,  
23 je vous prie de m'excuser si je vous interromps, mais un éclaircissement, avant de  
24 continuer au sujet de ce rapport.

25 Le témoin affirme qu'il travaille dans un contexte où il rencontre des personnes qui  
26 ne viennent pas d'Amérique du nord, des personnes dont la culture est différente de  
27 ce en quoi le DSM a été établi ; pourriez-vous préciser à la Chambre ce que c'est  
28 qu'un DSM ?

1 R. [15:19:21] C'est le manuel de statistique et de diagnostic de la psychiatrie produit  
2 par l'Association des psychiatres américains. Il s'agit d'un instrument qui est utilisé  
3 dans le monde entier mais qui, à l'origine, a été établi par l'Association des  
4 psychiatres américains. On pourrait donc dire qu'il y a une question de sensibilité  
5 culturelle de plus en plus importante. Il est important de prendre la culture en  
6 compte lorsqu'on utilise le DSM.

7 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:20:01] Je vous remercie, Madame le Président.

8 Q. [15:20:04] Comme la Présidente vous en a informé, votre rapport a été admis de  
9 façon provisoire. Est-ce que vous êtes d'accord pour que ce rapport soit versé dans  
10 les éléments de preuve ?

11 R. [15:20:17] Oui.

12 Q. [15:20:18] Alors, vous savez que nous avons une heure... moins d'une heure,  
13 maintenant. J'ai pour intention de parler des auteurs de votre rapport. Je parlerai  
14 également de votre expertise, ainsi que de la méthodologie appliquée à la rédaction  
15 du rapport.

16 Enfin, je parlerai de quelques aspects des résultats que vous proposez.

17 Première chose sur laquelle je voudrais m'attarder, c'est la page 0493, on y affirme  
18 que le rapport d'expert a été établi par le laboratoire sur... pour les droits en santé  
19 mentale et traumatisme, équipe interdisciplinaire, avec des psychiatres cliniques, des  
20 psychothérapeutes, des travailleurs sociaux ainsi que des avocats spécialisés dans les  
21 droits de l'homme parmi « autres » professionnels. Est-ce que vous pourriez décrire  
22 les travaux de votre laboratoire, ainsi que la façon dont la santé mentale est évaluée,  
23 d'un point de vue interdisciplinaire.

24 R. [15:21:28] Oui. Notre laboratoire est interdisciplinaire parce que des questions  
25 comme celles-ci sont des questions assez complexes, et elles exigent que plusieurs  
26 disciplines s'y attardent.

27 Pour des questions comme le viol, et le viol... et le viol dans un cadre juridique, où il  
28 y a des aspects interculturels, il est important de pouvoir obtenir l'assistance de

1 plusieurs disciplines pour synthétiser et pour élaguer un certain nombre de  
2 documents pour en arriver à ce qui a du sens pour une affaire comme celle-ci. Il y a  
3 tellement d'informations sur les effets pernicioeux du viol sur la psychologie humaine  
4 qu'il est pratiquement impossible d'en faire un rapport succinct.

5 Donc, une partie de ce qu'on a fait, avec ce rapport, c'est essayer de prendre les  
6 points forts, faire en sorte que ça soit clair dans le rapport, sans forcément inclure  
7 tout ce qui est disponible.

8 Cela a déjà pris beaucoup de temps à lire pour comprendre ce qui était pertinent et  
9 ce qui ne l'était pas, mais il y a juste trop d'informations. Donc, nous avons des  
10 personnes qui savaient ce qui pouvait intéresser et être utile à la Cour, et d'autres qui  
11 pouvaient parcourir tout le matériel et le... en synthétiser les points forts.

12 J'espère avoir répondu à votre question.

13 Q. [15:23:17] Oui, c'est le cas.

14 Il y a une question sur laquelle je voudrais me pencher, c'est la question de votre  
15 expertise, plus particulièrement.

16 À la page 0595 (*phon.*) de votre rapport, on parle plus près... particulièrement de  
17 votre expertise en appui de l'énorme documentation et de la... la documentation  
18 psychiatrique. Qui est l'auteur premier de ce rapport ?

19 R. [15:23:46] L'auteur premier de ce rapport, c'est moi.

20 Q. [15:23:54] Avez-vous remarqué qu'en plus du rapport et de votre CV, vous avez  
21 également ajouté le CV de quatre personnes. Est-ce que vous pouvez expliquer qui  
22 sont ces personnes et quel est le rôle qu'elles ont joué dans la préparation, si elles en  
23 ont eu un ?

24 R. [15:24:14] Oui, très souvent, l'auteur principal, lorsqu'il collabore avec quelqu'un  
25 d'autre, inclut en général les noms de ces personnes dans une publication, et c'est ce  
26 que nous faisons, ici.

27 Donc, je suis l'auteur principal, le docteur Ryan Matlow m'a beaucoup aidé, parce  
28 qu'il connaît très bien la documentation sur la psychiatrie biologique, il la connaît

1 encore... il la connaît autant que moi. Il a pu m'aider pour examiner cette  
2 documentation. Il y avait également un étudiant David Reed, qui, lui, a joué un rôle  
3 important pour trier toute la documentation que l'on connaissait déjà, et en plus de  
4 lui, il y avait Gerald Gray qui est un expert en... rescapé de la torture et qui établit  
5 des programmes de traitement pour les rescapés de la torture. Lui, il s'est attaché à la  
6 phase réparation, et a... est revenu sur un certain nombre de cas pour lesquels des  
7 réparations avaient été octroyées aux survivants.

8 Il y a Beth Van Schaack, qui est un avocat. Elle n'a rien à voir avec l'examen de la  
9 documentation ou avec la partie scientifique, mais elle a pu nous aider avec un  
10 modèle logique. Donc, je crois qu'il vaut mieux, peut-être, établir les choses dans cet  
11 ordre-là plutôt que d'avoir un document purement scientifique. Il vaut mieux avoir  
12 tel ou tel ordre. Donc, elle était en fait là pour gérer la logique du document.

13 Mais ces CV sont là pour expliquer la façon dont on règle ces documents  
14 scientifiques.

15 Q. [15:26:13] Je vous remercie pour cet éclaircissement de Précision. Est-ce que votre  
16 expérience professionnelle connaît quelque limite qui pourrait avoir des  
17 répercussions sur les résultats de ce rapport ?

18 R. [15:26:27] Non, non. Je connais parfaitement les informations qui figurent dans ce  
19 rapport.

20 Q. [15:26:39] Une question supplémentaire. Avez-vous, à titre personnel, examiné  
21 tout le matériel qui a été envoyé par le Bureau du Procureur ainsi que les journaux et  
22 les études qui sont cités dans le rapport ?

23 R. [15:26:50] Oui.

24 Q. [15:26:54] Dans cet examen, il fallait examiner les rapports et les témoignages de  
25 deux autres experts de l'Accusation, le docteur Tabo et Smith.

26 Quelle est l'expertise supplémentaire que vous apportez en matière de séquelles sur  
27 la santé mentale dans l'affaire *Bemba* ?

28 R. [15:27:24] Je crois que je... je... je peux lire tout le matériel qu'ils ont apporté et

1 corroborer que tout ce qui figure dans le rapport est dans le droit fil de ce que l'on  
2 attend pour ce qui est des questions de viol et de violence sexuelle, de façon  
3 générale.

4 Dans notre rapport ce que l'on retrouve, qu'on trouve moins dans les leurs, c'est un  
5 tableau plus vaste de... des dommages causés par la violence sexuelle à une  
6 personne, à la famille, à la société, et aussi les effets à long terme de la violence  
7 sexuelle. Ça, je crois que dans les deux autres rapports, ça n'est pas vraiment  
8 l'objectif.

9 Notre rapport en parle, le leur moins.

10 Q. [15:28:24] Vous avez expliqué que vous n'aviez pas été surpris par le contenu de  
11 leur rapport, et que c'est dans le droit fil de ce que vous connaissez sur le terrain.

12 Est-ce que cela veut dire que, d'après votre expérience, les traumatismes, les  
13 séquelles sur la santé mentale en Afrique centrale ne sont pas « différents » de ce que  
14 vous avez trouvé avec les autres populations avec lesquelles vous avez travaillé ?

15 R. [15:28:53] Non, j'ai eu des rapports, des informations dans les journaux qui  
16 viennent d'un peu partout dans le monde des organisations de droits de l'homme,  
17 des journaux scientifiques, L'OMS, et quand il y a des viols de masse, quand il y a  
18 une population qui a fait l'objet de viols, on voit très souvent des résultats tout à fait  
19 semblables. Il serait même plutôt rare d'avoir des résultats qui n'auraient pas  
20 d'impact sur la santé mentale après des viols de masse.

21 Q. [15:29:37] Alors, bon, pour le reste de mon interrogatoire, je ferai référence à  
22 certaines parties de votre rapport, cela figurera à l'écran devant vous.

23 Premier extrait, c'est de la page 0494 à 0495, et je vais vous lire cet extrait.

24 On dit : « Comme l'affirme ce rapport, une grande quantité de données non  
25 contestées de la psychologie... de la science de la psychologie prévoient des résultats  
26 perniciox pour les victimes, les survivants du viol ou d'agressions sexuelles, ainsi  
27 que des séquelles négatives, perniciox et à long terme pour leur famille et leur  
28 communauté. » Et vous allez un petit peu plus loin et vous dites que : « le viol

1 systématique des femmes en République centrafricaine n'est pas différent. ».

2 Vous affirmez également que « ces agressions telles que prévues par la science de la  
3 psychologie et de la psychologie humaine “a” eu des résultats désastreux sur la  
4 santé physique et mentale de la population. La science prédit également que ce  
5 dommage “seront ” à long terme, intergénérationnels et auront un impact sur les  
6 communautés bien au-delà des victimes à titre individuel. »

7 Vous n'avez pas procédé à une évaluation clinique des victimes ou des survivants en  
8 République centrafricaine.

9 Pouvez-vous expliquer ces résultats ?

10 R. [15:31:15] Oui. Lorsque nous avons commencé à poser ces questions, la  
11 documentation scientifique... Alors, quelle que soit la science, elle est toujours très  
12 vaste. En matière de psychiatrie, la psychiatrie des traumatismes fait l'objet de  
13 nombreux comptes rendus, plus particulièrement pour ce qui est de la violence  
14 sexuelle et des viols. C'est quelque chose qui allait au-delà de ce que l'on pouvait  
15 faire figurer dans ce rapport. Le nombre de références qu'on aurait pu mettre dans  
16 ce rapport aurait été trop volumineux. On aurait pu, à chaque fois, avoir 25 ou même  
17 100 renvois.

18 Mais vous avez lu le rapport et vous avez vu qu'il y a déjà, parfois, une dizaine de  
19 pages de références que nous avons jugées nécessaires. Ce que j'essaie de dire ici,  
20 c'est que chacune de ces déclarations s'appuie sur des décennies de données  
21 scientifiques solides qui prévoient exactement cela.

22 Alors, de façon répétée, quand on étudie ces populations, les chiffres sont  
23 semblables. Il y a parfois quelques différences statistiques en fonction des études,  
24 mais la marge d'erreur nous permet de comprendre que ce sont des questions  
25 extrêmement complexes. Si une étude est menée au Congo avec un taux de SSPT  
26 avec un chiffre et... et... et que le taux de SSPT est différent pour une autre région  
27 ailleurs dans le monde, on pourrait se dire : pourquoi est-ce que ce chiffre-là n'est  
28 pas équivalent à celui-là ?

1 Du point de vue d'un scientifique, ce qui est important, c'est que, en fait, les chiffres  
2 sont élevés, ils sont beaucoup plus élevés que ce qu'on pourrait trouver dans une  
3 société sans conflit. Donc, lorsque vous avez des populations qui ont été exposées à  
4 ce niveau de traumatisme, avec des chiffres très élevés, il est difficile de prévoir un  
5 chiffre exact, mais on sait qu'il sera élevé.

6 Alors, pour en revenir plus précisément à votre question, la raison pour laquelle il  
7 n'y a pas énormément de points de référence, c'est simplement parce qu'il y en a  
8 trop. Et vous trouverez cela surtout en fin de document. Chacune de ces références  
9 doit prévoir ce qui figure dans les données que nous avons reçues concernant cette  
10 affaire-ci.

11 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [15:34:09] Madame Bala-Gaye,  
12 je vous prie de m'excuser, mais depuis le début de... vous avez commencé votre  
13 question en disant que vous alliez poser des questions à partir de la  
14 page 0494 jusqu'à 0495, et comme nous n'avons qu'une page à la fois sur l'écran, il  
15 me semble que le témoin ne lit pas ce que vous lui avez lu. Je vous propose de bien  
16 vouloir faire mention du paragraphe, ou alors que l'on donne une copie papier du  
17 rapport au témoin, sinon, le témoin ne peut pas confirmer ce que vous avez dit.

18 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:34:52] En effet, Madame le Président. Nous  
19 avons le compte rendu du procès et nous pouvons donc citer exactement le point de  
20 référence. Cela facilitera notre travail.

21 R. [15:35:09] Je vois qu'il y a un passage de texte qui est surligné à l'écran, mais, bien  
22 entendu, je suis tout à fait prêt à me servir d'un exemplaire papier.

23 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

24 Je vous remercie, Madame l'huissière.

25 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [15:35:26]

26 Q. [15:35:28] Docteur Reicherter, dans votre réponse, vous avez abordé un point que  
27 j'aimerais que nous approfondissions. Étant donné le caractère universel des  
28 séquelles dont vous venez de parler, dans quelle mesure est-ce que les éléments

1 sociaux et factuels peuvent affecter l'évolution de ces symptômes ? Vous avez  
2 indiqué quel pouvait être l'effet sur le taux de prévalence, mais est-ce que cela peut  
3 également avoir un effet sur la survenue des séquelles en question ?

4 R. [15:36:09] Eh bien, dans le cas de viols à grande échelle et de crimes de cette  
5 importance, nous sommes pratiquement certains, s'agissant de nos prévisions, que  
6 nous allons voir croître le nombre de séquelles par rapport à nos estimations de  
7 départ. Il existe des facteurs de risque qui peuvent exister dans diverses populations,  
8 à divers moments, dans diverses circonstances. Mais, compte tenu de l'importance  
9 de la violence et des brutalités auxquelles nous assistons en l'espèce, notre  
10 estimation consiste à dire que les chiffres ne cesseront de grandir. Et en fait, c'est ce  
11 que nous constatons au fil de la rédaction de nos rapports, sans aucune surprise,  
12 dirais-je.

13 Q. [15:37:07] Je sais que vous avez déjà abordé ce point, dans une certaine mesure,  
14 mais j'aimerais que vous nous donniez davantage de détails concernant la  
15 méthodologie que vous avez utilisées pour votre étude sur la RCA. De quelle façon  
16 ces conclusions sont-elles venues étayer celles d'autres experts qui ont travaillé sur  
17 les rescapés et sur certains témoignages de victimes ?

18 R. Eh bien, il y a différents filons que nous pouvons exploiter pour rédiger des  
19 rapports de cette nature.

20 La méthodologie, eh bien, chaque fois que nous rédigeons un rapport, ce rapport  
21 concerne une situation précise dans laquelle les faits ont une importance capitale.  
22 Mais ces faits ne se produisent pas dans le vide, sur le plan scientifique. La littérature  
23 scientifique est particulièrement abondante au sujet du viol, du viol à grande échelle,  
24 des conflits et de leurs conséquences, si bien que notre méthodologie consiste  
25 d'abord à nous servir de ce qui a déjà été rédigé par d'autres par le passé pour  
26 déterminer ce que la science nous apprend au sujet des facteurs « du » risque, des  
27 résultats insuffisamment positifs et des prévisions relativement négatives quant aux  
28 capacités de guérison.

1 Nous tirons donc le maximum, pour commencer, de la littérature existante. Nous  
2 utilisons les données scientifiques destinées à rédiger des articles, des ouvrages, des  
3 rapports de conférence. Nous nous penchons sur tous ces documents qui concernent  
4 une multitude de situations différentes, documentées sur le plan scientifique. Et en  
5 particulier, nous tenons compte des éléments probants que nous apportent ces  
6 données scientifiques.

7 Et puis, en effet, nous utilisons également des éléments de littérature, à savoir des  
8 articles, des ouvrages, des rapports émanant du domaine de la médecine de terrain,  
9 de la médecine de façon générale, de la psychologie. Et nous explorons également les  
10 sciences sociales, anthropologie et d'autres domaines. Et puis ensuite, nous nous  
11 penchons sur les rapports qui nous ont... qui ont pu nous être fournis et qui  
12 concernent la situation qui nous occupe.

13 Donc, nous comparons l'ensemble des données qui ont été recueillies par d'autres  
14 par le passé pour établir un lien avec la situation qui nous intéresse. Et puis, nous  
15 obtenons également des observations individuelles des rescapés et des victimes.  
16 Nous faisons ce travail avec le plus grand soin pour en évaluer le caractère probant  
17 et ne garder que les éléments qui peuvent avoir une influence précise sur nos  
18 conclusions.

19 Donc, s'il m'est arrivé de trouver quelque chose de surprenant dans les témoignages  
20 individuels, c'est la façon... c'est le calme qui caractérisait le récit des événements  
21 ayant provoqué ces séquelles, et notamment lorsqu'il était question des détails des  
22 situations. Mais tous les rapports que j'ai examinés étaient cohérents.

23 Et je dirais également que, outre les éléments sur lesquels je me suis appuyé, ainsi  
24 que le docteur Matlow et le docteur Reed qui ont participé au même travail que moi  
25 dans le cadre de l'équipe, c'est que nous avons rencontré un grand nombre de  
26 rescapés de viols, immédiatement après le viol ou bien cinq ou 10 ans après le viol, et  
27 nous avons toujours constaté que ces personnes relataient des faits qui  
28 correspondaient entièrement à ce que nous avons pu constater nous-mêmes dans le

1 cadre de notre pratique.

2 Q. [15:41:35] J'aimerais maintenant que nous nous penchions sur un élément  
3 scientifique. Comme nous le savons tous, la science ne cesse d'évoluer et le volume  
4 de littérature scientifique ne cesse de grandir.

5 Que pouvez-vous nous dire des éléments scientifiques qui ont pu être regroupés  
6 s'agissant des traumatismes psychiques et de leurs liens avec le viol à grande échelle,  
7 éventuellement ?

8 R. [15:42:04] J'ai constaté qu'il n'y avait pas de grande évolution ou de grande  
9 modification en la matière depuis le moment où la psychiatrie a commencé à être  
10 considérée comme une science. La nomenclature s'est affinée avec le temps, chacun a  
11 tenté de mettre au point des instruments de meilleure qualité afin de mesurer le  
12 niveau de traumatisme ou de nommer les différents troubles qui en résultent. Il y a  
13 eu des progressions dans le lien établi entre les troubles psychiques et le  
14 traumatisme.

15 En effet, au départ, il était tout à fait clair que des traumatismes psychiques graves  
16 ont des conséquences particulièrement graves. Et à mon avis, une expérience  
17 particulièrement humiliante résultant d'un traumatisme, comme peut l'être un viol à  
18 grande échelle ou un viol commis en présence de membres de la famille, aura des  
19 séquelles particulièrement graves.

20 Donc, au fil du temps, nous nous sommes améliorés dans l'identification et  
21 l'élaboration de statistiques relatives à ces faits, mais la théorie n'a pas grandement  
22 évolué. À strictement parler, nous sommes tout à fait conscients que des  
23 traumatismes graves auront des séquelles particulièrement dommageables. Ce qui a  
24 sans doute évolué, c'est l'analyse des effets biologiques résultant de traumatismes  
25 d'une telle gravité et quels seront les types de troubles traumatiques qui se  
26 développeront.

27 Q. [15:44:00] J'aimerais vous demander de confirmer, car vous en avez déjà parlé, si  
28 vous avez connaissance de certains individus, au sein de populations, qui présentent

1 une résilience par rapport à des traumatismes à grande échelle comme peut l'être un  
2 viol à grande échelle ?

3 R. [15:44:19] Je préfère ne pas utiliser le mot « résilience », car ce mot, me semble-t-il,  
4 implique un cadre moral pouvant laisser à penser qu'une population peut être  
5 meilleure ou pire qu'une autre. Mais je n'ai pas eu connaissance d'une population  
6 qui aurait survécu à un traumatisme aussi important sans présenter de séquelles  
7 négatives. Il peut y avoir des différences au niveau des nombres. Je pense que cela se  
8 reflète dans la littérature dont nous sommes en train de parler. Il arrive que certaines  
9 personnes puissent s'en sortir sans se rendre compte de l'échelle du traumatisme  
10 subi. Nous verrons un certain taux de traumatisme dans une population et des taux  
11 peut-être inférieurs dans une autre population.

12 Mais le message à retenir ne consisterait pas à penser que la première population est  
13 plus résiliente que la deuxième, mais que les deux populations ont été gravement  
14 affectées et qu'il y a peut-être un autre facteur à prendre en compte, à avoir le facteur  
15 de risque qui peut être présent dans la première population et pas dans la seconde.  
16 En tout cas, je n'ai pas connaissance d'études positives étudiant une  
17 population violée avec une telle gravité et qui ne développerait pas des séquelles  
18 psychiques particulièrement graves.

19 Q. [15:45:54] Je crois que c'est tout à fait clair. J'aimerais maintenant que nous  
20 parlions des limites, eu égard à l'évaluation des traumatismes psychiques. Selon  
21 votre opinion d'expert, est-ce que la totalité du dommage peut être évaluée  
22 uniquement à base de statistiques ?

23 R. [15:46:19] Pourriez-vous poser votre question d'une façon un peu différente, je  
24 crois l'avoir comprise, mais j'aimerais la réentendre.

25 Q. [15:46:24] Eh bien, je vais reformuler.

26 Si nous devons nous pencher sur la santé psychique en nous fondant uniquement  
27 sur les statistiques, en disant, par exemple, cinq personnes ont été violées. Est-ce  
28 qu'il y aurait quelque chose qui manquerait par rapport à une évaluation complète

1 des dommages subis par cette population ?

2 R. [15:46:48] Eh bien, c'est une question particulièrement intéressante, et j'ai grand  
3 plaisir à l'entendre. Voyez-vous, en tant que personne qui comprend bien les  
4 sciences... la science de la psychologie, je sais assez bien évaluer les dommages en la  
5 matière. Mais nous ne pensons pas toujours aux individus comme des personnes  
6 pouvant être placées dans des cases, avec par exemple, une personne souffrant de  
7 SSPT, et une autre, non. Ce que nous faisons, c'est que lorsque nous voyons une  
8 personne qui n'a pas développé de SSPT, nous n'en tirons pas la conclusion que c'est  
9 une personne qui a nécessairement été exempte d'agression. Nous étudions les  
10 symptômes en tant que critères pour déterminer la présence de SSPT et nous avons  
11 travaillé avec un très grand nombre de patients qui manifestement présentaient des  
12 troubles mentaux sans avoir subi de SSPT, ou qui, peut-être, ne correspondaient pas  
13 précisément aux catégories habituelles indiquant la présence de SSPT, et qui  
14 pourtant avaient été gravement affectés.

15 Je n'ai jamais vu un seul individu qui aurait subi un crime aussi grave qu'un viol à  
16 grande échelle et qui pourrait dire qu'elle se sent bien parce qu'elle ne présente pas  
17 les symptômes du SSPT. Dans ce genre d'évaluation, la seule conclusion que l'on  
18 peut tirer, c'est qu'il manque un élément à notre capacité d'apprécier la situation. Il  
19 est possible qu'une personne ait eu un mariage difficile, il est possible qu'une autre  
20 personne perde la foi après un événement aussi traumatique ; toutes sortes de  
21 séquelles sont possibles. Dans pratiquement tous les cas, les séquelles  
22 psychologiques sont véritablement graves. Maintenant, est-ce que nous sommes  
23 capables de diagnostiquer ces séquelles, ça c'est une autre question.

24 Q. [15:49:14] En effet. Sur l'écran devant vous, vous verrez un autre extrait de votre  
25 rapport, que l'on trouve en page 498, où vous dites ce qui suit — je cite : « Le droit  
26 pénal international étudie les dommages subis par des victimes individuelles entre  
27 les mains d'auteurs de crimes. En comparaison avec d'autres situations de crimes de  
28 masse comme la Bosnie Herzégovine ou le Rwanda, nous avons pu constater que les

1 séquelles de crimes à grande échelle, de viol à grande échelle, sont particulièrement  
2 insidieuses, beaucoup trop insidieuses pour pouvoir être appréciées sur la base  
3 d'une seule victime individuelle. » Pourriez-vous nous donner d'autres détails suite  
4 à cette phrase ?

5 R. [15:50:13] Eh bien, nous étions en train de parler d'individus, il y a un instant,  
6 maintenant nous élargissons un peu le cadre de notre propos. Donc, au sein d'une  
7 communauté où un nombre particulièrement important de personnes ont été  
8 victimes de crimes, tels que comme le viol, et si l'on utilise des mesures de la santé  
9 mentale pour évaluer ces situations, on ne détermine pas toujours combien de mères  
10 ont perdu leur intérêt vis-à-vis de leur enfant, ou combien de femmes ont subi un  
11 divorce suite au viol, combien de mariages se sont rompus en raison de tels crimes.  
12 Donc, la multiplicité des dégâts, des souffrances subies par les victimes n'est pas  
13 toujours complètement prise en compte par... grâce aux instruments que l'on utilise  
14 dans des mesures psychiatriques.

15 Q. [15:51:15] Eh bien, si l'on garde cela à l'esprit, et que l'on veut pratiquer une  
16 évaluation individuelle concernant chaque victime directe d'un crime tels que ceux  
17 dont nous parlons à un moment déterminé, je vous demande, selon votre opinion  
18 d'expert, de quelle façon on peut apprécier les conséquences, les séquelles à longue  
19 échelle et au fil de plusieurs générations à venir ?

20 R. [15:51:53] Eh bien, les interrogatoires psychiatriques précédant l'application d'un  
21 traitement psychiatrique sont centrés sur la nécessité de prononcer un diagnostic et  
22 de trouver un traitement relatif à ce diagnostic. Toute évaluation plus globale sur le  
23 plan de la santé mentale impliquerait également un examen biologique, sociologique  
24 et autre... et culturel.

25 Donc, déterminer comment est-ce que la biologie s'est modifiée, comment l'état  
26 psychologique s'est modifié, comment le mode de vie a pu se trouver modifié par  
27 des crimes de ce genre. Mais le psychiatre au départ, va se concentrer surtout sur le  
28 diagnostic, la nécessité du diagnostic, va chercher à établir s'il y a syndrome de stress

1 posttraumatique, sur la base de l'état d'un individu donné.

2 Si l'on cherche à agir de façon plus globale pour déterminer les séquelles de telles  
3 violences, de viols par exemple, il va la falloir se demander comment est-ce que cet  
4 acte a modifié le mode de vie de la personne.

5 Donc, oui, dans le syndrome de stress posttraumatique, l'individu va subir des  
6 cauchemars, va avoir des problèmes de mémoire, va avoir des flash-back continuels,  
7 mais cela n'est pas toujours pris en compte.

8 Et puis le mari, par exemple, devient un paria au sein de la communauté, et l'analyse  
9 psychiatrique ne va pas nécessairement mettre cela en exergue. Ou bien la victime  
10 devient instable, n'est plus capable d'alimenter ses enfants, n'a plus d'argent parce  
11 qu'elle a perdu son mari, ce genre de chose n'est pas... ne fait pas nécessairement  
12 partie de l'évaluation psychiatrique individuelle qui se concentre principalement sur  
13 les séquelles plus immédiates des violences subies.

14 Q. [15:54:03] Un autre élément, c'est le problème de la victimisation multiple.  
15 Lorsque vous procédez à une évaluation à un moment déterminé, et que nous  
16 savons qu'il y a possibilité pour certains symptômes de refaire surface à l'avenir, ou  
17 possibilité pour la victime de se retrouver dans le rôle de victime ultérieurement,  
18 j'aimerais savoir ce que... dans quelle mesure vous pouvez apprécier cette re-  
19 victimisation dans le temps ?

20 R. [15:54:41] J'aimerais que vous reformuliez différemment votre question. J'ai  
21 compris ce que vous vouliez dire, mais j'aimerais vous entendre la formuler  
22 différemment pour être sûr de bien de vous avoir compris.

23 Q. [15:54:50] Vous venez d'aborder la question du type d'évaluation auquel vous  
24 procédez. Maintenant, ce qui m'intéresse, c'est la question du temps. Donc, si vous  
25 appréciez l'état d'une victime en 2002, disons, mais comme nous le savons, un  
26 certain nombre de choses peuvent se produire dans le futur, c'est-à-dire en 2010, en  
27 2020. La question que je vous pose, c'est : dans quelle mesure est-ce que vous pouvez  
28 effectuer cette projection, sur la base de votre appréciation de 2002, ou est-ce que



1 taux particulièrement alarmant de stress posttraumatique qui souligne le caractère  
2 invasif et insidieux des séquelles.

3 Eh bien, que voulez-vous dire par là exactement ?

4 R. [15:59:17] Eh bien, 100 pour-cent, c'est un pourcentage qui est très frappant. Or,  
5 une sélection a lieu, donc il est peut-être vrai que les gens qui venaient à l'hôpital  
6 présentaient des symptômes et que les gens qui ne viennent pas à l'hôpital n'y  
7 viennent pas parce qu'ils ne présentent pas de symptômes aussi graves. Ce n'est pas  
8 une vérité, c'est une supposition. Car il peut être vrai également que des personnes  
9 souffrant de symptômes plus graves, peut-être, ne sont pas venues à l'hôpital en  
10 raison de la gravité particulière de leurs symptômes. Lorsqu'on apprécie les résultats  
11 du SSPT sur une personne, eh bien, il s'agit d'un résultat indiquant un traumatisme  
12 tout à fait clair. Et le premier critère, c'est que les individus en question ont été  
13 exposés à un événement traumatisant, un événement traumatisant particulièrement  
14 sévère, particulièrement grave, qui a peut-être créé un sentiment d'horreur dans  
15 l'esprit de la victime, et une véritable terreur.

16 Alors, ce critère particulier peut se situer à un niveau de gravité supérieur ou  
17 inférieur, mais à lui seul, il suffit à entraîner un niveau de 100 pour-cent de  
18 population affectée par le syndrome de stress posttraumatique. Ce que nous avons  
19 lu au sujet des exemples individuels dont nous avons parlé implique l'existence  
20 d'une multiplicité de facteurs de risque. Et c'est cela qui est inhabituel, car même  
21 lorsque nous avons travaillé auprès de victimes de tortures, ayant donc vécu des  
22 expériences particulièrement traumatisantes, nous avons des pourcentages élevés,  
23 mais jamais des pourcentages de 100 pour-cent. Donc, ce pourcentage  
24 de 100 pour-cent, nous l'avons trouvé frappant.

25 Q. [16:00:59] Restons... le même sujet, concernant le caractère horrible et répandu de  
26 ces crimes. Une des décisions qui a été rendue par les juges concernant ces crimes,  
27 c'est qu'il y avait des objectifs spécifiques derrière la commission de ces viols,  
28 puisqu'il s'agissait de viols contre les hommes, les femmes et les enfants. Et en

1 particulier, la Chambre a statué que les soldats du MLC considéraient les victimes  
2 comme étant du butin de guerre et essayaient de déstabiliser, d'humilier et de punir  
3 les personnes qui étaient soupçonnées d'être des rebelles ou des sympathisants des  
4 rebelles.

5 Donc, d'après vous, en tant qu'expert, pensez-vous que cela peut créer un risque  
6 supplémentaire pour développer le SSPT ?

7 R. [16:01:49] Oui. Vous savez, j'ai décrit les critères habituels. C'est une situation  
8 terrible, vous avez un sentiment d'horreur et vous pensez que votre vie est en  
9 danger. On pense, par exemple, l'ICD-10 et le DSM sont utiles pour faire ce  
10 diagnostic, mais il y a d'autres facteurs de risque qui rendent les choses plus ou  
11 moins probables pour que le traumatisme aboutisse à un scénario clinique mauvais.  
12 Alors, parmi ceux-ci, on compte le caractère interpersonnel de l'acte, parce que les  
13 survivants de choses terribles comme une catastrophe naturelle ont, en fait, moins  
14 souvent de PTSD... de SSPT que les personnes qui ont survécu à un crime personnel,  
15 quelque chose qui a été fait contre eux personnellement.

16 Donc, c'est le nombre de... Ce genre de chose était facteur de risque pour le SSPT : le  
17 fait que c'est interpersonnel, c'est le cas du viol ; le fait que ça a été humiliant en  
18 faisant en sorte que des membres de la famille assistent au viol, que parfois... que ce  
19 soient les membres de la famille qui... qui commettent le viol ; parfois, les maris sont  
20 obligés d'être le témoin du... du viol de leur femme, et ensuite, leur femme est tuée.  
21 Donc, il s'agit de ce type de risque qui augmente le risque d'avoir un SSPT ou autre  
22 chose.

23 Tout ce que nous avons lu, au fur et à mesure que nous examinions ces cas, n'était  
24 pas, donc, ce n'était pas surprenant qu'il y ait un niveau supérieur de SSPT du tout.

25 Que cela ait été à dessein ou pas, je ne suis pas en mesure de porter un jugement à ce  
26 sujet, mais dans la mesure où j'ai étudié la torture, et je travaille pour la réintégration  
27 des personnes qui ont subi une... la torture, on sait que, souvent, les... les  
28 tortionnaires savent comment s'y prendre pour changer la santé mentale de leur

1 victime.

2 Alors, je ne sais pas, concernant cette affaire, je crois qu'il ne s'agissait pas ici de  
3 plaisir sexuel, mais plutôt de terreur et de torture.

4 Q. [16:04:23] Avant que je vous pose d'autres questions à ce sujet, pouvez-vous  
5 préciser deux choses ?

6 R. [16:04:29] Oui.

7 Q. [16:04:29] Que veut dire l'ICD ? Vous avez parlé « le » DSM, mais qu'est-ce que  
8 l'ICD ?

9 R. [16:04:38] ICD, c'est la classification internationale des maladies, c'est-à-dire que  
10 les Américains ont leur propre DSM qui a été créé par la Société de psychiatrie  
11 américaine et... qui est reconnue par l'OMS, mais l'OMS utilise plutôt l'ICD-9, qui  
12 est maintenant l'ICD-10, parce que c'est une classification de toutes les maladies, et  
13 pas seulement les maladies psychiatriques. Donc, c'est ce qui est utilisé dans la  
14 plupart des études de par le monde. En fait, c'est assez... c'est plutôt 50-50 :  
15 50 pour-cent des études utilisent le DSM et 50 pour-cent utilisent l'ICD-10.

16 En fait, ces diagnostics sont pratiquement les mêmes, si vous les lisez attentivement.  
17 Si je parle, par exemple, du syndrome de stress posttraumatique, il y a très, très peu  
18 de différences entre les deux. C'est simplement le fait de savoir le... quel... des deux  
19 manuels est utilisé par les auteurs de l'étude.

20 Q. [16:05:40] Autre chose que je vous demande de préciser : le type de viol dont vous  
21 avez parlé, vous en avez parlé par exemple du fait que le viol a été commis par un  
22 membre de la famille. Donc, cela ne faisait pas partie des témoignages des victimes.  
23 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez vu dans des reports... dans des  
24 rapports, ou c'est dans votre... de votre propre expérience ?

25 R. [16:06:04] Je ne suis pas sûr. Il faut bien que je reconnaisse le... savoir quelle est  
26 ma source. Je crois que c'était dans un rapport expert que j'ai lu. J'en suis à peu près  
27 sûr. Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Ça doit être des patients que j'ai vus,  
28 venant d'Afrique, qui ont été témoins de cela eux-mêmes.

1 Q. [16:06:25] Toujours au sujet des facteurs de risque supplémentaires qui peuvent  
2 amener des séquelles psychiatriques, dans l'affaire *Bemba*, les MLC commettaient  
3 des... de multiples viols de la même personne, ou à plusieurs, ou des viols multiples.  
4 Est-ce que vous pensez qu'il s'agit ici d'un risque... un facteur de risque  
5 supplémentaire pour avoir des problèmes de santé graves ?

6 R. [16:06:55] Oui, absolument, c'est que ce n'est pas simplement la violence, mais  
7 également la perte ultérieure de stabilité. C'est-à-dire que vous êtes violé par  
8 plusieurs personnes, peut-être que vous... vous perdez votre mari, donc vous  
9 perdez la personne qui gagne de l'argent pour vivre, en... vos... vos biens ont été  
10 pillés, donc tout cela sont des facteurs de risque supplémentaires qui « fait » que  
11 vous avez de fortes chances, par la suite, d'avoir une mauvaise santé mentale.

12 Q. [16:07:29] Si nous nous en tenons à votre expérience, comme, par exemple, avec  
13 les survivants cambodgiens, il s'agit de survivants de viols et d'autres types de  
14 violences, tels que la torture. Aujourd'hui encore, 40 ans après les événements du  
15 régime khmer, des Khmers rouges, continuez-vous de voir les mêmes conséquences,  
16 les mêmes séquelles psychiatriques dans vos patients ?

17 R. [16:08:00] Si vous me parlez de mon expérience clinique personnelle, la réponse  
18 est oui. C'est absolument stupéfiant. Je travaille avec des patients qui sont des  
19 survivants du génocide de Pol Pot. C'est un régime qui a commencé en 1975, qui  
20 s'est arrêté en 1979. Donc, j'ai des patients qui ont 70 ans, 80 ans, et qui ont toujours  
21 de nombreux cauchemars, chaque nuit. Ils ne fonctionnent pas normalement, ne  
22 peuvent pas aller faire les courses. Et souvent, ils ont, en fait, une version du SSPT. Je  
23 ne sais pas si je peux m'exprimer comme ça : il a l'air très nouveau, on dirait qu'il  
24 ne... qu'il n'y a pas eu de temps du tout qui s'est écoulé entre leur expérience et  
25 maintenant. Ça, c'est mon anecdote.

26 Mais en plus de moi, de... de ce que, moi, j'ai pu voir, il y a de nombreuses études  
27 qui ont été « faits » sur des populations cambodgiennes afin de... qui ont émigré aux  
28 États-Unis pour savoir comment ils vont — ça a été fait dans les années 80 à

1 Harvard, et ça a été mis à jour dans les années 90 —, qui en arrivent toujours aux  
2 mêmes conclusions : les personnes ont des... les Cambodgiens ont des taux de SSPT  
3 qui peuvent aller jusqu'à plus de 50 et même plus de 50 pour-cent.

4 Et pour avoir une idée de ce que ça donne, la population générale, aux États-Unis, a  
5 un taux de SSPT d'environ 1 pour-cent, c'est-à-dire des vétérans, des personnes... si  
6 on compte toutes les personnes, également, qui ont subi un viol, toute personne qui  
7 a subi un événement traumatisant. Dans toute la population, si vous prenez  
8 l'ensemble de la population, on en arrive à 1 pour-cent, avec que dans cette diaspora  
9 cambodgienne qui « ont » vécu, donc, cette violence extrême, on en arrive plutôt à  
10 un taux de SSPT, d'après ces études, qui est proche de 50 pour-cent.

11 Q. [16:09:55] Si nous appliquons cela au contexte de notre affaire et que l'on prend  
12 l'exemple des enfants dans notre affaire, nous avons des enfants qui avaient 10 ans,  
13 11 ans, donc qui étaient des enfants très jeunes. Est-ce que ce que... Dites-vous que...  
14 Votre prédiction est-elle que ces enfants vont continuer d'avoir de graves problèmes  
15 de santé mentale, même quand ils auront 40 ans, 60 ans, c'est-à-dire qu'ils auront des  
16 symptômes pendant toute leur vie, en gros ?

17 R. [16:10:31] Je veux être sûr de bien comprendre votre question.

18 Il y a un certain nombre de facteurs qui sont très, très importants. L'un d'entre eux  
19 est le suivant : les enfants qui... qui subissent des atteintes, des enfants qui sont  
20 violés ont en général une... une santé mentale qui est moins bonne, de manière très  
21 importante, très vaste, dans... à cause de ce contexte. Donc, c'est tout à fait possible  
22 qu'ils aient des changements dans leur santé mentale qui dureraient longtemps.

23 Les parents qui ont des problèmes de santé comme le SSPT, qui changent leur  
24 comportement, leurs enfants, en général, sont mal adaptés ; la deuxième génération  
25 a aussi des problèmes.

26 Donc, je ne sais pas si vous... desquels vous me parlez. Vous me parlez peut-être des  
27 deux.

28 Dans certains de ces cas, les enfants et les parents ont été traumatisés tous les deux.

1 Dans les populations qui ont été bien étudiées, où c'est la génération des parents qui  
2 a survécu à une expérience traumatisante, leurs enfants, qui sont... ne sont pas  
3 forcément eux-mêmes des survivants d'expériences traumatisantes, ont souvent des  
4 taux de problèmes de santé mentale extrêmement élevés.

5 Et pour répondre à votre réponse... votre question précise, les enfants qui sont  
6 « viols »... qui sont violés ont des prévalences... des... des taux de problèmes de  
7 santé mentale extrêmement élevés.

8 Q. [16:12:15] Merci.

9 En ce qui concerne la question de manque... de l'absence d'accès à des traitements  
10 adaptés ou le fait de ne pas forcément souhaiter... avoir peur de... d'avoir des... un  
11 traitement adéquat, cela aggrave-t-il la situation ?

12 R. [16:12:39] On peut regarder... C'est une très bonne question. On peut y répondre  
13 de deux manières. Les traitements pour la santé mentale « peut » être vu de manière  
14 complètement différente dans différentes cultures, bien plus, en fait, que les séquelles  
15 et les études semblent indiquer que les choses sont assez similaires... Mais le moyen  
16 de s'en sortir peut être différent dans une culture comme une autre.

17 Mais nous pensons que le traitement « sont » un facteur de protection pour les  
18 personnes qui sont à risque. Mais l'absence de traitement est un facteur de risque ; la  
19 présence d'un traitement est un facteur de protection.

20 Q. [16:13:39] C'est très clair.

21 Dans votre rapport, vous parlez de la transmission inter-générationnelle du  
22 traumatisme. Dans votre expérience professionnelle, avez-vous rencontré des  
23 expériences de transmission dans votre... chez vos patients ? Je sais que vous avez  
24 parlé d'études, mais vous, dans votre expérience.

25 R. [16:14:05] Je vais vous parler d'un... d'un certain nombre d'anecdotes, et puis, je  
26 vais vous parler également de la science.

27 Je pense que l'anecdote, ce serait peut-être uniquement un échantillon, mais moi, ce  
28 que je peux vous dire, c'est que mes réfugiés de deuxième génération, donc

1 survivants de deuxième génération, en général, ont effectivement de... d'assez  
2 mauvais résultats. Je sais que ce... cette Cour ne s'occupe pas du Cambodge, mais  
3 vous savez que la plupart de mes clients, un bon quart, sont cambodgiens — ils sont  
4 de deuxième et de troisième génération. Et ce qu'on voit, c'est qu'ils sont pas bien  
5 intégrés dans la culture, ils sont très souvent tournés vers le crime, et souvent, leurs  
6 enfants souffrent.

7 Maintenant, si on regarde la littérature scientifique, il est assez clair que la deuxième  
8 génération de personnes traumatisées ou de personnes ayant des troubles de santé  
9 mentale suite à un traumatisme « ont » un risque beaucoup plus élevé de développer  
10 des problèmes de santé mentale. Je ne sais pas si c'est le lieu de parler de la théorie et  
11 des... de la... ce que l'on pense d'un point de vue scientifique comme étant les  
12 raisons, mais ce qui ressort le plus de la science, c'est que c'est un fait. Si vous prenez  
13 un échantillon de personnes qui ont le SSPT, leurs enfants ont un nombre de chances  
14 d'avoir des problèmes de santé mentale beaucoup plus élevés que des personnes qui  
15 n'ont pas le SSPT.

16 Et donc il y a un certain nombre de théories qui pourraient expliquer les... en  
17 expliquer les raisons, elles sont assez différentes, toutes ces théories, mais le fait est  
18 que c'est une réalité.

19 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:16:02] Madame Bala-Gaye,  
20 je vous donne encore cinq minutes.

21 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [16:16:07] Je n'ai plus que deux questions à vous  
22 poser. Je vous remercie.

23 Q. [16:16:12] Docteur Reicherter, peut-être que cela va vous permettre de nous  
24 donner un peu plus de détail, au... à la page zéro 0508 de votre rapport, vous dites :  
25 « On peut s'attendre à ce que des cas de viol et de... d'agressions sexuelles qui ont été  
26 commis en République centrafricaine vont correspondre à la réaction biologique due  
27 au stress de ces personnes, et certainement leur psychologie et leur fonctionnement,  
28 non seulement dans les victimes... chez les victimes, mais également chez les

1 générations futures qui soulignent l'impact vaste et durable de ces crimes. »  
2 Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendiez par cela ?  
3 R. [16:16:59] Oui, c'est là vraiment que la... l'aspect biologique d'un point de vue  
4 scientifique est de plus en plus connu. Ce n'est pas quelque chose qui est nouveau,  
5 c'est quelque chose qui existe depuis plus de 40 ans, mais la réaction biologique au  
6 stress, c'est un... un sujet d'études extrêmement étudié. À l'université de Stanford, je  
7 sais qu'il y a beaucoup de choses qui se passent dans un laboratoire qui partage le  
8 même bâtiment que nous, mais c'est... ce n'est pas simplement un... des  
9 conséquences psychologiques que l'on constate, il y a également des conséquences  
10 biologiques très importantes.  
11 Donc, chez les gens qui ont... qui souffrent de SSPT, on voit qu'il y a une réaction  
12 très, très différente dans... lors... dans les réactions de leurs hormones.  
13 Je sais qu'il ne reste plus que cinq minutes, et que ça va être difficile de vous  
14 expliquer cela en cinq minutes, mais les hormones qui sont produites par une  
15 personne qui est soumise au stress est... est produite en beaucoup plus grande  
16 quantité chez une personne qui souffre de SSPT. Et même tellement produite en  
17 quantité supérieure que cela pose... a un impact négatif sur le cerveau, et c'est... et  
18 même un dérèglement total de la production de cette hormone de stress.  
19 Et c'est un peu comme moi, je n'ai pas le SSPT, je suis un peu anxieux de venir  
20 témoigner ici, donc mes hormones ont un peu changé. Mais les personnes qui  
21 souffrent de SSPT ont déjà beaucoup de cette hormone de stress dans leur corps qui  
22 donc ont un impact négatif sur leur cerveau. Mais ce qui veut dire que ce qui se  
23 passe, également, c'est qu'ils sont plus en mesure de réguler cette hormone de stress  
24 tel que cela se ferait normalement, c'est-à-dire que ça augmente à... au bon moment,  
25 au moment où vous avez besoin (*phon.*) de stress, et ça redescend au moment où  
26 vous avez besoin de dormir. Chez eux, ça ne varie pas et c'est quelque chose qui est  
27 très pathologique. Ça, c'est une grande découverte, une chose que l'on trouve très,  
28 très souvent chez les personnes qui ont des problèmes de stress posttraumatique ou

1 des problèmes de santé mentale dû à un traumatisme.

2 Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Est-ce que vous en avez d'autres à  
3 vous (*phon.*) poser ?

4 Q. [16:19:35] Oui, vous m'avez répondu, mais j'ai encore une dernière question à  
5 vous poser.

6 À la page 0494 de votre rapport, vous avez dit que l'impact du viol d'une seule  
7 personne se sent sur de nombreuses générations. Dans... En... En l'espèce, la  
8 Chambre a reconnu M. Bemba responsable de 28 cas de viol, de nombreux cas de  
9 viols commis par les troupes du MLC, ainsi que de nombreux actes de meurtres et  
10 de pillage, et qui... qui n'étaient en fait qu'une petite partie des crimes très nombreux  
11 qui avaient été commis.

12 Donc, ma question est la suivante : si on se souvient donc que le viol d'une seule  
13 personne peut être ressenti pendant plusieurs générations, que pensez-vous que cela  
14 signifie s'il y a eu 28 viols dans notre contexte ?

15 R. [16:20:33] Eh bien, je ne suis pas sûr que les choses s'additionnent. Si une personne  
16 a été violée, cette personne va avoir des changements dans sa... dans son cerveau,  
17 que ce soit de manière durable ou uniquement... ou peut-être potentiellement  
18 permanente. Cela peut avoir un impact sur leurs enfants et peut-être même des  
19 générations après. Mais je ne sais pas si le fait de dire qu'il y a deux personnes qui  
20 sont violées, ça veut dire que ça va être deux fois plus long, même si c'est dans la  
21 même communauté.

22 Je crois plutôt, ce qui est... c'est que la quantité de nombre de personnes qui  
23 fonctionnent dans une communauté qui... qui a subi l'impact de crimes aussi  
24 horribles est un peu « différent »... C'est simplement une question de... d'additionner  
25 les choses.

26 Donc, s'il y a un pourcentage important de personnes qui ont subi des conséquences  
27 négatives et qui ont du mal à élever leurs enfants, je pense que ça aura un effet plus  
28 important que le fait d'avoir un nombre additionné de personnes qui ont des

1 problèmes mentaux.

2 Q. [16:21:46] Merci beaucoup. Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions.

3 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [16:21:50] J'aimerais, Madame le Président,

4 demander le versement de sept documents, si vous me permettez de lire les cotes.

5 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:22:02] Oui.

6 M<sup>me</sup> BALA-GAYE (interprétation) : [16:22:03] Le premier document :

7 CAR-OTP-0094-0485.

8 La liste de documents qui ont été fournis par l'Accusation à l'expert :

9 CAR-OTP-0094-0488.

10 Ainsi que les quatre CV : CAR-OTP-0094-0541, CAR-OTP-0094-0552,

11 CAR-OTP-0094-0560, CAR-OTP-0094-0564.

12 Et enfin, CAR-OTP-0094-00... 0568.

13 Il s'agit des documents 4 à 10 sur la liste des documents de l'Accusation. Je vous

14 remercie.

15 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:23:14] Je vous remercie,

16 Madame Bala-Gaye.

17 La Défense souhaite-t-elle répondre à la requête de versement au dossier de ces

18 documents ?

19 M<sup>e</sup> HAYNES (interprétation) : [16:23:26] Me permettez-vous de répondre une fois

20 que le témoin aura terminé son témoignage ?

21 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:23:32] Bien entendu.

22 Avant de ne donner la parole à M<sup>e</sup> Douzima Lawson, j'aimerais poser une question à

23 l'expert concernant le... le trouble posttraumatique qui peut être causé par le viol.

24 Q. [16:24:02] Dans votre expérience, et dans la littérature (*inaudible*), les choses

25 sont-elles les mêmes lorsque la personne qui est violée est un homme ou une femme,

26 ou est-ce que vous avez remarqué des différences ?

27 R. [16:24:18] Je... Il faut que je sois clair, et je ne suis pas sûr que j'aie été clair jusqu'à

28 maintenant quand j'ai répondu... Mais il faut que je sois clair en répondant à cette

1 question.

2 Donc, le... le SSPT est une des conséquences mentales qui sont possibles après une  
3 expérience traumatisante, et j'espère que dans notre rapport, cela est ressorti de  
4 manière claire.

5 Mais, deuxièmement, les personnes qui ont été violées, même si elles ne rentrent pas  
6 vraiment dans une catégorie qui a été créée par L'OMS ou pour la société...  
7 l'association de psychiatrie américaine, ils souffrent tout de même, et cela est très  
8 important.

9 Mais pour répondre à votre question, les hommes, les femmes, les enfants, s'ils sont  
10 violés, c'est un facteur de risque qui fait qu'ils risquent d'avoir un SSPT ou d'autres  
11 problèmes de santé « mentaux ». Il est clair que les hommes et les femmes ont  
12 souvent du SSPT après un viol. Mais je ne sais pas si le taux est identique... est  
13 identique dans cette population précise, parce que l'échantillon n'est pas assez  
14 important.

15 Mais si, effectivement, je faisais une étude, j'aimerais savoir ce qu'il en est, pour  
16 savoir si autant d'hommes développent ce stress... ce symptôme de stress  
17 posttraumatique que (*phon.*) les femmes. Mais je pense que ce serait le cas.

18 Q. [16:25:55] En fait, je vous posais cette question, c'est parce que vous avez dit que  
19 chez les enfants, les effets étaient plus importants. C'est pour ça que je vous pose la  
20 question de savoir s'il y a une différence entre les hommes et les femmes.

21 R. [16:26:11] Oui, oui, je... je dirais que la différence entre les hommes et les femmes  
22 est moins importante qu'entre les adultes et les enfants.

23 Si un... les enfants sont violés, mais je ne vais... je ne veux pas passer trop de temps,  
24 dites-moi si je suis trop long, mais vous savez, les enfants sont en train de  
25 développer leur personnalité, ils sont en train d'apprendre ce que c'est que l'amour  
26 et la confiance. Donc si... Dans... Dans ce cas, dans un des rapports, il y avait des  
27 enfants qui avaient à peine 6 ans qui ont été violés, ou... et même si les enfants ont  
28 environ 12 ans, ils sont en train de découvrir comment aimer d'autres personnes,

1 leur faire confiance, ils apprennent ce que sont les relations, et ils ne sont peut-être  
2 pas du tout prêts à penser à la sexualité, si cette personne est violée par un homme,  
3 cela peut créer une pathologie, on peut l'appeler le syndrome de stress  
4 posttraumatique. Mais je pense que c'est plutôt fondamental en ce qui concerne le  
5 développement de la personnalité. Et pour moi, cela est plus inquiétant parce que je  
6 pense que cela peut créer une pathologie beaucoup plus profonde et beaucoup plus  
7 longue pour les enfants.

8 Q. [16:27:30] Merci beaucoup.

9 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:27:34] Je donne à présent  
10 la parole à la représentante légale des victimes, M<sup>e</sup> Douzima Lawson.

11 Vous avez la parole, Maître.

12 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [16:27:45] Merci, Madame le Président.

13 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

14 PAR M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [16:27:53]

15 Q. [16:27:54] Monsieur l'expert, bon... bon après-midi.

16 R. [16:27:57] Bonjour.

17 Q. [16:27:59] Monsieur l'expert, je suis M<sup>e</sup> Marie-Édith Douzima Lawson, je suis la  
18 représentante légale des victimes dans la procédure dans laquelle vous êtes venu  
19 témoigner, et je m'en vais vous poser quelques questions sur le rapport, et peut-être  
20 si besoin se fera, je vous poserai des questions de suivi.

21 Je crois que M<sup>me</sup> le Procureur m'a coupé...

22 R. [16:28:35] (*Intervention non interprétée*).

23 Q. [16:28:40] Oui.

24 Je dis que je crois que M<sup>me</sup> le Procureur m'a coupé l'herbe au pied, mais je vais quand  
25 même vous poser des questions un peu différentes de celles qu'elle vous a posées.

26 Je commencerai par le... la page CAR-OTP-0094-0583 du... du rapport. Je pose la  
27 question parce que, bon, ben, ce rapport a été rédigé par une équipe  
28 pluridisciplinaire. Dans ce rapport, il est dit que « le viol et les violences sexuelles

1 sont fréquemment utilisés à grande échelle pour semer la terreur, rabaisser et  
2 humilier bien au-delà des victimes elles-mêmes ». Et il est précisé plus loin que le  
3 viol systématique des femmes en RCA entre dans ce cadre-là. Je vais parler de la  
4 page 3, donc CAR-OTP-0094-0584. Je rappelle que c'est la version française, pardon,  
5 parce que je... je suppose que vous avez la version anglaise...

6 R. [16:30:02] Je vais essayer de suivre.

7 Q. [16:30:05] D'accord.

8 Alors, de plus en plus, Monsieur l'expert, avec les violences que le monde connaît,  
9 on parle de... de viols considérés comme armes de guerre. Comme le docteur Tabo  
10 l'a... l'a cité aussi... l'a... l'a souligné, puisque vous l'avez cité dans le... le rapport,  
11 est-ce qu'on peut dire que ce qui s'est passé en 2002-2003... 2003 en République  
12 centrafricaine peut être considéré comme... enfin, on peut dire que le viol peut être  
13 considéré comme arme de guerre d'après ce rapport ?

14 R. [16:30:57] Je ne suis pas certain que je peux deviner la motivation, mais c'est en  
15 tout cas le même schéma que quand on utilise le viol comme arme de guerre. Et c'est  
16 utilisé de façon répétée, de façon très semblable. Ce qu'on a ici, ce sont des viols qui  
17 ne sont pas des viols à des fins de gratification sexuelle, ça ne concernent pas  
18 vraiment la sexualité du tout ; c'est une question de violence, c'est une question de  
19 pouvoir et c'est une question d'humiliation. C'est le schéma que l'on retrouve quand  
20 on utilise le viol comme arme, si l'on peut dire.

21 Pour ce qui est des viols suivant ce schéma-là, les... il s'agit non pas de sexualité,  
22 mais d'humiliation et de contrôle d'une population.

23 Q. [16:32:10] Je vous remercie.

24 Ma question suivante porte sur le rapport, à la page CAR-OTP-0094-0604 et 0605.

25 Dans ce rapport, il est dit que l'expérience d'un traumatisme peut provoquer des  
26 dérèglements des systèmes nerveux, ce qui peut avoir des effets durables sur la  
27 structure et le fonctionnement du cerveau lui-même, à l'origine de troubles  
28 psychologiques comme le SSPT. Comment est-il possible, Monsieur l'expert,

1 d'enrayer ces dysfonctionnements au niveau des systèmes nerveux parce que les...  
2 les... les dommages causés au niveau de la structure et du fonctionnement du  
3 cerveau, est-ce que ça peut être guéri ? Est-ce qu'une fois que le cerveau est dérégulé,  
4 à cause de ces traumatismes, y a-t-il possibilité de régler à nouveau ce... le... le  
5 cerveau qui est dérégulé ? Voilà.

6 Je... Je sais pas si je me fais comprendre.

7 R. [16:33:44] C'est une question très importante, c'est une question longue et difficile,  
8 si je veux y répondre. Je ne veux pas aller trop loin, mais disons qu'on comprend de  
9 plus en plus de choses, depuis 40 ans, sur les liens entre la biologie et la psychologie.  
10 Donc, la... le dérèglement du système nerveux est quelque chose que l'on voit dans  
11 syndrome posttraumatique.

12 On comprend mieux ce qui se passe d'un point de vue d'un docteur en médecine et  
13 d'un scientifique. Les psychiatres ne sont pas des neurologues, en... aux États-Unis,  
14 mais ce sont des disciplines qui sont liées. Alors, quand on parle du traitement, on  
15 considère qu'il faut prendre en compte à la fois l'aspect psychologique, mais  
16 également la biologie. Alors, vous me demandez si cela peut être rétabli, si le  
17 dérèglement peut être remis en place une fois que quelqu'un souffre d'un SSPT  
18 complet. Il peut y avoir une amélioration, en général à la suite d'un traitement.  
19 Moins fréquemment, quelqu'un qui a les quatre critères du SSPT peut s'améliorer  
20 sans qu'il y ait de traitement, mais c'est inhabituel. Et pour répondre à votre question  
21 de façon plus précise, à l'aide d'un traitement, on peut... l'état peut s'améliorer.

22 Les pronostics sont de « faible » à « moyen ». Lorsqu'on entre dans un état de  
23 chronicité, il devient difficile de récupérer 100 pour-cent de ses facultés sans  
24 symptôme, avec un système nerveux parfaitement réglé. Donc, on encourage les  
25 gens à suivre un traitement de santé mentale avec un traitement biologique, des  
26 médicaments, avec un traitement psychologique allant de pair avec cela.

27 Alors, plus précisément, en réponse à votre question, une fois que le SSPT est entré  
28 dans une phase de chronicité c'est quelque chose qui peut s'améliorer, mais qui peut

1 également perdurer et qui peut devenir... rester un problème chronique, plus  
2 particulièrement pour ce qui est de votre question liée à la biologie. Une fois que la  
3 biologie est modifiée, qu'elle reste altérée pendant une période assez longue, il  
4 devient difficile de voir un retour à la normale à 100 pour-cent.

5 Q. [16:36:56] Et si la personne ne reçoit aucun traitement quel sera son sort ?

6 R. [16:37:09] Pour vous répondre, il faudrait peut-être que je parle des facteurs de  
7 risques et des facteurs de protection. Alors, pour tout individu, il est difficile de  
8 prévoir ce qui va lui arriver, parce que les gens réagissent différemment face à  
9 différentes situations. Il y a des gens chez qui l'impact est fort, et une interaction avec  
10 la famille ou quelqu'un qui n'est pas un prestataire de soins et de santé peut aider,  
11 mais c'est rare.

12 Alors, pour vous répondre, il vaut mieux que je vous dise qu'une forme  
13 d'intervention, comme un traitement de santé mentale, une intervention  
14 psychosociale, une forme d'intervention permettra d'améliorer le pronostic, mais s'il  
15 n'y a aucun accès à un traitement de santé mentale, s'il n'y a pas l'accès à un  
16 traitement, c'est un facteur de risque les... pour que des symptômes de souffrances  
17 continuent et perdurent.

18 Q. Et est-ce que ça peut dépendre aussi de la personnalité de... de la personne ?  
19 Enfin, de la victime, je veux dire. Est-ce que ça dépend de sa personnalité ; est-ce que  
20 ça peut dépendre, aussi, de... de ce que la personne est faible ou pas ? En fait je veux  
21 parler de la vulnérabilité de... de... de la victime. Est-ce que la vulnérabilité de la  
22 victime est un facteur qui peut amener à ce que la personne soit rétablie plus ou  
23 moins ou pas ?

24 R. [16:39:18] Je comprends la question, mais en tant que praticien clinicien qui  
25 travaille avec les victimes, j'évite d'utiliser les termes de « faible » ou « fort ». C'est  
26 difficile de calibrer, de dire « cette personne-là est très forte, elle n'aura pas de SSPT,  
27 cette personne est plus faible, elle en souffrira. ».

28 Il y a la stratégie en matière de « faire face » à un événement traumatique, à un viol

1 par exemple, dans ce contexte-ci. Il peut y avoir des stratégies d'adaptation qui sont  
2 plus faciles et qui permettent de prévoir plus facilement si la personne va souffrir de  
3 problèmes mentaux ou pas. Le facteur de risque le plus fort concerne d'abord la  
4 gravité du crime, la nature personnelle du crime, si quelqu'un fait l'objet d'une  
5 agression sexuelle, qui n'a pas été violée, si on la compare à une personne qui a fait  
6 l'objet de viols en réunion à plusieurs reprises, on voit, il y a une différence  
7 d'envergure. Il y a d'autres facteurs de protection, des facteurs de risque, par  
8 exemple, un soutien après l'événement, est-ce que la famille est là, qui peut aider, ou  
9 bien est-ce que la famille a été assassinée au cours de l'événement. Est-ce qu'il y a un  
10 foyer, est-ce qu'il y a une stabilité financière ou bien est-ce que les personnes ont tout  
11 perdu en... en plus d'avoir été violées.

12 Donc, le facteur de protection, c'est le soutien, c'est la stabilité, d'autres facteurs  
13 sociaux qui peuvent les aider à se rétablir, l'accès à des soins de santé mentale.

14 Les facteurs de risque, eux, c'est de ne pas avoir de soutien, des problèmes financiers  
15 nouveaux, perte d'un être cher et le viol.

16 Là ce sont des indicateurs plus clairs d'une tendance à un résultat plutôt qu'un autre.

17 Q. [16:41:40] Merci, Monsieur l'expert.

18 Je passe à la... à la page CAR-OTP-0094-012 (*phon.*).

19 Dans le rapport, il est écrit que l'exposition au traumatisme parental altère le mode  
20 de régulation des... des gènes responsables de la réponse au stress  
21 psychosociologique et qu'elle peut même reprogrammer l'empreinte génétique de la  
22 victime qui est... qui est ensuite transmise à sa descendance.

23 Alors, la question c'est de savoir quelles sont les conséquences à long terme d'une  
24 telle reprogrammation génétique et cette reprogrammation génétique est-elle  
25 réversible chez les... les victimes et chez leurs enfants ?

26 R. [16:42:46] C'est une question scientifique très complexe que je vais essayer  
27 d'expliquer le mieux possible. Si ça n'est pas clair, arrêtez-moi et j'essaierai de me  
28 reprendre.

1 J'ai parlé de différences entre schémas de parentalité qui ont des répercussions sur la  
2 façon dont les enfants sont élevés et les... les séquelles éventuelles. En plus de ça, il y  
3 a une science émergente qui est de mieux en mieux comprise, que l'on appelle  
4 l'épigénétique. L'épigénétique, c'est la science de changements sans mutation de  
5 l'ADN d'une génération à une autre. C'est la façon dont on voit que de nouveaux  
6 traits se retrouvent dans une nouvelle génération. Alors, il faut plusieurs  
7 générations.

8 Dans l'épigénétique, on voit qu'au cours de la grossesse les gènes qu'on... du fœtus  
9 peuvent être manipulés et altérés par les conditions de la grossesse. C'est-à-dire que  
10 le fœtus a exactement le même code génétique qu'aurait son jumeau. Mais la façon  
11 dont les gènes sont exprimés dans cet individu « sont » altérés par la façon dont les  
12 circonstances périnatales et prénatales ont eu lieu. Donc, quelqu'un qui a une  
13 structure ADN donnée peut exprimer cet ADN de façon différente en fonction du  
14 stress subi en tant que fœtus et que jeune enfant. Ils semblent avoir une expression  
15 génétique différente en tant qu'enfant et puis, après, en tant qu'adulte ; c'est à ça  
16 qu'on fait allusion ici et je suis vraiment désolé si je ne puis pas clair ; c'est une  
17 explication ultra-rapide d'une science extrêmement compliquée. Je ne sais pas si c'est  
18 clair. Est-ce que c'est clair ?

19 Q. [16:45:22] Le rapport est tellement technique qu'on est obligé de poser ces genres  
20 de questions pour mieux comprendre. C'est... C'est clair.

21 R. [16:45:32] Et puis, la... en fait vous avez commencé votre question en parlant de ce  
22 qu'on appelle l'épigénétique, et pour l'instant, il n'est pas encore clair que  
23 l'épigénétique peut être inversée. Une fois que les gènes se retrouvent chez le fœtus,  
24 apparemment ils se perpétuent jusqu'à l'âge adulte. Donc, ce qu'on voit avec  
25 l'épigénétique, en psychiatrie, mais on retrouve ça également dans d'autres  
26 domaines de la médecine, mais ce qu'on a vu jusqu'à présent, c'est qu'une fois que  
27 les gènes sont déclenchés quelles que soient les circonstances, cela continue. Et pour  
28 l'instant, il n'y a pas forcément, pour l'instant, de façon d'inverser la tendance qui a

1 été déclenchée au début de la vie.

2 Q. [16:46:36] Peut-on parler de pérennité du dommage, dans ce sens ?

3 R. [16:46:46] Oui. C'est probablement à long terme.

4 Q. [16:46:59] Je voudrais vous... vous... vous amener sur un autre terrain : la  
5 question, c'est de savoir quel peut être l'impact d'une reconnaissance, de la part de  
6 l'accusé, des souffrances endurées par les victimes sur le bien-être de celles-ci, de par  
7 votre expérience.

8 R. [16:47:28] Je pense avoir compris votre question, mais est-ce que vous pourriez  
9 reposer votre question un peu différemment ?

10 Q. [16:47:43] Je vais essayer.

11 Est-ce qu'avoir... après avoir été victime de crimes, lorsque l'auteur ou le  
12 responsable des dommages causés à la victime reconnaît... reconnaît les... sa faute,  
13 en quelque sorte, est-ce que ça peut aider la victime à... à... à supporter, en quelque  
14 sorte, les souffrances subies de par les crimes dont elle a été victime ?

15 R. [16:48:48] Je pense comprendre la question. C'est une question difficile, parce qu'il  
16 y a deux aspects différents dont je veux parler. Ça ne semble pas être le cas, par  
17 exemple, le... en matière de SSPT, les troubles, les cauchemars, l'anxiété, cette  
18 répétition de l'expérience traumatisante, ça ne semble pas s'améliorer ou disparaître  
19 parce qu'il y a eu un processus de justice ou parce que l'auteur est connu ou parce  
20 que l'auteur est sanctionné. Mais il y a une autre réaction psychologique, qui est  
21 moins biologique, moins organique que celle qui correspond à ma description du  
22 SSPT. C'est un besoin existentiel de justice qui, là, peut trouver une réponse par le  
23 biais d'une justice de transition.

24 Donc, avec les patients, ça dépend de... de l'objectif. Par exemple, lorsque les  
25 Khmers rouges ont été déclarés coupables de crimes contre l'humanité au tribunal  
26 khmer rouge au Cambodge, les collègues qui ont travaillé au Cambodge et  
27 moi-même, on n'a pas vu que, subitement, le SSPT était guéri, qu'il y avait moins de  
28 patients qui arrivaient à la clinique, ou que les symptômes disparaissaient. Pour

1 certains, les symptômes se sont aggravés, mais de façon quantitative.

2 Quand vous leur demandez ce qu'ils ressentait, beaucoup étaient soulagés ; la  
3 justice avait été rendue et ceci n'était pas forcément lié à... au problème mental,  
4 c'était lié à leur sens de la... leur perception de la justice et de l'équité. Et je veux  
5 répéter qu'il y a une chose qui est plus importante que l'autre, mais ce que vous  
6 demandez, c'est : est-ce que les symptômes sanitaires que nous traitons, est-ce qu'ils  
7 s'améliorent ? Là, je ne suis pas convaincu que ça soit le cas. Je pense que cette autre  
8 perception par le biais du système... de la justice peut être améliorée.

9 Q. [16:51:32] Je crois qu'on s'est compris, parce que ma question, c'est sur le plan  
10 moral, parce que, par exemple, je sais que ce n'est pas la condamnation de l'accusé  
11 qui va faire revenir, par exemple, la... la virginité d'une personne qui a été violée.  
12 Donc, c'est sur le plan moral et je crois que vous avez très bien répondu à ma  
13 question.

14 Dans le rapport, il est question de... de modes de réparation aussi.

15 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [16:52:11] Je fais référence ici à CAR-OTP-0094-0624.

16 Q. [16:52:19] Le rapport dit que le traitement de troubles de la santé mentale et les  
17 interventions psychologiques peuvent cependant revêtir une multitude de formes et  
18 doivent être adaptées aux besoins et aux valeurs culturelles et contextuelles.

19 Alors, si l'on ne se conforme pas à ces besoins et à ces valeurs qu'est-ce qui va se  
20 passer ? Quelles seront les conséquences, Monsieur l'expert ?

21 R. [16:52:56] J'ai rédigé cette partie du rapport pour indiquer clairement que la santé  
22 mentale ou les interventions psychosociales sont des formes importantes de  
23 l'intervention, mais je ne suis pas le bon professionnel pour expliquer très  
24 exactement quel type de réparations sentimentales doivent avoir lieu dans un cadre  
25 de santé publique donné ou dans un cadre culturel donné.

26 Même dans les domaines où je suis plus expert comme, par exemple, pour le  
27 Cambodge où, là, j'ai eu une interaction culturelle avec ce pays pendant 15 ans et...  
28 au Cambodge, j'ai rencontré la plupart des professionnels de la santé mentale de

1 niveau élevé, mais même dans ce contexte-là, il ne me revenait pas de recommander  
2 la façon dont ils devaient dépenser leur budget ou quel était le meilleur type de  
3 réparation que l'on pourrait faire en matière de santé mentale.

4 Et dans ce contexte-ci, c'est la même chose : ce sont des professionnels qui doivent  
5 décider du type de réparation de santé mentale qui doivent avoir lieu pour une  
6 culture spécifique. Je dirais qu'en matière de santé mentale, les séquelles semblent  
7 très semblables d'une culture à un autre... à une autre, mais les interventions qui  
8 peuvent convenir, ou pas, peuvent probablement plus varier d'une culture à une  
9 autre.

10 Q. [16:54:56] Avez-vous une connaissance du terrain en RCA, Monsieur l'expert ?

11 R. [16:55:06] Je... Je ne dirais pas que je suis expert en culture de la RCA. Ce que je  
12 sais, sur base des rapports que nous avons reçus, c'est ce qu'il y a des ressources  
13 limitées pour l'instant, pour ce qui est des interventions en santé mentale.

14 Q. [16:55:47] Monsieur l'expert, je vous remercie d'avoir répondu à toutes mes  
15 questions.

16 M<sup>e</sup> DOUZIMA LAWSON : [16:55:52] J'en ai terminé, Madame le Président.

17 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:55:58] Merci beaucoup,  
18 Maître Douzima.

19 Avant que nous ne levions la séance pour aujourd'hui, j'ai une question de suivi.

20 Q. [16:56:16] Si j'ai bien compris le contexte dans lequel M<sup>e</sup> Douzima a posé sa  
21 question, celui-ci était beaucoup plus lié à un accusé qui reconnaîtrait ses crimes et  
22 qui, peut-être, demanderait pardon. Dans quelle mesure est-ce que ceci pourrait  
23 aider les victimes à se rétablir ?

24 R. Eh bien, on a vu ce genre de chose auprès... dans la commission Vérité et  
25 Réconciliation. Là, il s'agit là de quelque chose... ils... ils mesurent quelque chose de  
26 différent de ce que je fais, moi. La pathologie, les diagnostics, les taux de dépression  
27 en SSPT. Eux s'intéressent plutôt à quelque chose de qualitatif. C'est important, c'est  
28 utile, mais c'est un peu différent de la maladie mentale.

1 Ce que nous dit la documentation sur le sujet dépend très fortement de ce que les  
2 individus recherchent dans une expérience vérité et réconciliation, tout autant que la  
3 mesure dans laquelle ça peut les aider.

4 Si ce qu'ils recherchent, c'est un... un changement de la façon dont la situation est  
5 comprise ou bien une reconnaissance que des dommages ont eu lieu, et cetera, alors,  
6 à ce moment-là, ils ont tendance à dire que l'expérience a été meilleure. Si, par  
7 exemple, ils veulent trouver autre chose, par exemple, la justice, les compensations  
8 financières, en général, les résultats sont moins bons. Mais quant à savoir si cela a eu  
9 des répercussions sur ce que j'appellerai la gravité de la composante maladie  
10 mentale, là, il n'y a pas de grand changement.

11 Alors, une anecdote : les patients que je soigne et qui étaient liés au Tribunal du  
12 Cambodge, certains se sont rendus sur place, certains ont simplement raconté leur  
13 histoire.

14 C'est une anecdote basée, bien entendu, sur un petit nombre de personnes ;  
15 pratiquement tous ont vu leurs symptômes s'aggraver et puis, ils sont revenus à leur  
16 point de départ.

17 Donc, en termes de symptômes, en fait, ils sont revenus à la surface, ils se sont sentis  
18 très mal pendant quelque temps, et puis, ils sont revenus à l'état précédent.

19 Mais quand on leur demande s'ils sont heureux d'avoir participé ou s'ils regrettent  
20 d'avoir participé à cette activité de justice de transition, en général ils disent : « Oui,  
21 je suis très heureux d'avoir participé. »

22 Donc, il y a certains aspects de la psychologie qui... qui ne sont pas forcément ceux  
23 dont je m'occupe, moi, mais qui sont positifs.

24 M<sup>me</sup> LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : [16:59:41] C'était très clair, je  
25 vous remercie.

26 Le moment est venu de lever l'audience pour aujourd'hui. Nous avons terminé nos  
27 deux heures, c'est le maximum que peuvent supporter nos pauvres interprètes. Je  
28 vous remercie donc beaucoup, Monsieur le témoin.

- 1 J'informe les parties et les participants que nous reprendrons demain selon un
- 2 horaire normal : 9 h 30-11 heures, 11 h 30-13 heures, 14 h 30-16 heures. Ce sont donc
- 3 nos heures habituelles.
- 4 Monsieur le témoin, je vous remercie. Je vous souhaite de bien vous reposer.
- 5 Je remercie l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes, de la
- 6 Défense de M. Jean-Pierre Bemba Gombo, je remercie les interprètes et les
- 7 sténographes. Nous nous retrouverons demain.
- 8 Cette audience est levée.
- 9 M<sup>me</sup> L'HUISSIER : [17:00:41] Veuillez vous lever.
- 10 (*L'audience est levée à 17 h 00*)